

## **Analyse du traitement médiatique de la lutte syndicale dans le quotidien francophone La Libre Belgique depuis les élections du 9 juin 2024**

**Auteur** : Ramet, Antoine

**Promoteur(s)** : Geuens, Geoffrey

**Faculté** : Faculté de Philosophie et Lettres

**Diplôme** : Master en journalisme, à finalité spécialisée en investigation multimédia

**Année académique** : 2024-2025

**URI/URL** : <http://hdl.handle.net/2268.2/24985>

---

### *Avertissement à l'attention des usagers :*

*Tous les documents placés en accès ouvert sur le site le site MatheO sont protégés par le droit d'auteur. Conformément aux principes énoncés par la "Budapest Open Access Initiative" (BOAI, 2002), l'utilisateur du site peut lire, télécharger, copier, transmettre, imprimer, chercher ou faire un lien vers le texte intégral de ces documents, les disséquer pour les indexer, s'en servir de données pour un logiciel, ou s'en servir à toute autre fin légale (ou prévue par la réglementation relative au droit d'auteur). Toute utilisation du document à des fins commerciales est strictement interdite.*

*Par ailleurs, l'utilisateur s'engage à respecter les droits moraux de l'auteur, principalement le droit à l'intégrité de l'oeuvre et le droit de paternité et ce dans toute utilisation que l'utilisateur entreprend. Ainsi, à titre d'exemple, lorsqu'il reproduira un document par extrait ou dans son intégralité, l'utilisateur citera de manière complète les sources telles que mentionnées ci-dessus. Toute utilisation non explicitement autorisée ci-avant (telle que par exemple, la modification du document ou son résumé) nécessite l'autorisation préalable et expresse des auteurs ou de leurs ayants droit.*

---

Université de Liège  
Faculté de Philosophie et Lettres  
Département Médias, Culture et Communication

Analyse du traitement médiatique de la lutte syndicale dans  
le quotidien francophone *La Libre Belgique* depuis les élections du  
9 juin 2024

Mémoire présenté par Antoine Ramet sous la direction  
de Geoffrey Geuens, en vue de l'obtention du grade de  
Master en Journalisme, Finalité spécialisée en Investigation  
Multimédia

Année académique 2024-2025

## Remerciements

Avant toute chose, je tiens à remercier chaleureusement Sascha Backes pour son soutien indéfectible durant toute cette année et bien au-delà. Sans son aide, la finalisation de ce travail n'aurait pas été possible.

Je tiens également à remercier le corps enseignant de l'Université de Liège de m'avoir permis, encore plus que d'acquérir des compétences, d'avoir éveillé mon esprit critique et d'avoir élargi mon champ d'intérêts. Une mention particulière à Monsieur Geoffrey Geuens d'avoir accepté de diriger ce mémoire, mais aussi à mes lecteurs, MM. David Leloup et Eric Geerkens, d'avoir pris le temps de lire le fruit de mes recherches.

En dehors de toute flagornerie, je tiens également à remercier M. David Leloup de m'avoir permis d'être publié plusieurs fois dans des médias, ce qui constitue un premier pas bienvenu dans ce métier qui me fait rêver.

Un remerciement également à mes camarades de Master qui ont rendu ces deux intenses années plus agréables. Une mention particulière à ces camarades qui sont devenus plus que cela : Clément Bailly, Quentin Cools, Nathan Lacomble et Louis Noël.

Ces remerciements vont aussi à mes amis rencontrés en dehors des bancs de l'université, Tom Di Marzio et Kenny Demoulin, qui ont toujours été des soutiens, tant pour mes réussites que pour mes échecs.

Merci à mes parents d'avoir financé ces études aux débouchées pourtant incertaines, mais aussi de m'avoir rendu curieux à de nombreux égards.

À toutes ces personnes, j'exprime ma gratitude la plus sincère.

# 1. Introduction

## 1.1. Objet de la recherche

« *S'il y a une vérité, c'est que la vérité du monde social est un enjeu de luttes* », écrivait le sociologue français Pierre Bourdieu en 1977 dans *Actes de la recherche en sciences sociales* (Bourdieu, 1977). En ce sens, si le journalisme prétend viser « la vérité », celle-ci n'existe jamais à l'état brut. Elle est construite, mise en forme et disputée. Autrement dit, la nomination et la hiérarchisation des faits participent ainsi à instituer ce qui fera sens pour le public et aux modalités de son interprétation.

Dans cette perspective, la « construction » renvoie ici à des opérations concrètes et repérables : choix des catégories d'article, sélection et ordre des informations, mise en évidence de certains traits, et effacement relatif d'autres. Cela désigne également les luttes d'interprétation rendues visibles par les citations, par les cadrages concurrents, et, plus rarement, par des énoncés évaluatifs assumés. L'objectif de ce travail est précisément de rendre visibles et descriptibles ces opérations de construction, plutôt que de les considérer comme supposées.

L'objet central de la recherche est l'analyse du traitement médiatique des mobilisations syndicales effectué par le quotidien *La Libre Belgique*, depuis le 9 juin 2024 (résultats du triple scrutin : élections régionales, fédérales et européennes) jusqu'à l'accord d'été du gouvernement Arizona paru le 21 juillet 2025. L'enjeu est de décrire comment un quotidien généraliste national met en récit le conflit social entrepris depuis. Cela passe par l'analyse de plusieurs éléments : Quels mots sont choisis ? Quels verbes ? Quels adjectifs ? Quels cadrages dominent ? Quelles voix prennent la parole, avec quelle place relative ? Et comment les dispositifs de titraille (titres et chapeaux) orientent-ils d'emblée la lecture ? Cette posture s'inscrit dans une approche d'analyse de discours : les textes journalistiques sont appréhendés comme des pratiques sociales situées, traversées par des contraintes d'écriture, des contraintes économiques, des routines de production et des positionnements éditoriaux.

Les travaux sollicités pour cette analyse seront multiples. Pour l'analyse de discours, l'ouvrage *Le discours d'information médiatique – La construction du miroir social* (1997) de Patrick Charaudeau sera sollicité notamment pour les concepts de « valeur d'expression » et

de « valeur polémique » qui seront précieux dans ce travail. L'ouvrage *Analyser les discours institutionnels* (2017) d'Alice Krieg-Planque sera cité, entre autres, pour sa définition du « présupposé ». *L'économie des médias* (2015) de Nadine Toussaint-Desmoulins nous aidera à comprendre comment les choix éditoriaux peuvent être guidés par des raisons économiques. D'autres ouvrages seront sollicités pour analyser le traitement médiatique d'un point de vue plus sectoriel, en particulier *Les médias contre la gauche* (2023) de Pauline Perrenot qui, exemples à l'appui, s'est intéressée au traitement médiatique des mouvements de contestation en France. Enfin, Yves Agnès permettra à l'aide de *Manuel de journalisme : l'écrit et le numérique* (2015) d'identifier différents genres du journalisme ainsi que certaines composantes d'articles et leurs objectifs et potentiels effets. D'autres travaux seront également sollicités afin d'éclairer certains concepts et de contribuer à la mise en place du cadre théorique de la recherche.

Dans le cadre de ce travail de recherche, certains termes ou concepts seront massivement sollicités ou évoqués, et donc avant toute chose, quelques précisions terminologiques s'imposent. Objet central de la première partie, la « titrailler » définit le point d'entrée de l'article, c'est-à-dire le titre et le chapeau. Cet élément sert à condenser l'angle, à fixer une temporalité et à anticiper la structure argumentative. Un second procédé, plus implicite mais essentiel dans le cadre de cette analyse est le « cadrage », entendu comme l'ensemble des choix par lesquels le journaliste construit la présentation d'un fait (Lemarier-Saulnier, 2016, pp. 66-67). Celui-ci s'opère à travers la sélection des intervenants, la mise en avant des effets et des responsabilités jugées plausibles, ainsi que la hiérarchisation des éléments retenus. Enfin, par mise en récit, on entend le passage d'événements discontinus à une séquence intelligible (début, péripéties, issue provisoire), avec comme effet pervers, une simplification ou une personnalisation.

L'objet ainsi défini appelle des questions directrices qui guideront l'ensemble du travail : observe-t-on des régularités lexicales dans la titrailler (verbes d'opposition, adjectifs connotés en citation, métaphores d'encombrement ou d'affrontement) ? Comment sont réparties les interventions entre les différents acteurs (représentants syndicaux, personnalités politiques et « experts ») ? Les textes privilégient-ils, dans l'ensemble, les effets (perturbations, coûts, proportionnalité) sur les causes des mouvements de grève (contenus de réformes, conditions de travail) ? Les genres informatifs (nouvelles, analyses) et les genres

d'opinion (éditoriaux, tribunes) se rejoignent-ils sur certaines rhétoriques, ou se distinguent-ils nettement ?

Des limites à cette recherche sont assumées. La focalisation sur un seul titre de presse ne peut prétendre rendre compte de l'ensemble du champ médiatique. La composition du corpus à l'aide de dates ne permet que de s'intéresser à un contexte bien précis. Par ailleurs, l'étude privilégie le texte : elle ne traite pas des éléments iconographiques ou de la diffusion sur réseaux sociaux ou autres canaux. Enfin, si ce travail s'intéresse aux méthodes par lesquelles, les choix éditoriaux peuvent influencer la réception d'un événement, il n'y a pas d'étude empirique basée sur des rencontres avec le lectorat dans ce travail.

À ces limites, il faut ajouter deux précautions de lecture. D'une part, il ne s'agit pas d'attribuer des intentions. L'analyse porte sur des effets de texte et sur des régularités observables. D'autre part, la présence de contre-exemples est attendue et intégrée : textes plus contextuels, voix de travailleurs sollicitées, titres ou chapeaux strictement informatifs. C'est la mise en série des articles, sur plus d'un an, qui permettra d'évaluer si ces exceptions infléchissent significativement les tendances ou si elles restent marginales.

En somme, ce travail s'intéresse à la construction des faits, à leur représentation à travers la description précise de la titraille, des chapeaux, des ordres de parole, il interroge la manière dont *La Libre Belgique* raconte un conflit syndical contemporain et participe ainsi, par la routine même de ses écritures, à cadrer ce que le lecteur percevra comme l'essentiel de l'événement.

## 1.2. Contexte politique belge depuis le 9 juin

Au soir du 9 juin 2024, les résultats du triple scrutin redessinent l'équilibre politique et ouvrent une longue phase de négociation au niveau fédéral. Ce triple scrutin du 9 juin 2024 a été celui d'une large victoire des partis de droite et de centre-droite. Le MR obtient 29,61%<sup>1</sup> des suffrages en Wallonie devançant le PS (23,22%) et le futur allié de coalition des libéraux, Les Engagés (20,66%). Pour la première fois depuis l'instauration du niveau régional en Belgique, le MR dépasse le PS en Wallonie<sup>2</sup>. Même son de cloche au fédéral. La N-VA est la

---

<sup>1</sup> Source : <https://resultatselection.belgium.be/fr/election-results/parlement-wallon/2024/r%C3%A9gion/253626>

<sup>2</sup> Et son ancêtre le PRL, associé au FDF (ex-DéFi) pour les élections de 1995 et 1999

grande gagnante des élections, suivie par le Vlaams Belang (extrême-droite) et le MR, les trois partis étant les seuls à avoir obtenu plus de 10% des suffrages.

Si le gouvernement wallon, composé du MR et des Engagés s'est rapidement formé, cela a été plus laborieux du côté du gouvernement fédéral. Cependant, l'hypothèse d'une coalition d'un gouvernement « Arizona » (N-VA, MR, Les Engagés, CD&V, Vooruit) prend rapidement de l'ampleur. Le 10 juillet 2024, Bart De Wever (N-VA) est officiellement chargé par le Roi Philippe de former le gouvernement<sup>3</sup>, première étape d'un parcours qui s'étire sur des mois.

Cette longue séquence politique se clarifie le 31 janvier 2025. Un accord de coalition est conclu : Bart De Wever est nommé Premier ministre début février, et la Chambre accorde sa confiance au gouvernement dans la nuit du 6 février. Les orientations socio-économiques de l'accord<sup>4</sup> traduisent une inflexion marquée vers des politiques d'austérité et de responsabilisation individuelle : activation renforcée des chômeurs (dégressivité accélérée, obligation de recherche active d'emploi, exceptions conditionnées pour les plus de 55 ans), réformes des pensions (durcissement des conditions d'anticipation, harmonisation progressive des statuts), et ajustements fiscaux.

Les institutions syndicales n'ont pas attendu la formation du gouvernement fédéral pour se prononcer sur ses projets toujours à l'étude. La formation du gouvernement wallon avait déjà éveillé l'attention de certains syndicats<sup>5</sup>, il n'aura fallu qu'un projet de gouvernement fédéral pour susciter l'indignation syndicale<sup>6</sup>. Celle-ci s'est traduite par des mobilisations concrètes : une première manifestation nationale a lieu le 13 février organisée par la FGTB, la CSC et la CGSLB, a porté au premier plan les enjeux de pouvoir d'achat, de défense des services publics et de protection des pensions. Une seconde étape est franchie le 31 mars 2025 avec une grève générale, que les syndicats présentent comme un instrument de

---

<sup>3</sup> Fabien Van Eeckhaut, « Le Roi nomme Bart De Wever formateur du futur gouvernement fédéral », *RTBF*, 10 juillet 2024

<sup>4</sup> Thomas Gadiisseux, Jean-François Noulet, Marie-Laure Mathot, Baptiste Hupin, Grégoire Ryckmans, Marine Lambrecht, Johanna Bouquet et Guillaume Woelfle, « Voici les principales mesures décidées par le nouveau gouvernement de Bart De Wever », *RTBF*, 1er février 2025

<sup>5</sup> Antoine Clevers, « La FGTB wallonne "se met en mode résistance" face au futur gouvernement MR-Engagés », *La Libre Belgique*, 14 juin 2024

<sup>6</sup> La Libre Belgique, « Formation fédérale - Pour la FGTB, la note De Wever préparait "la plus grande régression sociale depuis 80 ans" », *La Libre Belgique*, 27 août 2024

rapport de force destiné à « faire bouger les lignes » face à un accord gouvernemental unanimement qualifié dans leurs rangs d'« imbuvable »<sup>7</sup>.

En avril 2025, « L'Accord de Pâques » est finalisé. Il est entre autre critiqué par la CSC<sup>8</sup>. Il y est question de limitation dans le temps des allocations de chômage, d'une indexation forfaitaire des pensions les plus hautes ou encore d'un rehaussement du budget de la défense<sup>9</sup>. Le 25 juin 2025, une nouvelle manifestation a lieu pour contester les mesures de l'Arizona. Le 21 juillet, le gouvernement annonce tenir son accord de l'été.<sup>10</sup>

Durant ces mois de mobilisation, certains secteurs se sont particulièrement exprimés. Notamment le secteur du rail, celui de l'enseignement, celui de la justice, des médias publics, mais aussi plus récemment, le secteur de la santé.

Afin de dresser une ligne du temps, voici quelques marqueurs temporels. Le 9 juin 2024 : résultats du triple-scrutin et premiers scénarios de coalition. Le 11 juillet 2024 : Bart De Wever est nommé préformateur. Le 31 janvier 2025 : accord de coalition. Du 3 au 6 février 2025 : serment et confiance parlementaire. Le 13 février 2025 : manifestation nationale à Bruxelles. Du 21 février au 2 mars 2025 : 9 jours de grève dans le secteur du rail. Le 31 mars 2025 : grève générale interprofessionnelle. Le 25 juin 2025 : journée d'action nationale. Le 21 juillet 2025 : annonce des mesures de l'accord de l'été.

### 1.3. Le journal *La Libre Belgique*

Sur le plan historique et idéologique, *La Libre Belgique* appartient à la filiation des quotidiens catholiques du pilier social belge, avec une orientation de centre-droit affirmée pendant une grande partie du XXe siècle<sup>11</sup>. Aujourd'hui le quotidien avance défendre un modèle libéral :

---

<sup>7</sup> RTBF, « Grève générale ce lundi 31 mars : forte mobilisation, peu d'incidents à déplorer (relire notre direct) », *RTBF*, 31 mars 2025

<sup>8</sup> CSC, « Un "Accord de Pâques" au goût amer » :

<https://www.lacsc.be/page-dactualites/2025/04/14/un--accord-de-p-ques---au-go-t-amer>

<sup>9</sup> Quentin Joris, « Ce qu'il faut retenir de "l'accord de Pâques" du gouvernement De Wever », *L'Echo*, 12 avril 2025

<sup>10</sup> RTBF, « Pensions, réforme fiscale, heures supplémentaires, soins de santé : le gouvernement fédéral tient son accord de l'été », *RTBF*, 21 juillet 2025

<sup>11</sup> Présentation de *La Libre Belgique* sur le site [eurotopics.net](https://www.eurotopics.net/fr/148664/la-libre-belgique) :  
<https://www.eurotopics.net/fr/148664/la-libre-belgique>

« "La Libre" fait confiance à la créativité et à l'initiative individuelle et défend l'économie de marché au service du développement social. » ».<sup>12</sup>

Bien que le document dont est issu cette phrase soit paru en 2005, il est toujours présent aujourd'hui sur le site internet de *La Libre Belgique*. C'est notamment cette défense assumée de l'économie de marché qui a motivé le choix de *La Libre Belgique* comme quotidien de référence pour cette analyse. En effet, il n'est pas interdit de supposer, comme il sera vu dans les hypothèses, qu'un quotidien aux valeurs ouvertement libérales ait une propension à se montrer plus critique envers les revendications syndicales. Le choix d'analyser des articles publiés dans *La Libre Belgique* s'explique également par la place occupée par ce journal dans le paysage médiatique belge : il s'agit en effet d'un quotidien généraliste de grande diffusion, bénéficiant d'une légitimité historique et institutionnelle, et jouant un rôle structurant dans la formation de l'opinion publique.

*La Libre Belgique* appartient au groupe IPM, acteur majeur de la presse belge francophone regroupant également dans sa galaxie des titres comme *La Dernière Heure – Les Sports*, *L'Avenir*, *Moustique*, ou encore l'édition belge de *Paris Match*. Le groupe est dirigé par la famille Le Hodey. Le groupe IPM présente *La Libre Belgique* comme faisant partie d'un « univers » de « *quality papers* »<sup>13</sup>. À noter, qu'en juin 2025, IPM et le groupe Rossel ont annoncé un rapprochement des deux groupes de presse. « *Un mariage devenu indispensable pour assurer l'avenir de la presse francophone face aux géants du numérique* »<sup>14</sup>, peut-on lire dans l'article de *La Libre Belgique* annonçant la volonté de fusion. À ce jour, la volonté de fusion est toujours soumise à l'Autorité belge de la concurrence.

#### 1.4. Hypothèses

L'objectif de ce travail est d'analyser le traitement médiatique réservé par *La Libre Belgique* au mouvement syndical, en particulier depuis le résultat des élections du 9 juin 2024. À partir des éléments présentés en introduction, que ce soit le contexte socio-politique, la ligne

<sup>12</sup> La Libre Belgique, « Quelle est la ligne éditoriale de "La Libre Belgique" ? », *La Libre Belgique*, 27 avril 2005 :

<https://www.lalibre.be/culture/medias-tele/2005/04/27/quelle-est-la-ligne-editoriale-de-la-libre-belgique-OFE2UEEPDVAA3EFHYLQUI3NPI4/>

<sup>13</sup> IPM Groupe, « Qui sommes-nous ? » <https://www.ipmgroup.be/a-propos/?utm>

<sup>14</sup> Marie Debauche & Pierre-François Lovens, « Rossel et IPM, les deux grands groupes de presse francophone, annoncent leur fusion », *La Libre Eco*, 23 juin 2025

éditoriale de *La Libre Belgique* mais également sur base des travaux sollicités pour cette analyse, il est possible de formuler plusieurs hypothèses :

1. Par sa tradition libérale, *La Libre Belgique* se montrerait relativement critique à l'encontre des mouvements syndicaux.
2. Cette critique se ferait par différentes méthodes : cadrage journalistique, mise à l'agenda, ou *gate keeping*.
3. Les articles d'opinion de *La Libre Belgique* concernant les mouvements syndicaux, où la parole est *de facto* plus libérée, se montreraient critiques envers les mouvements syndicaux.
4. *La Libre Belgique* aura tendance à davantage solliciter des personnalités politiques que des représentants syndicaux pour ses interviews.

Ces quatre hypothèses seront passées en revue au moment de la conclusion afin de déterminer si ces premières impressions étaient légitimes. Elles seront analysées en fonction des résultats survenus dans chaque partie.

## 2. Corpus et méthodologie

### 2.1. Corpus

Cette analyse portera donc sur un corpus composé d'articles de *La Libre Belgique*. Le corpus a été composé sur la base de donnée *Europresse* avec la méthode suivante : une recherche avancée permettant d'obtenir tous les articles mentionnant, dans leur titre ou dans leur corps de texte, le terme « syndicat » ainsi que ses variantes « syndical(e.s) », «syndicalisme » ou « syndicaliste(s) ». Les principaux syndicats belges ont également été mentionnés dans la recherche afin que les articles en faisant mention apparaissent, « FGTB », « CSC » ou « CGSLB ». Si uniquement ces syndicats ont été mentionnés, c'est parce qu'après analyse, la plupart des syndicats plus sectoriels, comme les syndicats de cheminots, sont généralement présentés comme « syndicats du rail » avant de les citer nommément dans le corps de texte. Des opérateurs booléens utilisables sur *Europresse* ont été sollicités afin d'obtenir les résultats contenant tous les termes mentionnés.

Les articles constituant ce corpus ont été publiés entre le 9 juin 2024 et le 23 juillet 2025. La date du 9 juin 2024 correspond à la publication des résultats du triple scrutin fédéral, régional et européen. Cette date de début a été choisie car les différents syndicats ont rapidement réagi à ces résultats. La date du 23 juillet 2025 a été retenue car elle suit de deux jours l'accord d'été du gouvernement Arizona conclu le 21 juillet 2025. En définissant cette période, l'analyse vise à couvrir l'ensemble de la couverture médiatique du mouvement syndical par *La Libre Belgique* depuis les élections du 9 juin 2024. Cette plage temporelle permet de prendre en compte les réactions syndicales suscitées par les principaux événements politiques, notamment l'accord de coalition de l'Arizona au début de l'année 2025, ainsi que « l'Accord de Pâques » d'avril 2025 et « l'accord d'été » de juillet 2025.

Le corpus a été constitué en deux temps. Une première partie a été sélectionnée le 12 mai 2025, après avoir validé ce sujet de recherche et une deuxième est venue actualiser le corpus le 23 juillet 2025. Cette mise à jour a permis d'obtenir une perspective plus globale en s'allongeant sur plus d'un an. Les parties déjà entamées ont donc bénéficié d'approfondissements à la suite de l'actualisation du corpus. Les calculs des chiffres présents dans ce travail de recherche ont évidemment été effectués après la conception du corpus finalisé.

Une fois ces paramètres appliqués, les articles ont été sélectionnés en fonction de leur pertinence en lien avec le sujet de cette analyse. Uniquement les papiers traitant des syndicats belges ont été retenus. Les articles doublons (publiés à la fois dans l'édition du quotidien de *La Libre Belgique* ainsi que sur le site internet) ont été retirés.

Au terme de ce processus, le corpus comprend 93 articles. Ils sont classés chronologiquement et numérotés entre crochets (exemple : [01], [37, [86]...]) pour faciliter les renvois dans l'ensemble du mémoire. Les numéros liés à chaque titre sont trouvables dans la partie « Corpus » ainsi qu'au début de chaque titre dans le document. Chaque pièce a été rattachée à un type générique selon des critères explicites : nouvelles, brèves, analyses, entretiens ou opinions. Cette répartition sera davantage analysée dans la première partie consacrée à l'analyse de la titraille.

Le choix d'un titre de presse unique est assumé. Il offre la possibilité d'observer finement, sur plus d'une année, les routines d'écriture propres au journal : récurrences lexicales dans les titres et chapeaux, distribution des voix et cartographie des intervenants, usage des chiffres sourcés, utilisations de métaphores ou encore chronologie des prises de parole.

## 2.2. Méthodologie

La méthodologie adoptée dans le cadre de ce travail de recherche relève de l'analyse de discours appliquée à des textes journalistiques : il s'agit de considérer la production d'information comme une pratique sociale située et d'en décrire les effets de cadrage à partir d'indices observables. Le cadre théorique d'ensemble a été posé en amont : attention portée aux dénominations et aux formules (Krieg-Planque, 2017), aux marqueurs d'énonciation (Mazière, 2010), à la distribution sociale des voix et au rôle des définitseurs primaires issu de travaux inspirés par Hall (1978), membre-fondateur des *Cultural studies*. La méthodologie transpose ces préoccupations en un protocole reproductible, articulé autour de trois niveaux de lecture : la titraille, les intervenants, et les procédés rhétoriques qui stabilisent une interprétation.

Concrètement, chaque article a d'abord fait l'objet d'une qualification typologique (nouvelle, analyse, entretien, opinion ou brève) selon des critères cohérents avec les usages propres au journal. Cette inscription générique implique des attentes énonciatives : l'attaque d'une nouvelle n'opère pas de la même manière que l'attaque d'une analyse; un entretien

expose un questionnaire, qui en lui-même, peut cadrer la réponse des intervenants ; un éditorial assume pleinement un point de vue, celui du journal (Agnès, 2017, p. 317).

Le travail se répartira en trois parties. La première se concentrera sur la titraillle. C'est-à-dire tout ce qui concerne les « éléments premiers » d'un article, en particulier les titres et chapeaux. Ces éléments étant les premiers lisibles dans un article, il peuvent d'embrée cadrer la lecture de l'événement raconté. Nous tenterons de répondre à plusieurs questions dans cette partie : Quelles sont les formes dominantes de titraillle mobilisées pour parler des syndicats ? Observe-t-on des régularités lexicales, des usages spécifiques des citations, des effets de questionnement ? Et ces formes varient-elles selon les phases de la séquence (annonce des réformes ou des grèves, action directe, négociation) ?

La deuxième partie concerne les intervenants présents dans les articles, les personnes interviewées, que ce soit dans le cadre d'un entretien complet ou d'une simple réaction dans un article. La seule condition est que cet intervenant soit une personne physique directement interviewée par *La Libre Belgique*. Les communiqués d'institutions, les prises de parole issues d'autres médias ou de dépêches *Belga* ne seront pas reprises. Les questions posées dans cette partie seront multiples : Comment sont distribuées les voix ? Quelle place occupe la parole syndicale par rapport aux voix gouvernementales et patronales ? Dans quel ordre ? Avec quels encadrements ? C'est également dans cette partie que seront analysées en profondeur les interviews du corpus. Il sera question d'analyser le choix des intervenants, comment ces intervenants sont présentés et les questions qui leur seront posées. Le genre de l'interview veut *de facto* donner la parole à une personne extérieure au média, mais ce seront surtout les procédés journalistiques qui seront analysés dans cette partie (titres, chapeaux, questions et chutes).

Enfin, la troisième partie s'intéressera aux commentaires et rhétoriques journalistiques présents dans le corps de l'article. Il sera question de repérer des rhétoriques récurrentes, ainsi que d'analyser certains termes à connotation. C'est également dans cette partie que seront analysés les articles d'opinion. En particulier le genre de l'éditorial, définissant selon Yves Agnès la position idéologique du média (Agnès, 2017, p. 317). Les tribunes accordées à d'autres personnes seront également examinées. Globalement, les questions posées seront les suivantes : comment l'utilisation de certains termes peuvent influencer la perception d'un événement par le lectorat ? Quelles rhétoriques sont sollicitées par *La Libre Belgique* pour

évoquer le sujet ? Et comment dans l'éditorial, un genre à la volonté argumentative assumée, est traitée la question des actions syndicales ?

Au total, la méthodologie adoptée transforme une lecture attentive en démonstration : en codant la titraille, en cartographiant les voix et en décrivant les rhétoriques, elle permet d'objectiver des régularités qui, à force de se répéter, constituent la signature discursive de *La Libre Belgique* sur la séquence étudiée.

### 3. Première partie : Analyse de la titraille

Avant d'examiner le contenu des articles, il est nécessaire d'observer la première étape par laquelle le lecteur passe : la titraille. Par « titraille », on entend ici l'ensemble formé principalement par le titre et, le cas échéant, le chapeau. Cet ensemble joue un double rôle. Il annonce le sujet et l'angle, et il oriente la lecture en sélectionnant certains éléments au détriment d'autres. Le titre est parfois très court et purement informatif, il est parfois plus long et plus travaillé. Il doit à la fois attirer, résumer et placer le lectorat sur le bon axe de compréhension. Le chapeau, quand il existe, complète ce travail en offrant un bref cadrage factuel ou en donnant le ton de l'article.

Dans cette première partie, l'analyse porte sur la manière dont *La Libre Belgique* utilise ces différents dispositifs pour traiter l'objet de cette recherche. L'objectif n'est pas de juger les choix éditoriaux, mais d'objectiver des régularités : quels termes reviennent dans les titres, quels verbes structurent l'action, quels adjectifs colorent la perception, quelles expressions installent des cadres de lecture, et comment les citations sont mobilisées. L'hypothèse est simple : ces choix, même discrets, participent à la construction d'une représentation du conflit social et de ses acteurs, avant l'accès au corps du texte.

Le corpus étudié (93 articles, numérotés de la sorte : [XX] et détaillés dans la section « Corpus ») permet de dégager des tendances sur une période continue. L'analyse se fera en deux temps. D'abord, une mise au point générique : quels types d'articles dominent et que suggère ce choix en termes de distance au terrain et de place laissée aux différentes voix ? Ensuite, un examen approfondi de la titraille proprement dite : récurrence des substantifs et des verbes en titre, emploi des adjectifs (en citation ou hors citation), repérage des expressions qui qualifient l'événement, classification des citations en titre selon leur fonction, puis étude des chapeaux et de leurs effets.

Le parti pris est volontairement descriptif et comparatif. Chaque constat repose sur des occurrences repérables et systématiquement illustrées par des références à la numérotation du corpus. L'attention porte autant sur le contenu des termes choisis que sur leur position (en attaque de titre, en chapeau). Nous démontrerons, par exemple, comment certains verbes dessinent un paradigme d'opposition, comment des adjectifs en citation

permettent au média de montrer sans endosser la responsabilité des propos, ou encore comment des marqueurs de durée naturalisent l'idée de répétition.

Enfin, parce que la titraille est un travail d'équilibre entre lisibilité, précision et attrait du lecteur, nous prêterons attention à ses effets : simplification utile pour comprendre rapidement une séquence, mais aussi ses effets pervers, comme les risques de binarisation (deux camps, deux options), d'agrégation d'acteurs hétérogènes sous des étiquettes larges, et de dissymétrie entre paroles attribuées et annonces relayées.

### **3.1. Répartition dans le corpus**

Avant de se pencher sur les articles et les discours en eux-mêmes, il est d'abord pertinent de s'attaquer aux différents genres présents dans le corpus et à ce que cette répartition peut signifier. Le choix du type d'article pour une couverture médiatique est en effet une composante importante des choix effectués par la rédaction. Pour prendre l'exemple d'une manifestation, choisir de la couvrir sur le terrain en reportage est différent que d'analyser les causes ou conséquences de ce mouvement depuis le bureau. Le choix des personnes à interroger ou à citer joue également un rôle sur la perception d'un événement sur le public. Ces aspects, sur le genre de l'interview ou sur le choix des intervenants en eux-mêmes seront analysés plus tard.

Sur les 93 articles<sup>15</sup> qui composent le corpus, le genre revenant le plus souvent est celui de la nouvelle (56). Est considéré comme une nouvelle un article relativement court et factuel reprenant parfois des citations des personnes concernées dans l'article. Les comptes-rendus de conférences de presse ou de manifestations sont également considérés comme des nouvelles. Enfin, les relais d'annonce de prévisions de grève sont également considérés comme des nouvelles. Le genre étant ensuite le plus représenté, bien que plus de deux fois moins présent est l'analyse (25). Seront considérés comme tels les articles plus longs, analysant différents aspects de l'événement traité en adoptant également une multiplicité des points de vue. Viennent ensuite bien plus loin, les interviews (5). Les articles considérés comme « interview » dans ce corpus sont tout simplement les documents présentés comme tels, avec la mention « entretien » en début d'article. Il s'agit d'entretiens

---

<sup>15</sup> ANNEXE I

menés sous le format question-réponse avec à chaque fois, un seul intervenant par article. Le genre suivant est celui des brèves (3), il s'agit simplement de courts textes, d'environ 10 lignes, décrivant une information de manière concise. Vient ensuite le genre de la rencontre (2). Les deux articles considérés comme tels sont en fait des sortes d'articles hybrides entre l'interview et l'analyse. Le premier : « *“Combien faudra-t-il de Buizingen ou de Pécrot pour que le politique comprenne nos conditions de travail ?”* » [33] est en fait un recueil de témoignages de cheminots. L'article, pour autant, ne peut pas s'apparenter à un véritable reportage puisque les notions de terrain sont absentes. La multiplicité des points de vue peut néanmoins rapprocher cet article du genre de l'analyse. Le deuxième : « *Il s'oppose à la grève - “Nous sommes des indépendants subsidiés, ça change tout”* » [86] est un témoignage s'apparentant presque à une interview. N'étant pas rédigé comme tel, il sera donc considéré comme un article rencontre. Les deux derniers genres présents dans ce corpus ont une occurrence chacun, il s'agit d'un éditorial et d'une contribution externe. Ces deux genres, particulièrement subjectifs, feront l'objet d'une analyse à part entière plus tard dans ce travail. À noter, l'absence de reportage dans le corpus. Il n'y a donc pas eu de travail de terrain en manifestation ou autre durant les dates sélectionnées pour ce corpus. Pourtant, comme montré plus haut, diverses manifestations ont eu lieu en Belgique dans la période sélectionnée. Cette absence de reportage peut traduire une certaine vision de l'objet syndical par *La Libre Belgique*. Les grèves ne sont traitées que de manière analytique ou alors *via* le prisme de points de vue individuels (interviews, éditos, rencontres).

### **3.2. Les récurrences dans les titres**

#### **3.2.1. Récurrence des substantifs**

L'un des termes revenant le plus fréquemment dans les titres d'articles composant ce corpus est sans surprise le terme « syndicat(s) » (20 occurrences). Pour autant, le terme n'est pas toujours utilisé de la même manière. Il est souvent utilisé pour illustrer une union des syndicats lorsqu'ils partagent une même position, par exemple : « *Les syndicats dénoncent "les cadeaux pourris" de l'Arizona* » [14]. Parfois, le terme est utilisé pour décrire des syndicats d'un secteur plus précis sans pour autant les citer par leurs noms de syndicats, par exemple : « *Les syndicats du rail envisagent de suspendre les grèves* » [57]. Il est question ici de plusieurs syndicats d'un même secteur qui sont agrégés sous cette formulation de

« syndicats du rail ». En termes de syndicats nommés<sup>16</sup>, le plus représenté dans les titres est largement la FGTB (14 occurrences). Suivent de loin la CSC (4 occurrences), la CGSLB (3 occurrences), l'ABSyM (2 occurrences), la CGSP et la SLFP (1 occurrence chacune). Les syndicats du rail SIC et SACT ne sont pas cités dans les titres, ils sont pourtant beaucoup sollicités dans le cadre des articles concernant les grèves de cheminots. Ils sont, comme expliqué plus haut, uniquement qualifiés sous des appellations génériques comme « syndicats du rail » [57] ou « syndicats ferroviaires » [41].

En ce qui concerne les autres substantifs utilisés dans les titres, le terme revenant le plus souvent est celui de « grève » (22 occurrences). Dans de nombreux cas, l'utilisation du terme « grève » est faite pour annoncer l'organisation de l'une de ces dernières, par exemple : « *Gouvernement De Wever - La FGTB annonce une grève générale pour contester l'accord gouvernemental* » [23] ou « *La FGTB annonce une grève générale : "Le début d'un marathon de résistance"* » [25]. Le terme est aussi parfois tout simplement cité comme sujet d'article : « *Grève à la SNCB : les syndicats redoutent "une bataille kamikaze"* » [32]. Il est intéressant de noter que le terme « grève » en titre est aussi souvent utilisé dans des citations pour évoquer les réactions négatives que le mouvement syndical provoque. Par exemple : « *"Totalement irresponsable": un des négociateurs de l'Arizona s'insurge contre la grève qui se prépare sur le rail* » [27], « *Les sociétés du rail jugent l'appel à la grève "totalement irresponsable et inacceptable"* » [28] ou encore « *"Une grève de neuf jours, c'est totalement disproportionné"* » [38].

D'autres termes semblables sont souvent utilisés, comme celui de « manifestation » (4 occurrences). Celui-ci est uniquement utilisé en référence à des annonces de manifestation, par exemple : « *Une manifestation contre la politique du gouvernement wallon à Namur le 24 septembre* » [88]. Le terme « journée d'action » (4 occurrences) est utilisé d'une manière similaire : « *Journée d'action du 29 avril - Les syndicats chrétiens et socialistes à nouveau dans la rue le 29 avril* » [54].

---

<sup>16</sup> ANNEXE II

### 3.2.2. Récurrence des verbes

Au-delà de l'analyse lexicale des substantifs, l'examen des verbes employés dans les titres médiatiques révèle des choix rhétoriques signifiants. Le verbe le plus récurrent est « dénoncer » (7 occurrences). Dans l'immense majorité des cas (6 sur 7), ce sont les syndicats qui se trouvent rapportés à ce verbe, comme en témoignent les titres suivants : « *La CSC grime l'Arizona en Dalton et dénonce un "transfert d'argent vers les actionnaires"* » [64] ou encore « *"Tous les salaires ne sont pas logés à la même enseigne" : un syndicat dénonce des inégalités flagrantes en Belgique* » [16]. La seule occurrence où le verbe « dénoncer » ne se rapporte pas aux syndicats est la suivante : « *Le secteur aérien dénonce être affecté "de manière disproportionnée" par les grèves* » [68]. C'est ici « le secteur aérien » à qui est rapporté le verbe « dénoncer ». L'usage récurrent de ce verbe inscrit ainsi les syndicats dans une posture de contestation permanente, tandis que son utilisation exceptionnelle pour le secteur industriel apparaît comme une manière de renverser la charge symbolique, en le présentant à son tour comme victime.

Cette dynamique participe à une rhétorique d'opposition qui structure les discours médiatiques autour d'une dichotomie simpliste entre syndicats et monde patronal ou politique. À ce titre, d'autres verbes relèvent de la même logique, tel que le verbe « rejeter » : « *Les syndicats des chemins de fer rejettent le préaccord signé avec Jean-Luc Crucke* » [65]. L'accent est mis sur un refus systématique, comme si la négociation n'était pas dans leur répertoire d'action mais uniquement l'obstruction. Parallèlement, une rhétorique de la critique se déploie à travers des verbes plus connotés, tels que « fustiger » : « *Les syndicats fustigent l'absence de concertation* » [82], ou « égratigner » : « *"Ils ont perdu leur âme", "Je croyais Conner plus stratège"… Le président de la FGTB égratigne le fédéral et n'épargne pas les Engagés ni Vooruit* » [58]. Ces choix lexicaux ne sont pas neutres : ils contribuent à construire une image du syndicalisme comme force véhémente, voire vindicative.

Dans un autre répertoire, lorsqu'il s'agit de mettre en avant les actions syndicales, notamment la mobilisation collective, un verbe comme « appeler » (5 occurrences) est mobilisé, souvent pour désigner l'organisation de grèves ou de journées d'action : « *8 mars - Le front commun syndical appelle à une journée d'action nationale* » [43].

En définitive, à travers ce faisceau de verbes, *La Libre Belgique* ne se contente pas de décrire des faits : elle produit un cadre narratif où les syndicats apparaissent avant tout

comme des acteurs de l'opposition et de conflictualité. Autrement dit, l'usage des verbes contribue à naturaliser une vision antagoniste du mouvement syndical, le réduisant à une posture d'opposition systématique face aux secteurs politique et industriel.

### 3.2.3. Récurrences des adjectifs

La majorité des adjectifs qualificatifs présents dans les titres du corpus sont utilisés dans des citations. On observe qu'ils sont généralement utilisés de manière critique. Ils sont parfois utilisés pour illustrer une condamnation, par exemple : « *Les sociétés du rail jugent l'appel à la grève “totalement irresponsable et inacceptable”* » [28] ou encore « « *Une grève de neuf jours, c'est totalement disproportionné* » [38]. Dans les deux cas cités, les adjectifs utilisés de manière critique sont attribués à des intervenants présents dans les articles. Pour prendre un exemple émanant des syndicats, on peut citer « *Les syndicats dénoncent les “cadeaux pourris” de l'Arizona* » [14]. Dans tous les cas, les adjectifs sont utilisés en citation, ce qui traduit d'une certaine distanciation opérée par *La Libre Belgique*. Les propos, puisqu'ils sont assez critiques, sont explicités comme émanant de personnes extérieures au média.

Dans les adjectifs émanant directement de *La Libre Belgique*, il faut d'abord noter qu'une grande partie sont utilisés dans des cadres très généraux et neutres. Par exemple, le terme « général » utilisé pour l'expression courante « grève générale ». Ou encore des adjectifs génériques similaires comme « nouveau » ou « possible ». Or, certains adjectifs non cités sont parfois moins génériques que ceux précédemment évoqués. Par exemple : « *"Tous les salaires ne sont pas logés à la même enseigne" : un syndicat dénonce des inégalités flagrantes en Belgique* » [16]. Le terme « flagrant » est utilisé ici hors citation. Cependant, une citation se retrouve tout de même dans le titre et donc, bien que l'adjectif ne soit pas cité, il est lié à la citation utilisée antérieurement et ne traduit pas forcément d'une qualification par *La Libre Belgique*. Un exemple peut-être plus parlant : « *Le régime préférentiel du personnel de la SNCB est-il encore justifié ? “C'est assez injuste d'avoir un système aussi avantageux qu'il y a cent ans”* » [30]. Bien qu'il soit utilisé dans une expression courante, le terme « préférentiel » porte une certaine connotation puisque cela insinuerait que le personnel de la SNCB serait avantageé par rapport aux autres travailleurs. Cette connotation est d'ailleurs accentuée par l'utilisation d'une citation critiquant ce « régime préférentiel » juste après dans le titre. Nous reviendrons plus en profondeur sur ce titre dans la sous-partie consacrée aux analyses des citations.

### 3.3. Analyse des expressions

Dans les formulations utilisées en titre, certaines comportent des expressions qui relèvent d'une qualification par le média. On peut citer ces deux exemples : « *Le dialogue de sourds se poursuit entre le gouvernement et les grévistes du rail* » [42] ou « *Des discussions à deux vitesses entre les syndicats du rail et l'Arizona* » [46]. Les expressions « dialogue de sourds » ou « à deux vitesses » relèvent ici d'une qualification dysphorique par *La Libre Belgique*, sans pour autant pointer du doigt un acteur ou l'autre dans le titre. On peut également citer « *Pourquoi la réforme Vandenbroucke met le secteur de la santé en ébullition* » [77], ici l'état « d'ébullition » provoqué par la réforme exprime aussi une opposition frappante entre les deux acteurs.

Pourtant, certaines expressions, si elles peuvent paraître neutres au premier abord, peuvent parfois donner une impression de biais ou en tout cas, présenter un sujet ou une personne ou une entité de manière peu flatteuse ou antagoniste. Dans ce cas-ci, on peut citer : « *Les syndicats comptent mener la vie dure à "l'Arizona"* » [18]. Si l'utilisation de l'expression est relativement neutre et factuelle, son utilisation met « les syndicats » en sujet de la phrase et les considère donc presqu'en tant qu'antagonistes puisque ce sont eux qui vont « mener la vie dure » au gouvernement. Dans un cas similaire, on peut citer : « *Bert Engelaar, comme un cheveu sur la soupe de Bart De Wever* » [20], l'utilisation de l'expression « cheveu sur la soupe » généralement utilisée péjorativement, antagonise ici aussi le secrétaire général de la FGTB, Bert Engelaar.

Dans les expressions utilisées de manière récurrente par *La Libre Belgique*, il y a notamment celles relevant le caractère cyclique, répétitif ou prolongé des grèves, des manifestations et des revendications syndicales. Certaines sont évidentes, par exemple « *Journée d'action du 29 avril - Les syndicats chrétiens et socialistes à nouveau dans la rue le 29 avril* » [54]. L'expression « à nouveau » implique ici implicitement qu'il y a eu d'autres mouvements de grève antérieurs à celui-là et qu'il y a donc un caractère cyclique à ces mouvements. D'autres utilisations décrivent plus discrètement le fait que les mouvements de grève durent un certain temps, par exemple : « *La pression syndicale sur l'Arizona et le patronat devrait durer* » [52]. Il est ici écrit au conditionnel, que les mouvements de contestation devraient se prolonger dans le temps. Un autre exemple : « *Le personnel bpost de Gosselies et de Saint-Nicolas toujours en grève* » [85]. Le caractère prolongé de la grève

est ici exprimé par le terme « toujours ». Dans l'exemple suivant, le caractère cyclique est exprimé en amont : « *Les syndicats prévoient déjà une grande manifestation le 14 octobre* » [80]. Le terme « déjà » ainsi que la mention de la date implique que les mouvements de grève dureront encore un certain temps. Implicitement, tous ces termes peuvent servir à dénoncer ce caractère cyclique. Le fait que les mouvements de grève sont souvent présentés dans ce corpus comme perturbateurs pour la population, comme il sera vu plus tard dans cette analyse, se joint à cette hypothèse.

Il est intéressant de noter que dans certains cas, lorsque *La Libre Belgique* évoque les difficultés que vont endurer les travailleurs, cela se fait plutôt via des citations alors que lorsque le quotidien évoque les difficultés subies par le gouvernement et ses membres, cela se fait souvent sans citation. Par exemple : « *La réaction syndicale - La FGTB wallonne "se met en mode résistance" face au duo MR-Engagés* » [03], une citation est utilisée ici afin de retranscrire les propos directs des syndicats. Un autre exemple avec : « *Arizona : "Les femmes subiront durement les conséquences ces mesures" selon la CGSLB* » [44] ou encore « *Accord de gouvernement fédéral - La FGTB "acte des attaques en rafales contre les droits sociaux"* » [22]. *A contrario*, lorsque sont évoquées les difficultés que va rencontrer le gouvernement Arizona, on peut lire comme on l'a vu : « *Les syndicats comptent mener la vie dure à "l'Arizona"* » [18] ou « *La pression syndicale sur l'Arizona et le patronat devrait durer* » [52]. Situation similaire avec les mesures et décisions annoncées par le gouvernement : « *L'Arizona veut que tous les chômeurs cherchent activement un emploi, même les plus âgés* » [36] ou « *Le gouvernement n'a aucune intention de revenir sur les réformes annoncées* » [51]. Bien qu'il y ait des exceptions, par exemple : « *"Totalement irresponsable": un des négociateurs de l'Arizona s'insurge contre la grève qui se prépare sur le rail* » [27], beaucoup d'annonces faites par le gouvernement sont relayées directement alors que les annonces et commentaires des syndicats se font en souvent *via* des citations. Cette utilisation plus prononcée des citations pour évoquer la position des syndicats peut illustrer une volonté de prise de distance avec cette même position, une dissociation. Cela peut laisser entendre que les propos syndicaux sont des « revendications » ou des « plaintes » nécessitant d'être attribuées, tandis que les propos gouvernementaux sont des « informations » ou des « décisions » qui peuvent être relayées plus directement.

En conclusion, la récurrence des termes indique que *La Libre Belgique* évoque la FGTB plus régulièrement que d'autres syndicats. Pourtant très souvent sollicités et évoqués dans le contexte de grèves des cheminots, les syndicats du rail ne sont pas cités nommément en titre. Ils sont le plus souvent cités en tant que « syndicats du rail ». Concernant les verbes, la récurrence de certains d'entre eux dessine un paradigme. Les termes « dénoncer », « rejeter », « fustiger » sont assez significatifs à cet égard. Cette mécanique installe un cadrage de confrontation, où les organisations syndicales apparaissent comme opposants directs au pouvoir politique. Cela crée une dichotomie nette, simplifie la lecture et fixe les camps mais crée aussi un cadrage antagonisant des syndicats. Certaines expressions généralement utilisées de manière péjorative peuvent également contribuer à cette rhétorique antagonisante, en plus de présenter les grèves comme quelque chose de « rébarbatif » et de « cyclique ». Enfin, il faut noter que *La Libre Belgique* a propension à se désolidariser plus souvent des propos des syndicats que de ceux du gouvernement. Cela se fait par l'utilisation de citations pour les syndicats, quand les positions du monde politique sont exprimées directement.

### 3.4. Analyse des citations en titre

Le titre étant le premier élément visible d'un article de presse, il n'est pas rare que le journaliste ou le média en choisisse un qui soit accrocheur et cela peut passer par l'utilisation d'une citation choc. Qu'elle soit issue d'une interview, d'une conférence de presse ou autre, la citation forte d'un intervenant peut susciter la curiosité du lectorat. Au-delà de susciter l'attention du lecteur du journal papier, *La Libre Belgique* étant active sur son site internet, un titre accrocheur peut également augmenter la circulation et la visibilité d'un site en partie financé par des annonces : « *De même, pour financer leur fonctionnement, les médias ont un besoin croissant de capitaux. Ils ont ainsi recours à divers types de financement : ventes à l'unité, abonnement, ventes de produits dérivés, mais aussi diverses formes de publicité et d'aides.* » (Toussaint-Desmoulins, 2015, pp. 3-6).

Si, par définition, les citations ne relèvent pas d'un discours directement produit par le média, il n'en demeure pas moins essentiel d'analyser la manière dont elles sont sélectionnées et utilisées. En effet, le choix d'une citation en titre traduit une nouvelle fois un cadrage effectué par *La Libre Belgique*. Le choix d'une citation met en avant certains éléments au détriment d'autres et contribue ainsi à définir ce que le média estime important

dans l'article. Ce processus n'est pas seulement éditorial : il participe aussi à façonner l'image que le journal construit de son lectorat, en sélectionnant les paroles jugées pertinentes, crédibles ou susceptibles de résonner avec les attentes supposées de son public :

« Elle est porteuse d'un "ensemble "flou" de valeurs éthico-sociales" et, ajouterons-nous, "affectivo-sociales", dont l'instance médiatique doit tenir compte pour présenter une information plus ou moins conforme à ces attentes. Cette instance en rapport avec la double finalité du contrat d'information, peut être envisagée de deux façons : comme *cible intellective* ou comme *cible affective* » (Charaudeau, 2005, p. 63).

Les citations seront donc analysées selon leur contenu, mais aussi selon leur utilisation puisque c'est cette partie qui témoigne directement d'un choix du média.

Dans le corpus sélectionné pour cette analyse, 34 titres d'articles comportent des citations, soit près d'un tiers du corpus. Dans des articles de nouvelle, elles sont parfois issues d'entretiens accordés à d'autres médias, ici dans un entretien du président de la FGTB, Thierry Bodson à *Belga* : « *Formation fédérale: pour la FGTB, la note De Wever préparait "la plus grande régression sociale depuis 80 ans"* » [07]. D'autres exemples montrent même plutôt un recensement de plusieurs citations plutôt qu'une citation réelle : « *La "super note" de Bart De Wever terrifie les travailleurs de la fonction publique : "Je suis prêt à claquer la porte"* » [13]. La citation forte : « *Je suis prêt à claquer la porte* » en titre n'est attribuée à personne. C'est parce que l'article recueille des témoignages de travailleurs de la fonction publique, et plusieurs interviewés travaillant dans des secteurs différents annoncent vouloir quitter leur profession. La citation est donc attribuable à plusieurs intervenants bien qu'elle n'existe pas réellement.

Sur les 5 interviews qui composent ce corpus, tous leurs titres sont des citations directes extraites de l'article. On y retrouve : « *La réaction syndicale - La FGTB wallonne "se met en mode résistance" face au duo MR-Engagés* » [3], « *"Gâcher les vacances des gens ne va pas faire avancer la cause des syndicats"* » [11], « *"Dans les secteurs et les entreprises, il va y avoir le feu", prévient Thierry Bodson* » [31], « *"Une grève de neuf jours, c'est totalement disproportionné"* » [38] et « *"Le gouvernement est un rouleau compresseur contre les mécanismes de solidarité"* » [50]. Les interviews en elles-mêmes ainsi que leurs titres feront l'objet d'une analyse plus poussée dans la partie suivante, mais il est intéressant de noter que la dichotomie est ici poussée par la sélection des titres. Il s'agit en effet à chaque

fois de citations fortes. Dans le cas où c'est un responsable syndical qui est interviewé [3], [31], [50], il est toujours question d'une rhétorique de la critique envers le gouvernement. Et inversement, dans les titres des interviews d'un ancien syndicaliste, Salvatore Bongiorno [11] et d'un ministre, Jean-Luc Crucke [38], les deux citations critiquent explicitement les mouvements de grève. On observe également que dans les interviews des responsables syndicaux, le locuteur de la citation est exprimé deux fois sur trois. Notamment par l'utilisation de la formulation : « *prévient Thierry Bodson* » ou l'attribution claire de la citation : « *se met en mode résistance* » à la FGTB. Cela peut également participer à cette propension qu'a *La Libre Belgique* de se distancier des propos syndicaux.

### 3.4.1. Les types de citations

Dans le corpus, on peut distinguer plusieurs types d'utilisations de citations ayant chacune des effets différents. On observe d'abord ce que l'on nommera des « citations-étiquettes » : de courts segments nominalisés, isolés par des guillemets, qui condensent une prise de position et introduisent une évaluation. Ce procédé apparaît lorsque *La Libre Belgique* reprend des syntagmes comme les « cadeaux pourris » [14], les « mesures antisociales » [76] ou encore le « tout à l'intérim » [93]. Dans le même esprit, on retrouve des diagnostics critiques, par exemple « culture de la peur » dans l'article : « *Un rapport au vitriol dénonce une "culture de la peur" chez Securail* » [84] ou « de manière disproportionnée » dans l'articles : « *Le secteur aérien dénonce être affecté "de manière disproportionnée" par les grèves* » [68]. On peut également citer dans cette catégorie, des mots d'ordre comme « résistance » [60], ou encore la mise entre guillemets de verbes pouvant être considérés comme forts, comme « exhorté » [83]. Cette utilisation produit un effet de polarisation tout en maintenant la distanciation énonciative qui a été relevée plus haut. L'assertion est attribuée, le journal la met en vitrine, mais ne l'endosse pas explicitement.

À côté de ces étiquettes, on relève ce qu'on peut nommer des « citations-jugements », c'est-à-dire des positions tranchées, parfois placées en attaque de titre, ce qui peut permettre de capter l'attention. On peut citer comme exemple des citations comme : « *Totalement irresponsable* » [27] ou « *totalement irresponsable et inacceptable* » [28] (bien que similaires et proches temporellement, ces deux citations émanent d'acteurs différents). L'utilisation de ces citations mettent en avant la disqualification de l'acte ou de l'acteur visé. Dans le même style, on retrouve des métaphores disqualifiantes, des jugements d'équité : « *C'est assez*

injuste... » [30] par exemple. L'effet de ce type de citations est double : premièrement une dramatisation immédiate des mouvements de contestation. Et deuxièmement, une orientation de la lecture avant même l'accès au corps du texte.

Une troisième famille regroupe ce qu'on nommera des « citations-slogans » ou des « déclarations d'intention », ce sont des énoncés courts et forts qui promettent une ligne d'action. Elles prennent la forme d'avertissemens comme « *Ça ne passera pas* » [17] ou « *Maintenant on passe à la vitesse supérieure* » [15] mais aussi de métaphores qui scénarisent la durée, par exemple : « *Le début d'un marathon de résistance* » [25]. Ces « déclarations d'intention » ne sont pour autant pas uniquement des avertissements, la preuve : « *Gouvernement De Wever - La CGSLB veut "donner une chance" à la concertation* » [24]. Leur utilisation dans ce cas-ci sont néanmoins minoritaire. Elles ne se retrouvent pas non plus uniquement du côté des syndicats. On les retrouve aussi du côté du gouvernement, par exemple « *On veut envoyer un signal d'exigence* » [92]. Cette utilisation donne en quelques mots soit une position claire et tranchée, soit tout simplement un avertissement clair.

Plus rares, « les citations interrogatives » servent d'accroches problématisantes. « *Que fait encore Vooruit dans ce gouvernement ?* » [69], par exemple, met en scène une interpellation politique, tandis que « *Combien faudra-t-il de Buizingen ou de Pécrot... ?* » [34] dramatise l'enjeu par des références à des catastrophes ferroviaires. Dans les deux exemples cités, la question n'appelle pas seulement une réponse : soit elle oriente la lecture vers l'illégitimité de la présence de *Vooruit* dans le gouvernement, soit elle oriente l'objet de l'article (en l'occurrence les conditions de travail des cheminots) comme problème public, voire récurrent par la référence à des catastrophes antérieures.

Enfin, on repère ce qu'on appellera des « citations-attaques personnelles », elles renforcent une certaine personnalisation du conflit. Des titres visant explicitement des figures, par exemple : « *Bouchez veut faire diversion... c'est aberrant et idiot* » [91]. Cela théâtralise l'affrontement en le liant à des acteurs identifiables. De même, des paroles rapportées ciblant une réforme précise « *Cette réforme n'est pas bonne...* » [61] présentent le conflit de manière simpliste en accentuant la dichotomie (pour/contre) mais au prix d'une réduction des enjeux structurels à des confrontations entre personnes ou groupes identifiés (syndicats/gouvernement).

Pris ensemble, ces cinq usages des citations dessinent une cohérence de titraille : comme décrit plus haut, la distanciation (attribuer une parole extérieure) et la dramatisation (sélection de formules percutantes) vont de pair. Les « étiquettes » condensent et polarisent, les « citations jugements » disqualifient, les « citations-slogans » programment le récit, les « citations interrogatives » problématisent, et les « citations-attaques » personnalisent. L'effet cumulatif est de cadrer la conflictualité syndicale et gouvernementale par des accroches mémorables. Elles orientent également la réception avant même l'entrée dans l'article, tout en laissant formellement la responsabilité énonciative aux acteurs cités.

En dehors de ces usages, un exemple de citation dans le corpus est intéressant. Il s'agit de l'article : « *Le régime préférentiel du personnel de la SNCB est-il encore justifié ? “C'est assez injuste d'avoir un système aussi avantageux qu'il y a cent ans”* » [30]. S'il est pertinent de s'arrêter sur cet exemple, c'est pour la construction de son titre. En effet, le titre commence par poser la question de légitimité du « régime préférentiel » concernant la retraite des cheminots et embraye avec une citation d'un intervenant exprimant son désaccord avec ce régime. Pourtant, il y a deux intervenants dans l'article, Pierre Devolder, professeur émérite de finance à l'UCLouvain et un syndicaliste cheminot dénommé par un nom d'emprunt, Julien. C'est une citation de Pierre Devolder, opposé au régime préférentiel, qui a été retenue en titre. Pourtant lui aussi interrogé directement, Julien ne bénéficie pas de cette mise en avant par le journal. D'une certaine façon, la citation est utilisée comme une réponse à la question posée par le journaliste. Le choix de mettre en avant ce point de vue n'est pas anodin et a de grandes chances d'orienter la vision du lecteur avant même qu'il ait commencé à lire l'article.

L'utilisation de citations dans les titres peut donc avoir plusieurs fonctions. Tout d'abord, l'utilisation d'une citation forte en titre peut attirer le lecteur. Outre cet intérêt presque publicitaire, il a été vu que les utilisations de citations, en particulier pour les interviews, peuvent dessiner une dichotomie. L'opposition entre le monde syndical et les autres acteurs, que ce soit le patronat ou le gouvernement est établie à partir de citations critiques en titre. Dans le cas de l'interview de Salvatore Bongiorno [11], une opposition est aussi faite entre les syndicats et les usagers. Ces citations ont été classées en 5 catégories. Les « étiquettes », de courtes citations qui permettent aux médias de citer tout en se distanciant, les « citations critiques » qui expriment les points de vue d'acteurs du conflit permettant une certaine dramatisation du conflit, les « déclarations d'intention », permettant de relayer une annonce

ou une prise de position par une citation, deux exemples de « citations interrogatives » qui permettent de problématiser, et enfin des « citations attaques personnelles » qui, similairement aux « citations critiques », crée une dichotomie claire en simplifiant le conflit, mais aussi en le personnifiant en attribuant des positions claires et établies à des personnes. Toutes ces utilisations peuvent donc avoir un effet différent.

### 3.5. Les chapeaux

Un autre élément constituant de la titraille est le chapeau. Court texte précédant l'article, il a pour fonction d'annoncer le sujet de l'article et l'angle choisi :

*« Bonne formule, car si les quelques lignes du chapeau suffiront au lecteur pressé, son but n'est tout de même pas de lui signifier que le reste n'a pas d'intérêt... Il doit donner envie de lire, d'en apprendre davantage »* (Agnès, 2017, p. 161).

Le chapeau peut néanmoins avoir plusieurs fonctions. S'il s'agit souvent de courts textes résumant le contenu de l'article et contextualisant les événements, certains journalistes se servent de cet élément de titraille afin de rajouter des informations. Puisqu'il est censé donner l'envie de lire, il est aussi parfois question de l'agrémenter d'une citation afin de donner le ton global de l'article. Cette volonté d'attirer le lecteur peut aussi encourager le journaliste à formuler son chapeau sous forme de question à laquelle il répondra dans son article.

#### 3.5.1. Les types de chapeaux

Similairement à ce qui a été fait pour l'analyse des citations en titre, les types de chapeaux seront répartis en plusieurs catégories dans cette analyse et leurs différents effets seront expliqués.

Premièrement, il y ce que l'on nommera les « chapeaux informatifs ». Ce type de chapeau se limite généralement à quelques mots destinés à annoncer le sujet de l'article ou à en fournir un bref contexte. Par exemple : « *Le conseil d'administration de la société nationale des chemins de fer a validé ses objectifs pour l'année prochaine.* » [10]. Le chapeau décrit simplement le sujet de l'article. Un autre exemple : « *Les organisations de défense des cheminots rencontraient Jan Jambon (N-VA) ce lundi.* » [57]. Le sujet de l'article est ici explicité avec un contexte temporel et des indications sur qui rencontrait qui. Similairement, certains chapeaux servent à annoncer des événements à venir, par exemple : « *Un rapport du Conseil central de l'économie établit à 1 % le handicap salarial. Ce dernier*

*se transformera même en avantage salarial en 2025. »* [12]. Dans l'interview de Salvatore Bongiorno [11], le titre étant une citation, le chapeau sert à expliciter le sujet concret de l'article : « *Salvatore Bongiorno, dit "Toto", ancien chef de piste et ex-délégué syndical à la Sabena, réagit à la nouvelle grève des agents de sécurité à l'aéroport de Charleroi.* » Cette affirmation associée à la citation en titre : « *“Gâcher les vacances des gens ne va pas faire avancer la cause des syndicats”* » permet de comprendre explicitement la position de l'ex-syndicaliste. Une autre utilisation d'un « chapeau informatif », assez rare puisque présente une fois dans le corpus, est celle d'un article rencontre. Plus précisément l'article suivant : « *Il s'oppose à la grève - “Nous sommes des indépendants subsidiés, ça change tout”* » [87] dont le chapeau est le suivant : « *Dr Roger van Cutsem, médecin généraliste dans une maison médicale de Ransart.* ». L'article n'étant pas une interview, le chapeau sert ici à présenter explicitement la personne rencontrée dans l'article. La mention de son titre sert également à justifier le choix de l'entretien avec cette personne.

Dans le contexte de l'objet de cette analyse, certains chapeaux servent à annoncer le nombre de personnes présentes lors de manifestations. Certains sont très concis, comme : « *Des milliers de militants se sont rassemblés vendredi matin à Bruxelles, sur la place Poelaert.* » [14]. D'autres s'intéressent également aux raisons des manifestations : « *Le front commun a appelé à une grève de 48 heures ces lundi et mardi. Des milliers de manifestants sont attendus à Bruxelles lundi. Dans leur viseur, les coupes budgétaires dans les filières qualifiantes et les projets du gouvernement en matière de statut.* » [19]. Bien que similaires dans leurs annonces de chiffres, ces deux chapeaux n'ont pas la même portée. En effet, le premier se contente d'annoncer qu'un certain nombre de manifestants se trouvaient à Bruxelles. Le contexte spatio-temporel est présent avec la date et l'endroit, mais les raisons ne sont pas explicitées. Cette absence peut avoir pour effet de présenter la grève comme un simple mouvement de foule dénué de revendications. L'information présentée ici est la manifestation et non les raisons de cette dernière. Dans le deuxième chapeau par contre, le cadre spatio-temporel est également posé. Or, le contexte est plus complet puisque les raisons de la manifestation sont évoquées. Ce chapeau, plus long, pourrait presque servir en tant que brève puisque l'essentiel des informations est présent, et la manifestation n'est pas dissociée de ses raisons. Les chapeaux, même les plus informatifs soient-ils, peuvent donc avoir un certain effet sur la lecture qui sera faite de l'événement par le lectorat.

Bien qu'il n'y ait pas de marqueurs d'énonciation explicites dans les « chapeaux informatifs », il a donc été vu qu'ils peuvent tout de même influencer la lecture de l'événement. Pour autant, certains légers marqueurs d'énonciation peuvent se trouver dans un autre type de chapeaux. Nous les nommerons sobrement « chapeaux qualificatifs ». Bien que discrets, ces marqueurs peuvent également orienter la perception d'un événement par le lectorat. Ils peuvent prendre la forme d'un adjectif, par exemple : « *La première étape d'un marathon de grèves débute vendredi soir sur le rail belge. D'autres actions suivront. Le chemin de fer va connaître des mois animés.* » [35]. Les mois de grève annoncés sont ici décrits comme des « mois animés ». Si c'est subtil, l'adjectif « animés » dépeint les grèves par le désordre provoqué par ces dernières plutôt que par les réelles contestations qu'il y a derrière. Il est également aussi intéressant de noter l'utilisation de la métaphore du « marathon » pour décrire ces mois de grève. Le « marathon » est considéré dans l'imaginaire collectif comme une course particulièrement longue et l'utilisation de cette métaphore accentue donc la supposée longueur de ce mouvement de grève. Ils peuvent également se manifester par l'utilisation de certains verbes. Par exemple : « *Le dialogue social patine du côté de chez Jan Jambon, en charge des Pensions.* » [46]. Encore une fois, c'est relativement subtil mais l'utilisation du verbe « patiner » indique une considération que la concertation est lente. Il s'agit donc d'une qualification. Un autre exemple de « chapeau qualificatif » dans le corpus est le suivant : « *Les mesures de l'Arizona pour le chemin de fer belge ne passent (toujours) pas.* » [66]. L'utilisation du terme « toujours » est déjà assez édifiante en elle-même puisqu'elle met l'accent sur la longueur des négociations et les refus constants des syndicats quant aux mesures envisagées par le gouvernement. Indirectement, cela peut présenter les syndicats comme des intermédiaires particulièrement enclins à ralentir le processus de négociation. Dans le genre des « chapeaux qualificatifs », il y a également un exemple où le marqueur d'énonciation est particulièrement explicite : « *La grève générale a été bien suivie. D'autres actions sont programmées. Une grève générale le 29 avril ? Ce n'est pas clair...* » [52]. Bien que relativement tiède, la critique est ici explicite puisqu'il s'agit d'une dénonciation de l'absence de clarté sur les objectifs de mouvements de contestation par les syndicats. Cela se fait par l'utilisation de l'expression « *ce n'est pas clair* ». Et donc, bien que pour la plupart les marqueurs d'énonciation soient relativement subtils, les « chapeaux qualificatifs » peuvent, comme les titres, influencer la lecture d'un événement. Dans les exemples cités, il s'agit avant tout de la façon de présenter les mouvements de grève, ici décrits implicitement par le désordre qu'elles pourraient provoquer. Mais il est aussi question,

par l'utilisation de certaines expressions, d'une certaine dénonciation de la lenteur des concertations ou du manque de clarté des objectifs des syndicats.

De manière similaire à ce qui est fait dans les titres, certains chapeaux utilisent des citations. En utilisant la même grille que pour l'analyse des citations en titre, on retrouve notamment des citations « étiquettes » en chapeau avec par exemple : « *Ces décisions frappent les travailleurs “de plein fouet”, dénoncent les syndicats.* » [76]. Pour rappel, cette utilisation permet au média de se distancer des propos des personnes interrogées. On retrouve également des « citations slogans » avec : « *Le patron du syndicat socialiste, Jean-François Tamellini, prévient : “Si les travailleurs ne sont pas respectés, on devra réagir”.* » [03] Mis en relation avec le titre de l'article qui est déjà une citation, ce chapeau accentue la mise en garde de Jean-François Tamellini. C'est donc sous cet angle que le journaliste a voulu rédiger l'interview.

Comme évoqué plus haut, le chapeau peut être également rédigé sous la forme d'une question. Cet effet peut encourager le lecteur à poursuivre sa lecture puisque la réponse se trouve normalement dans le corps de l'article. Dans ce cas, on les appellera les « chapeaux problématisants ». Les questions peuvent parfois être posées avec deux possibilités de réponse. Par exemple, l'article : « *Élections sociales : l'Arizona réduit la protection des candidats non élus contre le licenciement* » [33] dont le chapeau est « *Atteinte à la liberté syndicale ou frein aux candidatures “opportunistes”?* ». Dans l'article, le journaliste ne répond pas directement à la question posée dans le chapeau. Il questionne en fait différents acteurs concernés par la mesure : le cabinet du ministre de l'Emploi, David Clarinval ; Alexis Fellahi, juriste à la CSC et Jean-Charles Parizel, conseiller à la FEB (Fédération des entreprises de Belgique). Un autre exemple avec : « *La mesure figure dans l'accord de gouvernement. Une aide pour rebondir ou une porte ouverte à la fraude ?* » [39] issu de l'article : « *Démissionner et toucher des allocations de chômage, ce sera bientôt possible* ». Là aussi, il s'agit plutôt de récolter l'avis d'acteurs concernés. Ici, un syndicaliste et un représentant de la FEB. Dans les deux cas, on observe que c'est une question posée sous forme de deux possibilités. Il s'agit dans les deux cas d'un choix entre une possibilité positive et une négative. Dans le premier cas, la réforme prévue concernant les élections sociales a, selon le journaliste, deux issues probables : « une atteinte à liberté syndicale » ou un « frein aux candidatures “opportunistes” ». Sans pour autant préciser laquelle est positive et laquelle est négative, il est assez évident ici que la première possibilité est considérée comme négative

et que la deuxième est considérée comme positive. Dans le deuxième exemple concernant une mesure permettant de toucher des allocations de chômage après une démission, les possibilités évoquées sont soit une « aide pour rebondir » soit une « porte ouverte à la fraude ». Les termes « aide » et « fraude » laissent peu de doute quant à laquelle des propositions est positive et l'autre négative. Ces questions posées sous cette forme donnent un effet de binarité : il n'y a que deux alternatives possibles. Cela simplifie le problème et ne propose que deux solutions à des problèmes pourtant relativement complexes. D'ailleurs, les intervenants dans les articles sont plus nuancés.

Cette dichotomie n'est pour autant pas uniquement présente dans ces questions à deux possibilités. En effet, dans le dernier type de chapeau retenu que nous nommerons « chapeaux dichotomiques », le chapeau établit le contexte en présentant les points de vue de différentes parties. Un exemple très concret est : « *Les syndicats appellent le gouvernement à augmenter la valeur des chèques-repas dès cette année. La FEB veut un phasage.* » [67]. Les positions de deux des acteurs de ce sujet, en l'occurrence l'augmentation de la valeur des chèques-repas, sont explicitées dans le chapeau. Il s'agit d'ailleurs de l'unique aspect présenté, et donc ce qui est mis en avant par le journaliste est la différence de points de vue de l'entité générale qu'il nomme « les syndicats » et de la FEB. Cela crée une dichotomie claire dans le débat, deux camps l'un contre l'autre, « les syndicats » contre la FEB. Un autre exemple similaire est :

« Face à la pénurie d'enseignants, “l'idée des flexi-jobs peut être examinée”, a déclaré ce 13 juin la ministre de l'Éducation de la Fédération Wallonie-Bruxelles sur LN24. Si Valérie Glatigny (MR) assure qu'il ne s'agit pour l'instant que “d'une piste parmi d'autres”, cette idée est, on s'en doute, loin de faire l'unanimité auprès des syndicats. » [73]

D'une manière similaire, une position est exprimée et contrebalancée par un avis opposé. En l'occurrence, il s'agit du clivage classique syndicats contre gouvernement. Dans l'exemple suivant, les positions des deux camps sont explicitées mais pas dans le chapeau. Le titre donne en effet une première position : « *La gauche profite du 1er mai pour appeler à la “résistance” contre l'Arizona* » [60] et le chapeau du même article donne la position de l'autre camp : « *Chez les libéraux, c'est la notion “d'effort” qui était au centre de l'ensemble des discours prononcés jeudi à Charleroi.* ». Les positions des deux camps sont ici explicites mais ne sont pas présentes dans la même partie de l'article. Le choix a pu se faire en fonction de ce qui pouvait le plus attirer un lecteur, en l'occurrence le terme de « résistance » est plus

impactant que la « notion d'effort » évoquée dans le camp des « libéraux ». Il est aussi intéressant de noter que les deux camps sont appelés par des surnoms. Si « les libéraux » concerne uniquement le MR, l'appellation « la gauche » est utilisée pour regrouper trois entités distinctes : le PS, le PTB et la FGTB, deux partis et un syndicat donc. Cette unification de trois entités aux positions et objectifs distincts participe également à une simplification. Le fait de qualifier trois institutions sous la même bannière sous prétexte d'une soi-disant position commune permet de conserver un rapport entre deux camps : la gauche contre la droite.

D'une manière similaire, on peut citer cet exemple : « *Des milliers de militants se sont rassemblés vendredi matin à Bruxelles, sur la place Poelaert.* » [14] Le terme intéressant ici est « militants ». Le Larousse<sup>17</sup> le décrit comme tel : « *Adhérent d'une organisation politique, syndicale, sociale, qui participe activement à la vie de cette organisation.* » Or, le terme « militant » est aujourd'hui fortement connoté. Par cette agrégation, le journaliste considère toutes les personnes présentes au rassemblement comme des « militants », ce qui revient à nier le fait que certaines personnes peuvent venir à un rassemblement de manière ponctuelle sans pour autant être affiliée à une quelconque organisation syndicale ou autre.

Dans les exemples précédents, les positions des deux camps étaient exprimées dans ces « chapeaux dichotomiques » parce qu'elles étaient également exprimées dans le corps de l'article. Ce n'est pourtant pas toujours le cas. Dans ce premier exemple, l'opposition entre les deux camps est présentée subtilement : « *Malgré un mouvement de grève bien suivi, ce lundi, la coalition Arizona maintient le cap. Elle appelle néanmoins à la concertation sociale pour la mise en œuvre de ces réformes qu'elle juge indispensables.* » [51]. Les deux camps créés par cette séparation binaire ne sont ici pas présentés explicitement. Il y a bien d'un côté « la coalition Arizona », mais l'autre camp, les syndicats, est présenté en synecdoque par son action : « un mouvement de grève ». L'exemple est intéressant ici puisque seul l'un des deux camps est cité, tandis que l'autre est cité par le biais de son action contre le premier. Cela renforce l'aspect dichotomique. L'exemple le plus édifiant des « chapeaux dichotomiques » présentant deux points de vue dans le chapeau mais pas dans le corps de texte se trouve dans l'article : « *“Le gouvernement est un rouleau compresseur contre les mécanismes de solidarité”* » [50]. Il s'agit d'une interview de Laurent Pirnay, vice-président de la CGSP. Le seul point de vue sollicité dans cet article est donc, en théorie, uniquement celui de la

---

<sup>17</sup> Le Larousse, définition du terme « militant » : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/militant/51435>

personnalité interviewée. Or, on peut lire dans le chapeau : « *Laurent Pirnay, vice-président de la CGSP, défend et justifie la grève nationale de ce lundi. De son côté, Caroline Cleppert, secrétaire générale de l'UCM, appelle les syndicats à négocier la mise en œuvre des réformes annoncées par le gouvernement fédéral.* ». Comme l'explique le chapeau, Laurent Pirnay défend dans l'interview la légitimité de la tenue d'une grève nationale, mais cette argumentation est contrebalancée par l'avis de la secrétaire générale de l'UCM Caroline Cleppert invitant les syndicats à d'abord négocier. Le clivage est moins évident (il ne s'agit pas d'opposition souvent présentée par *La Libre Belgique*, syndicats contre gouvernement). Cela dit, dans un espace de parole qui lui est pourtant dédié, le représentant syndical ne peut pas exprimer sa position sans que soit rappelée aux lectorat la volonté de certains acteurs de négocier avant de faire grève.

En conclusion de cette sous-partie, l'examen des chapeaux confirme qu'ils constituent un maillon décisif de la titrailler : loin d'être un simple « résumé préalable », ils orientent très tôt la lecture. Les « chapeaux informatifs » remplissent la fonction attendue (situer, contextualiser, annoncer), mais leur degré de précision n'est pas neutre : selon qu'ils mentionnent ou non les motifs d'une action, ils peuvent présenter une mobilisation comme un fait logistique détaché de ses raisons, ou au contraire l'adosser explicitement à des enjeux identifiés. Cette première sélection d'informations, même minimale, conditionne l'entrée du lecteur dans le sujet. Les « chapeaux qualificatifs » montrent ensuite que de légers marqueurs d'énonciation suffisent à orienter la perception du lecteur. Quelques adjectifs, métaphores ou modalisations installent une atmosphère, souvent de lenteur, d'encombrement ou de répétition, qui pèse sur l'interprétation. Plus rarement, une appréciation explicite expose un jugement sans ambiguïté. Dans tous les cas, la coloration reste concise : elle associe l'événement à un cadre de lecture (désordre, délai, opacité) auquel l'article viendra ou non apporter des contre-points.

La présence de citations en chapeau reproduit la logique observée pour les titres : elle renforce l'accroche tout en maintenant une distance énonciative. Les formules mises en avant (« étiquettes » ou « slogans ») donnent le ton de l'article et signalent quelle voix sera prioritairement entendue dans le texte. À l'inverse, les « chapeaux problématisants » promettent une réponse dans le corps de l'article, mais cadrent souvent le débat autour de deux options exclusives. Ce procédé simplifie la complexité des dossiers et installe un

face-à-face lisible. Il peut toutefois être dépassé par la nuance des intervenants cités par la suite.

Enfin, les « chapeaux dichotomiques » explicitent, en quelques lignes, la polarité des positions. Qu'ils juxtaposent les points de vue au même endroit ou qu'ils les répartissent entre titre et chapeau, ils structurent la scène en deux camps bien identifiés. Ce cadrage facilite la compréhension immédiate, mais il a pour effet secondaire de, justement, simplifier le débat, mais également de lisser les différences internes et de reléguer les variables contextuelles au second plan. Pris ensemble, une bonne partie de ces usages dessinent une dichotomie simplifiant un débat public.

### **3.6. Conclusion de la partie I**

Cette première partie avait pour objectif d'examiner la titraille avec une attention particulière portée aux titres et aux chapeaux. L'analyse du corpus met d'abord en évidence une répartition de genres très marquée : la nouvelle domine largement, devant l'analyse. On retrouve moins d'interviews, de brèves, « d'articles-rencontres » et de formats plus subjectifs (un éditorial, une contribution externe). Surtout, aucun reportage n'apparaît sur la période observée. Ce choix éditorial privilégie des formats courts, informatifs et séquentiels, au détriment d'un traitement de terrain. Il en résulte une couverture qui cadre rapidement les épisodes (annonces, réactions, calendriers) et polarise les positions, tout en laissant peu d'espace à la qualification contextuelle par l'observation directe.

Sur le plan lexical, les titres confirment la récurrence de quelques termes pivots : « syndicat(s) », « grève », « manifestation », « journée d'action ». La grève est très souvent annoncée, commentée ou qualifiée. Les verbes récurrents structurent un paradigme simple : « dénoncer », « rejeter », « fustiger », « appeler »... Cette mécanique installe un récit de confrontation où les organisations syndicales apparaissent avant tout comme acteurs d'opposition, elles « dénoncent », « rejettent ». Les adjectifs qui accentuent ce cadre sont le plus souvent placés en citations (« totalement irresponsable », « disproportionné », « cadeaux pourris »), ce qui permet au journal de montrer sans endosser. Lorsque l'adjectivation vient directement du média, elle est plutôt générique. Quelques occurrences, plus connotées, s'appuient immédiatement sur une citation attenante, ce qui maintient la distance énonciative opérée par le média.

L'étude des expressions souligne une autre constante : le caractère cyclique et la mise en durée des mobilisations. Des marqueurs comme « à nouveau », « toujours », « déjà », ou des métaphores : « marathon », « croiser le fer » naturalisent l'idée de répétition et de longueur. Cette écriture aide à situer rapidement le lecteur, mais elle peut aussi installer une lecture où la grève est d'abord perçue comme séquence perturbatrice récurrente, avant d'être comprise comme revendication. En parallèle, on observe une asymétrie d'attribution : les difficultés ou positions des syndicats sont plus souvent rapportées en citations, alors que les annonces gouvernementales sont souvent exprimées directement. Ce décalage contribue à distinguer ce qui relèverait de la « parole » (syndicale, à attribuer) et ce qui serait de l'ordre du « fait » (politique, à relayer), même si des exceptions existent.

Les citations en titre jouent un rôle structurant. Fréquentes (près d'un tiers des titres), elles ont été distinguées en plusieurs types : les « citations-étiquettes », formules nominales courtes, souvent par des termes forts ; les « citations-jugements » permettant au média de clarifier la position d'un camp par l'utilisation de citations fortes tout en s'en distanciant ; les « déclarations d'intention/slogans » des avertissements qui promettent une intention forte ; les « citations problématisantes » qui permettent une certaine mise en scène ; et enfin les « citations attaques personnelles » qui présentent le conflit comme étant une questions d'enjeux personnels où des acteurs récurrents sont identifiés nommément. Le double effet est constant : dramatisation et distanciation. Le journal attire l'attention par des formules fortes, tout en attribuant l'énoncé à un acteur identifié. Cela oriente la lecture avant même l'accès au texte, en polarisant les enjeux (pour/contre, alerte/défense) et en personnifiant certains épisodes par le biais de certains acteurs bien identifiés.

Les chapeaux complètent et précisent ce mouvement. Qu'ils soient informatifs (mise à niveau factuelle, calendrier, rappel du contexte), qualificatifs, citants, problématisants ou dichotomiques, ils organisent d'emblée la scène d'énonciation. Leur brièveté ne les rend pas neutres pour autant. Ils sélectionnent un angle, programment la suite et stabilisent un rapport de forces. Dans certains cas, le duo titre/chapeau répartit les positions des deux camps ce qui lisse les nuances internes et simplifie la lecture.

Pris ensemble, ces résultats dessinent une cohérence éditoriale. La tiraille de *La Libre Belgique* sur le mouvement syndical privilégie premièrement, une mise en séquence rapide (formats courts, annonces, étapes). Deuxièmement, une polarisation lisible (verbes d'opposition, binarités posées par les questions ou les juxtapositions). Troisièmement, une

distanciation énonciative assurée par l’attribution (citations en titre et en chapeau). Enfin, une normalisation de la répétition (marqueurs de durée et de cycle).

Ces choix, peut-être faits dans une intention de faciliter l'accès à l'actualité, de rendre visible le conflit et d'ancrer les épisodes dans une temporalité compréhensible, ils ont toutefois des effets de cadrage. Une certaine tendance à antagoniser la figure syndicale, à réduire la complexité à des alternatives simples, à agréger des acteurs hétérogènes sous des étiquettes commodes, et à séparer plus fortement la parole syndicale, citée, de la parole gouvernementale, relayée. Autrement dit, la titraille oriente dès le début, par petites touches (un verbe, un adjectif, une formule, une question), le sens de ce que le lecteur va lire.

## 4. Deuxième partie : analyse des intervenants

L'examen de la titraille a montré comment les articles orientent la lecture dès le début de l'article. Cette deuxième partie s'intéressera sur ce qui se joue dans les textes en eux-mêmes : qui parle, à quel titre, dans quel format et avec quels effets de cadrage. L'enjeu n'est pas de juger les prises de position, mais de décrire des choix d'écriture et de sources qui participent à la construction médiatique du conflit social : sélection des voix, longueur et emplacement des citations, type de discours rapporté (direct ou indirect).

Le périmètre d'analyse est restreint aux prises de parole recueillies par *La Libre Belgique* (entretiens, rencontres, citations obtenues par le journal). Sont donc exclus les communiqués, reprises d'autres médias ou comptes rendus officiels. Dans le corpus constitué, on dénombre cinq interviews publiées. Les propos principaux dans les interviews n'émanent évidemment pas directement des médias, néanmoins le rôle actif du journaliste sera analysé (choix de l'invité, angle, questions, découpage des réponses). Une cartographie des intervenants éclairera la distribution des rôles entre responsables syndicaux, responsables politiques, experts, représentants d'organisations et travailleurs.

La logique de *gatekeeping* sera sollicitée dans cette partie. Théorisée par Kurt Lewin et reprise par David M. White (White, 1964). Elle est définie par Jean Charron comme telle : « *L'idée de transfert ramène la fonction journalistique à une fonction de sélection, c'est-à-dire à cette métaphore du journaliste « gatekeeper » qui laisse ou non « passer » l' agenda défini par la source.* » (Charron, 1995, p. 79). La notion de « défenseurs primaires » (Hall, 1978) permettra quant à elle d'expliquer pourquoi certaines voix, investies d'une légitimité institutionnelle, se retrouvent plus souvent en position d'énonciation. Ces défenseurs primaires sont donc des sources institutionnelles majeures qui ont le pouvoir d'influencer la construction de l'actualité en imposant leur cadre de lecture comme le cadre de référence qui doit s'imposer aux journalistes. Les catégories de valeur d'expression et de valeur polémique (Charaudeau, 1997) servent, elles, à décrire les effets recherchés : expliciter et convaincre d'un côté, créer de la saillance et susciter la réaction de l'autre. Nous garderons également en tête le lien entre compétence et légitimité de l'intervenant (Tavernier, 2009), tel qu'il est construit par le média lorsqu'il choisit qui fait autorité sur un sujet.

Concrètement, l'analyse s'appuie sur quelques indicateurs. On peut citer le statut et la fonction de l'intervenant, mais aussi le format et l'ampleur de la parole accordée (entretien complet, encadré, citation brève), également la modalisation et les présupposés dans les questions des journalistes (formulations orientées, alternatives binaires), et enfin la personnalisation du conflit. L'objectif est d'objectiver des régularités de traitement (symétrie des formats, équilibre des contradicteurs, place laissée aux travailleurs) et d'en mesurer les effets de cadrage.

La suite s'organise en deux temps. D'abord, un focus sur les interviews, en particulier sur le rôle du journaliste dans la construction de l'échange, la potentielle orientation des questions, et la place des citations-titres. Ensuite, une cartographie des intervenants dans les articles, fréquences, profils, dissymétries entre évocation et attribution d'un espace d'expression. L'ensemble doit permettre d'évaluer, au-delà des titres et chapeaux, comment la parole est distribuée et à quelles conditions elle structure la lecture des mobilisations syndicales.

#### 4.1. Les interviews

Par définition, les interviews permettent de publier les opinions de personnes extérieures à un média. Pour autant, comme le rappelle Yves Agnès dans *Manuel de journalisme : l'écrit et le numérique* : « *Le journaliste a un rôle actif, ce n'est pas un outil d'enregistrement, ni un faire-valoir* » (Agnès, 2017, p. 274). Le journaliste a un rôle prépondérant dans l'exercice de l'interview et ce, dès le choix de la personne à interviewer. En effet, ce choix se fait généralement en fonction de ses compétences ou de son lien avec le sujet de l'interview.

« *Pour la parole extérieure comme pour le journaliste qui la sollicite, une approche rhétorique permet de faire le lien entre la compétence du locuteur et la légitimité symbolique qui en découle. En effet, dans une lecture rhétorique de l'activité journalistique, attentive aux procédures et aux valeurs professionnelles qui les fondent, les formes de compétence que nous analysons s'exercent dans un double sens : les journalistes développent par procuration, en mobilisant la parole extérieure comme compétente, le professionnalisme qui les autorise à désigner ceux dont l'avis mérite d'être pris en compte ; et, dans le même temps, cette compétence journalistique en construit une autre, celle de l'intervenant extérieur sollicité pour co-construire une représentation légitime du réel.* » (Tavernier, 2009, p.6)

Cette théorie s'accompagne également du concept de « défisseur primaire » développé et conceptualisé par Stuart Hall (1978), membre fondateur des *Cultural studies*. Le concept met en évidence que les opinions exprimées par des acteurs en position de pouvoir tendent à être plus facilement acceptées, car elles sont perçues comme émanant de sources mieux informées que la population dite moyenne. Ces « défisseurs primaires » proviennent généralement d'institutions établies et dotées d'une forte autorité symbolique, telles que la police ou les gouvernements (Hall, 1978). Le recours à ces sources constitue un élément central du cadrage médiatique : il reflète la manière dont le journaliste hiérarchise et présente l'information, tout en orientant la lecture que le public est invité à en faire.

Outre les compétences et expertises d'un interviewé sur un thème précis sollicitées par un journaliste, il est parfois question d'obtenir l'opinion d'un « spécialiste » sur le sujet. Là encore, le choix de l'interviewé engage la responsabilité du journaliste ou du média. Le choix de l'intervenant fait partie du cadrage médiatique. Il peut orienter la perception de l'information que se fait le destinataire (Lemarier-Saulnier, 2016, pp. 66-67). Pour prendre un exemple lié au sujet de cette analyse, le choix d'interviewer un syndicaliste ou d'interviewer un patron dans le cadre d'une grève participe à l'établissement du cadrage effectué par le journaliste tant les réponses de ces deux intervenants risquent d'être différentes. Dans *Le discours d'information médiatique*, Patrick Charaudeau développe deux concepts pertinents pour l'analyse des intervenants : la « valeur d'expression » et la « valeur polémique » (Charaudeau, 1997, p.158). Le premier définit, pour un intervenant, sa capacité à développer une idée ou opinion explicitement et de manière convaincante. Or, selon Charaudeau, les valeurs ne sont pas équivalentes et dépendent de la légitimité de l'intervenant. La position sociale de l'intervenant joue également un rôle dans la détermination de cette valeur. La « valeur d'expression » sert à déterminer à quel point l'intervenant a la capacité de rendre ses dires influents ou mémorables. Il s'opère donc une sorte d'autorité conférée à l'intervenant. Si la valeur d'expression a plutôt tendance à vouloir faire adhérer à des propos, la « valeur polémique » sert quant à elle à susciter des débats et/ou des réactions. Il est donc question d'un choix du média concernant ses intervenants. Ce ne sont pas forcément la légitimité des propos qui sont recherchés mais également la possibilité d'engendrer un débat capable d'entretenir l'attention du public.

Dans une interview, le cadrage se fait également par le choix de l'angle et des questions posées par le journaliste. L'angle est l'aspect le plus défisseur d'un article

journalistique et le choix d'un angle au détriment d'un autre a une grande influence sur le rendu final et sur la perception que se fait le receveur d'un événement. Cela vaut également pour une interview.

Le choix de l'intervenant n'est pas le seul aspect influant sur le résultat final de l'article, il y a également sur quoi et comment le journaliste va interroger l'intervenant. Outre l'orientation sur la réponse de l'intervenant, les questions du journaliste peuvent par la forme, le ton, le choix des termes ou le contenu traduire d'un certain biais du journaliste et donc influencer la perception de l'événement. Et si la préparation des questions se fait en amont, il est évident qu'un journaliste ne garde pas dans son article l'entièreté des questions qu'il a posées à son intervenant. Le choix de l'angle se fait donc également lors de la rédaction. Lorsque le journaliste rédige son article, il sélectionne les questions et réponses qui y paraîtront. Cette notion de sélection fait également partie de l'opération de *gate keeping* (ou gardiens des portes) opérée par un média ou un journaliste (Charron, 1995, p. 79).

Dans le corpus constitué pour ce travail de recherche, cinq interviews en font partie. Une parue le 14 juin 2024, où est interviewé Jean-François Tamellini, le secrétaire générale de la FGTB wallonne, une deuxième de Salvatore Bongiorno, ancien syndicaliste à la Sabena, une troisième de Thierry Bodson, président de la FGTB, une quatrième de Jean-Luc Crucke, ministre de la Mobilité et de la Transition environnementale et enfin, une interview de Laurent Pirnay, vice président de la CGSP.

La majorité de l'analyse de cette partie consacrée aux interviews portera sur les questions, choix et contenus émanant directement du journaliste. Les réponses des intervenants, puisqu'ils ne sont pas affiliés au média, ne rentrent pas dans l'objectif de cette analyse. Les réponses seront néanmoins résumées afin d'apporter plus de clarté et si certains éléments de langage permettent d'expliciter le travail d'analyse, ils seront également pointés et explicités.

#### **4.1.1. « "Gâcher les vacances des gens ne va pas faire avancer la cause des syndicats" »**

Pour évoquer le sujet des grèves des agents de sécurité d'aéroports d'octobre 2024, *La Libre Belgique* a décidé d'interviewer par l'intermédiaire de Raphaël Meulders, Salvatore Bongiorno dit « Toto », ancien délégué syndical à la Sabena. Un choix en théorie logique

puisque l'ex-délégué a été concerné par des actions syndicales concernant le personnel des aéroports. Pourtant, Salvatore Bongiorno se montre relativement critique envers les syndicats dans son interview. Le choix de cet intervenant en particulier n'est pas innocent, comme il a été vu plus haut. Il fait partie d'un travail de cadrage effectué par le média. Choisir d'évoquer le sujet des grèves en interviewant un ex-délégué syndical critique de ses anciens collègues traduit d'une certaine vision du média de la cause défendue. Les deux valeurs évoquées par Patrick Charaudeau sont donc présentes ici. La valeur d'expression, puisque Salvatore Bongiorno est ici sollicité pour son expérience dans le milieu syndical, en particulier dans les aéroports. Mais le fait d'interviewer un ex-syndicaliste critique de ses collègues contemporains peut aussi s'apparenter à la valeur polémique puisque sa vision critique de l'action syndicale d'aujourd'hui risque de créer des réactions (Charaudeau, 1997, p.158).

Le ton est donné avec le titre : « *"Gâcher les vacances des gens ne va pas faire avancer la cause des syndicats"* » [11]. Ce titre est en fait une citation de Salvatore Bongiorno issue de l'interview. Il est intéressant de noter que cet article est nommé autrement sur le site de *La Libre Eco*<sup>18</sup>, le site internet consacré aux questions économiques de *La Libre Belgique*. L'article y est ici nommé « *"Le PTB devient très puissant et infiltre de plus en plus les syndicats des grandes entreprises dans la région de Charleroi, dont son aéroport"* ». Dans les deux cas, le titre de l'article est une citation d'une critique de Salvatore Bongiorno, dans le premier cas, envers les grévistes, et dans le second envers le PTB. Dans le premier titre issu de l'édition du quotidien, il correspond à ce qu'avance Pauline Perrenot dans *Les médias contre la gauche* :

« *Quand elles furent traitées, les mobilisations ont été (comme de coutume) principalement montrées au travers de leurs "victimes" et au prisme des seuls "effets" que reconnaissent les rédactions : "galères" de transports, gardes d'enfants difficiles, Noëls et vacances "gâchés", commerçants pénalisés, etc.* » (Perrenot, 2023, p. 218)

Malgré le fait que l'interview soit celle d'un ancien délégué syndical, la vision du mouvement social est vue au travers des « victimes » de ce mouvement. Ce qui est considéré comme digne par le journaliste de figurer en titre de son article est la citation sur la pénibilité pour les voyageurs, engendrée par les mouvements de contestation. Le choix de cette citation pour titre fait également partie du cadrage effectué par le journaliste. Cela va de pair avec le choix

---

<sup>18</sup> Raphaël Meuldres, « *Le PTB devient très puissant et infiltre de plus en plus les syndicats des grandes entreprises dans la région de Charleroi, dont son aéroport* » , *La Libre Belgique*, 22 octobre 2024

de Salvatore Bongiorno pour évoquer le cas des grèves. Le deuxième titre évoque plus frontalement le caractère politique des mouvements syndicaux et des mouvements de contestation. Il est question d'une montée en puissance du PTB dans les grandes entreprises caroloréggiennes (dont l'aéroport). Si à première vue, le titre peut paraître relativement neutre, cette « montée » est considérée comme négative par Salvatore Bongiorno. Notamment parce que cette citation est issue d'une réponse de l'ex-délégué syndical à la question : « *Vous vous dites aussi inquiet par la montée du PTB en Belgique. Pouvez-vous expliquer ?* » La crainte et la critique de Salvatore Bongiorno y est donc explicitée. De manière plus insidieuse, les termes utilisés constituent également une critique effectuée par l'ex-délégué syndical. « *Le PTB devient très puissant* » est donc montré comme quelque chose de négatif selon Salvatore Bongiorno, et cette montée en puissance relève donc de quelque chose le rendant « inquiet ». L'utilisation du terme « infiltrer » est également intéressante. Le choix de ce terme insinuerait que le PTB s'introduit de manière discrète dans les syndicats ce qui, comme il a été vu, serait une mauvaise chose selon l'interviewé.

L'interview commence par un chapeau de présentation de Salvatore Bongiorno. Le journaliste commence par présenter sa nouvelle vie de gérant de restaurant avant d'évoquer son passé de délégué syndical : « *Salvatore Bongiorno, plus connu sous le nom de Toto, en a connu des conflits en tant que délégué de la défunte compagnie Sabena.* » Cette phrase sert à légitimer le choix du journaliste de faire appel à Salvatore Bongiorno. L'expression : « *en a connu* » atteste de l'expérience de l'ex-délégué syndical et par ce biais, légitime son intervention dans un quotidien sur le sujet des grèves. Le chapeau se termine par une citation du principal intéressé donnant le ton général de l'article : « *Mais, aujourd'hui, je ne comprends plus certains syndicats qui font tout dérailler pour un oui ou pour un non* ». Logiquement pour un chapeau, ce paragraphe donne le ton global de l'interview de Salvatore Bongiorno. Il est donc question de critique envers certains syndicats actuels mais également d'un certain angélisme envers les syndicats passés.

La première question posée par le journaliste est la suivante : « *L'aéroport de Charleroi a annulé tous ses vols de départ, ce mardi, suite à un nouveau mouvement de grève des agents de sécurité. Est-ce une action excessive, selon vous ?* ». Il est déjà intéressant de s'arrêter sur les termes employés dans cette question. Tout d'abord le terme « nouveau » pour qualifier le mouvement de grève insinue qu'il y a une répétitivité des mouvements, que ce n'est pas le premier. Mais surtout, l'utilisation du terme « excessive » pour qualifier l'action

est assez édifiante. Dans la question d'introduction, il est directement question d'interroger Salvatore Bongiorno sur une potentielle « excessivité » des mouvements sociaux. Les raisons du mouvement ne sont pas évoquées, uniquement le potentiel caractère « perturbateur », « rébarbatif » et « excessif » du mouvement de grève. Il est évident que par l'utilisation de ce terme, le journaliste oriente l'interviewé vers une réponse. Justement, Salvatore Bongiorno répond à cette question d'abord en nuançant : « *Je ne dis pas que la grève n'est pas justifiée* » mais affirme que « *faire [grève] à la veille ou en pleines vacances n'est pas productif* ». À l'instar de ce qu'affirme Pauline Perrenot dans *Les médias contre la gauche* (2023), la critique de l'action syndicale se fait *via* le prisme des victimes comme l'annonce le titre choisi pour le quotidien. Dans le reste de sa réponse, Salvatore Bongiorno déplore également le manque de concertations des syndicats. Il déplore aussi le fait que la crédibilité des syndicalistes est aujourd'hui entachée auprès de la population.

Dans sa deuxième question, Raphaël Meulders confronte en quelque sorte Salvatore Bongiorno sur ce qui semble s'apparenter pour le journaliste, à des contradictions : « *Vous avez pourtant aussi fait des grèves à l'époque de la Sabena...* ». La réponse de Salvatore Bongiorno est intéressante puisqu'il se défend en affirmant que c'est arrivé seulement deux fois. Il raconte notamment avoir bloqué le *ring* de Bruxelles pour empêcher les passagers d'arriver à leur terminal mais d'avoir demandé en secret à ses délégués de servir de navettes aux voyageurs. Il en profite pour affirmer que les grèves doivent être faites en dernier recours. Pour sa troisième question, toujours dans le sillon de ce qu'affirme Pauline Perrenot dans *Les médias contre la gauche* (Perrenot, 2023, p. 218), Raphaël Meulders interroge Salvatore Bongiorno sur la pertinence des grèves en période de vacances : « *Les grèves dans les aéroports ont souvent lieu durant les vacances scolaires. Était-ce le cas à votre époque ?* » Le journaliste affirme ici, sans chiffre à l'appui, que les grèves ont souvent lieu durant les vacances scolaires, ce qui impliquerait une nouvelle fois de présenter la grève avant tout comme un outil pour créer des difficultés pour la population. La deuxième partie de la question implique quant à elle qu'il y aurait une différence entre l'organisation des grèves à l'époque et l'organisation des grèves désormais. Cela implique une sorte de nostalgie et le cas échéant, une rhétorique de la régression. Salvatore Bongiorno répond que non, et explique que faire grève durant les vacances ne rend service ni aux syndicats, ni aux voyageurs ni à l'économie du pays. Cette nostalgie des syndicats évoquée par les médias a notamment été remarquée par Laurent D'Altoe coordinateur à la FGTB : « *Exit donc le regard plutôt bienveillant que certains médias pouvaient porter sur les organisations*

*syndicales, leurs rôles et leurs actions. Aujourd’hui, l’ennemi à abattre, ce sont bien les syndicats. »* (D'Altoe, 2020).<sup>19</sup>

Raphaël Meulders demande également à l'ex-délégué syndical : « *De manière générale, quel regard portez-vous sur les syndicats en Belgique ?* » La question est, comme précisé, assez générale mais il est intéressant de noter qu'elle arrive en fin d'interview. Salvatore Bongiorno a en effet déjà eu l'occasion d'exprimer ses griefs à l'encontre des syndicats et le fait de poser cette question à la fin de l'interview peut permettre de rajouter une couche de critiques et donc d'augmenter la valeur polémique définie par Patrick Charaudeau (1997). Ce que fait Salvatore Bongiorno.

Après la question évoquée plus haut concernant l'inquiétude de Salvatore Bongiorno sur la montée du PTB en Belgique, Raphaël Meulders conclut son article : « *Ancien délégué syndical reconvertis en restaurateur, Salvatore Bongiorno ne cautionne pas les grèves à l'aéroport de Charleroi.* ».

Comme démontré lors de l'analyse de cette interview, de nombreux choix opérés par le journaliste permettent d'influencer la façon par laquelle les lecteurs vont percevoir l'événement des grèves. En amont, cela passe par la sélection de l'intervenant et l'établissement des questions qui, comme cela a été vu, ne sont pas toujours neutres et peuvent également contribuer à la vision affirmant que les mouvements de grève peuvent s'apparenter à des perturbations volontaires envers la population. En mobilisant des formules associées aux « victimes » des mouvements (voyageurs, familles), la titraillle recentre l'attention sur les effets plutôt que sur les causes. Cette stratégie rejoint ce qui a été décrit plus haut : lorsque la conflictualité est cadée par les conséquences, la critique de l'action syndicale se formule par le prisme de l'atteinte au confort ou à la continuité du service, et non par la discussion des revendications.

---

<sup>19</sup> Il est important de noter que l'article a été publié par le CEPAG, un mouvement d'éducation permanente proche de la FGTB wallonne.

#### 4.1.2. Jean-Luc Crucke : "*Une grève de 9 jours, c'est totalement disproportionné*"

Si dans ce corpus, la majorité des personnes interviewées pour évoquer les actions syndicales sont des représentants syndicaux eux-mêmes, *La Libre Belgique* a tout de même sollicité une personnalité politique pour évoquer ce sujet. Les membres sont généralement interviewés en fonction des compétences attribuées à leurs cabinets respectifs et donc, pour évoquer les grèves de la SNCB, *La Libre Belgique*, par l'intermédiaire de Vincent Rocour et Nicolas Gobiet, a interviewé le ministre fédéral de la mobilité, Jean-Luc Crucke (Les Engagés) [38]. Comme il a été évoqué plus haut, le choix d'un intervenant pour un journaliste est signifiant. Dans ce cas précis, le fait de faire appel à des personnalités politiques s'apparente souvent au concept de définsseur primaire (Hall, 1978). Les personnalités politiques, en particulier les ministres aux compétences bien définies, sont souvent appelées afin d'expliquer une situation correspondant aux compétences attribuées à leur ministère. Afin d'éviter toute analyse binaire, il est important de noter que certains représentants syndicaux ont été interrogés dans le cadre des mouvements de contestation organisés par les cheminots. Ils n'ont cependant pas bénéficié de l'espace accordé à Jean-Luc Crucke. Dans ce cas-ci, une interview complète. Il s'agit généralement de citations dans des articles plus généraux. Il y a donc, quoi qu'il en soit, une absence d'équivalence et une priorisation pour les sources « officielles » correspondant à la conception de définsseur primaire.

Dans cette interview, Jean-Luc Crucke donne son avis sur les différents points considérés comme sensibles ayant donné lieu à la grève des cheminots. Le titre est, comme pour l'interview de Salvatore Bongiorno, une citation extraite de l'interview : « *"Une grève de neuf jours, c'est totalement disproportionné"* ». Comme précédemment, le choix du titre est édifiant. Il est question de plusieurs sujets concernant la grève des cheminots dans l'interview, mais le titre choisi est une critique explicite du ministre de la Mobilité envers les grévistes.

Dans le chapeau, il est écrit que Jean-Luc Crucke vit : « *un début de mandat mouvementé* » tandis que dans l'attaque, on peut lire : « *A peine installé, déjà houspillé* ». Ici, ce qui est montré comme important, ce ne sont ni les grèves ni leurs raisons, mais bien le début de mandat mouvementé de Jean-Luc Crucke à la tête du ministère de la mobilité. Les journalistes interrogeront le ministre sur ces raisons dans l'interview mais ce qui est retenu dans le chapeau, dont l'objectif est de présenter le sujet de l'article, ce sont les débuts difficiles de Jean-Luc Crucke. Comme mentionné, les raisons des grèves seront évoquées

dans l'article, pour autant, le fait de mentionner à deux reprises, dans le chapeau et dans l'attaque, que Jean-Luc Crucke vit un début de mandat compliqué participe à une rhétorique de la victimisation du ministre. Il est présenté comme la victime de la situation sans prendre en compte les autres parties.

La majorité des questions constituant l'interview portent sur l'opinion de Jean-Luc Crucke sur les mesures prévues ou les raisons de contestation des grévistes. Il est tout de même intéressant de relever l'utilisation de l'ironie lors de la première question : « *Neuf jours de grève, c'est une belle manière de vous accueillir...* ». Suite à l'utilisation de la rhétorique de la victimisation dans l'attaque et le chapeau, l'ironie ici peut étendre l'utilisation de cette rhétorique à la première question puisque le ministre est ici presque plaint pour son début de mandat agité.

Si la majorité de l'interview porte sur les mesures prévues par le gouvernement ainsi que sur les raisons des mouvements de grève, le fait de solliciter une source institutionnelle, dans ce cas-ci le ministre Crucke, ainsi que l'utilisation d'une rhétorique de la victimisation concernant ce même ministre peut induire le lecteur sur une direction différente de celle pourtant prise dans l'article. Dans la dynamique des questions-réponses, l'ironie d'ouverture « *belle manière de vous accueillir* » et l'insistance sur la proportionnalité introduisent une grille d'évaluation qui naturalise le point de vue institutionnel. L'utilisation de la citation en titre est pertinente dans le contexte du sujet et dans la nature de l'article mais il s'agit d'une critique acerbe envers les syndicats. Cet élément va de pair avec la sollicitation de Jean-Luc Crucke pour évoquer le sujet des grèves. Le ministre allait selon toute vraisemblance, se montrer critique envers les syndicats. Et donc, en plus de la valeur d'expression (Charaudeau, 1997, p.158) sollicitée par les compétences conférées à son ministère, la valeur polémique est ici également sollicitée puisque, comme il a été dit, interviewer le ministre sur ce sujet résulte d'un choix et ce choix s'accompagne d'une critique envers les syndicats. Si l'événement est la grève des cheminots et bien que cela soit effectivement discuté dans l'interview, le chapeau et l'attaque peuvent faire penser que l'événement est en fait le début de mandat mouvementé de Jean-Luc Crucke.

#### 4.1.3. Les interviews de responsables syndicaux actuels

Si les deux premières interviews analysées étaient celles d'un ancien syndicaliste et d'une personnalité politique, ce sont bien les responsables syndicaux qui sont le plus souvent interviewés dans ce corpus. Trois interviews de ce type de personnalités composent le corpus, une première de Jean-François Tamellini, secrétaire général de la FGTB wallonne, une deuxième de Thierry Bodson, président de la FGTB et une troisième de Laurent Pirnay, vice-président de la CGSP.

Si la première interview publiée juste après les élections, celle de Jean-François Tamellini, n'est pas très intéressante dans le cadre de cette analyse tant elle est factuelle, les deux autres interviews sont pertinentes notamment dans le cadre des rhétoriques utilisées.

Dans ce contexte de forte mobilisation sociale, le président démissionnaire de la FGTB Wallonne a été sollicité. Il a été interviewé dans la foulée de l'annonce de l'accord de gouvernement. Le titre est de nouveau une citation : « *"Dans les secteurs des entreprises, il va y avoir le feu" prévient Thierry Bodson* » [31]. Le chapeau de l'article est relativement concis et explicite et explique que le syndicat socialiste considère l'accord de gouvernement comme « imbuvable ». L'attaque est d'ailleurs majoritairement composée d'une citation de Thierry Bodson expliquant ses principales critiques. Il est intéressant de se pencher sur la deuxième question du journaliste : « *Mais la Belgique n'est-elle pas obligée de relever l'âge effectif de la pension, de durcir le système pour garantir le financement des générations futures ? On vit plus longtemps aujourd'hui qu'en 1945...* ». La question ici est formulée en deux temps, la question en elle-même dans la première partie et une justification dans la deuxième. Dans la première partie, il est question d'une rhétorique de la nécessité, souvent utilisée dans le contexte de la mobilisation contre des réformes concernant l'âge de départ à la retraite (Perrenot, « Réforme des retraites : l'éditocratie en ordre de bataille », 2023). Cette rhétorique souvent mobilisée par les politiques à des fins justificatives sert à légitimer l'adoption de réformes impopulaires au nom de la bonne tenue des finances d'un pays. Elle est utilisée ici par le journaliste Laurent Gérard, qui par ce biais, participe à une légitimation des politiques d'austérité désirées par le gouvernement. L'austérité devient un « *acte moral* » comme le décrit Arthur Borriello :

« Les plans d'austérité eux-mêmes deviennent un *acte moral*. En les adoptant, les acteurs politiques font de nécessité vertu : dans leurs récits, s'opère un basculement où l'austérité ne représente plus seulement la seule politique possible sous le poids des contraintes multiples, mais le seul comportement conforme à la morale. L'austérité est alors célébrée, sur le modèle de l'ascèse, pour les valeurs du renoncement qu'elle met en pratique, ainsi que dans la mesure où elle incarne et renforce la cohésion de la société dans l'effort et assure sa continuité temporelle. » (Borriello, 2019)

Cela correspond également à ce qu'Alice Krieg-Planque qualifie de « présupposé » qui : « *en s'appuyant sur la matérialité même des formulations, permet de présenter une thèse comme étant soustraite à la contestation* » (Krieg-Planque, 2017, P. 118) , ici la question posée à la négative suggère qu'il est logique, par le biais du financement des avantages sociaux des générations futures, que l'âge du départ à la retraite en Belgique soit prolongé. Et au-delà de cela, le journaliste apporte également une justification à sa propre question par laquelle le présupposé est appuyé : « *On vit plus longtemps qu'en 1945...* ». La rhétorique de la nécessité est ici appuyée par un argument également souvent sollicité pour justifier l'augmentation de l'âge de départ à la retraite : le fait que les humains vivent plus longtemps. Le journaliste reprend ici dans sa question des éléments souvent sollicités par les responsables politiques pour justifier leur réforme et ainsi confronter Thierry Bodson.

Trois questions plus loin, le journaliste demande à Thierry Bodson : « *Il y a quand même du positif dans cet accord, non ?* ». C'est la formulation qui est intéressante dans cette question. Formulée ainsi, la question s'apparente à une invitation à Thierry Bodson de faire une concession, ce que ce dernier ne fera pas. La formulation induit également qu'il y a naturellement un bon dans l'accord de gouvernement et le « *non ?* » interrogatif est finalement la véritable question qui est posée à Thierry Bodson. Le journaliste lui demande en fait si, de sa position, il est d'accord avec cette affirmation comme quoi il y a du bon dans l'accord de gouvernement.

Toujours dans les interviews de responsables syndicaux, *La Libre Belgique* par l'intermédiaire du journaliste Antoine Clevers a interrogé Laurent Pirnay, vice-président de la CGSP dans un contexte de grève nationale (lundi 31 mars 2025). De nouveau, le titre est une citation : « *"Le gouvernement est un rouleau compresseur contre les mécanismes de solidarité"* » [50]. Assez explicitement, le chapeau décrit les sujets sur lesquels l'interview va porter, or le chapeau décrit un élément qui n'est pas présent dans l'article : « *Caroline Cleppert, secrétaire générale de l'UCM, appelle les syndicats à négocier la mise en œuvre*

*des réformes annoncées par le gouvernement fédéral.* ». Comme expliqué dans la première partie, l'objectif de grève est dès le chapeau contrebancé par un appel à la concertation qui ne fait pourtant pas partie du corps de l'article.

Le chapeau commence par cette phrase : « *Il y a eu les manifestations de tous les 13 du mois, alors que le gouvernement fédéral n'était même pas encore en place.* ». Cette phrase est suivie d'autres signes définissant le caractère usuel des grèves : « *Il y a les grèves à répétition sur le rail. Et déjà une autre promise le 29 avril.* » dans la première phrase, la locution « *alors que le gouvernement fédéral n'était même pas encore formé* » s'assimile à une rhétorique de délégitimation de la force syndicale, sous-entendu : puisque le gouvernement fédéral n'était pas encore formé, il n'y avait pas encore de raison de faire valoir son droit de grève malgré les projets annoncés. Le caractère répétitif des grèves est également pointé par le journaliste dans son chapeau par l'utilisation des locutions : « tous les 13 du mois » et « grèves à répétitions ».

Dans sa première question, Antoine Clevers demande à Laurent Pirnay si la grève évoquée est « *une grève politique, qui vise les partis de l'Arizona davantage que ses projets qui sont toujours en cours d'élaboration* ». La question va de pair avec la locution utilisée dans le chapeau concernant les grèves antérieures à la formation du gouvernement. La grève est donc ici considérée plutôt comme une réaction à la formation d'un gouvernement. Le caractère anticipatif d'un mouvement de grève à des réformes annoncées est ici nié.

Le sujet de la multiplication des grèves quant à lui revient dans une autre question : « *La multiplication des grèves, notamment sur le rail, ne risque-t-elle pas de monter les travailleurs les uns contre les autres ?* » La question est une hypothèse à laquelle il est demandé à Laurent Pirnay de répondre. Mais cette hypothèse est plutôt négative, on pourrait l'associer à la notion commune de « trop de grèves tuent la grève », locution d'ailleurs utilisée par Salvatore Bongiorno<sup>20</sup> et par Dorian De Meeûs dans un éditorial critique envers les syndicats [48] qui sera analysé en profondeur dans la troisième partie.

---

<sup>20</sup> Zhen-Zhen Zevny, « Service public, Tec, cheminot, enseignants... la colère gronde partout : "Les dernières grèves ont permis d'obtenir quoi ? Quasi rien ! " », La DH, 27/01/2025

*La Libre Belgique* a donc accordé un certain temps de parole aux représentants syndicaux dans ce corpus. Cependant, hormis l'interview fort factuelle de Jean-François Tamellini, il y a une différence dans le ton et dans les rhétoriques utilisées entre les deux personnalités critiques des grèves (Salvatore Bongiorno et Jean-Luc Crucke) et ceux favorables (Thierry Bodson et Laurent Pirnay). Jean-Luc Crucke bénéficie par exemple d'une rhétorique de la victimisation où l'accent est mis au début de l'article sur son « début de mandat mouvementé ». Quant aux responsables syndicaux, Thierry Bodson a notamment été confronté à des affirmations présentées comme évidentes tandis que les grèves dans l'interview de Laurent Pirnay ont été décriées de manière implicite *via* une rhétorique de délégitimation.

D'une manière plus générale, le discours de *La Libre Belgique* sur le sujet des mouvements syndicaux s'exprime dans les interviews au travers du cadrage effectué, notamment dans le choix des titres mais aussi dans la sélection des intervenants, en l'occurrence un ex-syndicaliste critique, et un ministre concerné par des grèves dans son secteur. Il est difficilement concevable d'évoquer le sujet des grèves sans solliciter l'opinion des représentants syndicaux, et bien que *La Libre Belgique* l'a effectivement fait, les intervenants y sont plus confrontés, notamment par des questions qui s'apparentent à des affirmations auxquelles l'intervenant est prié de réagir. Lorsque la parole revient aux responsables syndicaux, l'entretien juxtapose souvent des demandes de clarification et des questions d'adhésion (exemple : « n'y a-t-il pas... ? ») qui font apparaître des présupposés de nécessité budgétaire ou d'inéluctabilité des réformes. Ce type de formulation contribue à installer un cadre où le désaccord est rapporté à une dichotomie entre rationalité économique et revendications sociales.

#### **4.2. Les intervenants dans les articles**

Dans le corpus constitué pour cette analyse on compte 68 personnes à qui *La Libre Belgique* a donné la parole<sup>21</sup>. Il y a évidemment plus de personnes dont les propos sont relayés, mais une sélection a été faite pour cette analyse. Il ne s'agira uniquement que des personnalités à qui *La Libre Belgique* a délibérément donné la parole. Les relais de parole dans d'autres médias, *via* des communiqués ou des comptes-rendus de conférence de presse ou de

---

<sup>21</sup> ANNEXE IV

manifestation ne seront pas pris en compte. Ce choix a été fait pour n'analyser que des propos recueillis par *La Libre Belgique*. Cette analyse portant sur le discours du quotidien, analyser des interventions reprises dans d'autres médias n'est pas pertinent. Les communiqués de presse et citations émanant d'entités entières (exemple : « La CSC déclare ») ne seront pas prises en compte non plus.

#### 4.2.1. La répartition des intervenants

Sans réelle surprise, la fonction la plus sollicitée par *La Libre Belgique* pour des interventions est celle des syndicalistes (32). Ce ne sont pourtant pas les dirigeants des syndicats les plus influents qui sont le plus souvent interrogés mais les responsables des syndicats du rail. La personnalité interrogée le plus souvent est Pierre Lejeune, président de la CGSP Cheminots (7 fois). Il est souvent interrogé à propos des concertations avec le gouvernement et les entreprises du rail dans des articles comme par exemple : « *Les syndicats rejettent massivement le préaccord social sur le rail* » [66] ou « *Sur le rail, la concertation sociale se poursuit tant bien que mal* » [53] mais aussi pour évoquer les grèves en elles-mêmes : « *Nous organiserons deux grèves par mois en front commun. Elles se dérouleront de mars à juillet inclus. Si rien n'avance, le blocage pourra évidemment se prolonger* » [35]. Les deux personnalités suivantes comptant le plus d'entretiens sont Koen de Mey, président de la CSC Transcom et Grégory Lehmann, vice-président du SACT, tous deux responsables de syndicats du rail. Leurs interventions sont similaires à celles de Pierre Lejeune, souvent des réactions ou des annonces, par exemple : « *Selon Koen De Mey, président de la CSC-Transcom, "Jambon veut appliquer l'accord de gouvernement et rien d'autre" et ne donne "aucune marge de manœuvre".* » [46] ou « *La SIC et le SACT n'ont eux pas reçu de carton d'invitation. "Nous frappons fort, mais ce sont les deux gros syndicats qui sont reçus. Pourtant, ils n'avaient encore rien prévu à ce moment-là ", regrette Grégory Lehmann.* » [35]. L'omniprésence de ces syndicats répond en partie à l'actualité de ces derniers mois où les grèves de cheminots ont beaucoup fait l'actualité. *La Libre Belgique* s'y est également beaucoup intéressée, ce qui correspond également à une forme de cadrage médiatique où le quotidien a décidé de couvrir et a donc sollicité les responsables de syndicats du rail. D'autres responsables syndicaux du rail ont été interrogés, comme Marianne Lerouge, responsable générale CSC Transcom, ou Jonathan Coppée, secrétaire permanent intersyndicale CGSP Cheminots Charleroi-centre.

Si la FGTB est le syndicat le plus cité dans les titres d'article, il est intéressant de noter que *La Libre Belgique* n'a interrogé directement que deux des responsables syndicaux socialistes. Il s'agit des interviews de Thierry Bodson [31] et de Jean-François Tamellini [50]. Malgré l'évocation très fréquente du syndicat socialiste dans ses articles, *La Libre Belgique* n'accorde que très peu directement la parole aux représentants de ce syndicat. Il est tout de même important de noter que même s'ils sont peu interrogés directement, les syndicalistes de la FGTB ont tout de même bénéficié d'interviews pour s'exprimer, donc d'un espace de parole plus large. Dans une moindre mesure, pour la CSC, deuxième syndicat le plus cité dans les titres (4 occurrences), leurs responsables y sont interrogés directement 4 fois. Équivalence donc, mais cette fois-ci, cela se fait dans des contextes différents, souvent dans des cas bien précis. Par exemple, Marianne Lerouge, responsable générale CSC Transcom, interrogée dans le cadre de la réduction du plan de voilure de la SNCB [10]. Pour la FGTB, il y a donc un écart significatif entre le nombre de fois où *La Libre Belgique* évoque le syndicat et le nombre de fois où leurs représentants sont directement interviewés. Si leurs propos sont tout de même relayés, notamment dans des brèves ou *via* des citations issues d'autres médias, les journalistes de *La Libre Belgique* n'interrogent que très peu les représentants du syndicat qu'ils évoquent le plus souvent dans leurs titres.

Les personnalités politiques, directement ou *via* leur cabinet, sont interrogées 10 fois par *La Libre Belgique* dans le corpus constitué pour ce travail de recherche. Leurs porte-paroles, directement nommés, sont quant à eux interrogés 3 fois. Hormis le ministre fédéral de l'emploi, David Clarinval – interrogé deux fois dans le corpus – toutes les personnalités politiques sont interrogées une fois seulement. Le ministre fédéral de la mobilité Jean-Luc Crucke est, cela dit, interrogé une fois directement et une fois *via* son porte-parole, Nathanaël Pauly. La majorité de ces situations sont là pour expliquer une mesure ou alors pour donner plus de détails, par exemple : « *La Libre a demandé au cabinet du ministre de l'Emploi David Clarinval (MR) si la réduction à six mois concernait les deux cas de figure. "La mise en œuvre devra encore faire l'objet d'analyses", se contente de répondre le cabinet. »* [33] ou « *Interrogé par La Libre sur ce sujet, le président du MR confirme ces propos, mais il tient à préciser que Pac " crée un incident artificiel, cela confirme mon propos qu'ils agissent politiquement". »* [04]. Comme il a été vu, Jean-Luc Crucke a quant à lui bénéficié d'une interview complète.

Les deux catégories évoquées peuvent cependant s'apparenter au concept de définsseurs primaires (Hall, 1978). En effet, dans ces deux catégories, il est soit question de représentants syndicaux aux responsabilités importantes (président, secrétaire général, porte-parole...) soit de représentants politiques. Cette propension à interroger des personnalités à hautes responsabilités, souvent les mêmes qui plus est, peut participer à une personnification du conflit. Les enjeux, pourtant collectifs, sont illustrés ou représentés *via* le prisme de personnalités bien définies.

Les travailleurs ont pourtant aussi été interrogés dans des articles du corpus. Ils ont autant de citations que les représentants politiques (10). Or, ces interventions se font souvent dans des articles bien précis justement orientés sur des rencontres avec des travailleurs. On les retrouve en majorité dans les articles : « *La “super note” de Bart De Wever terrifie les travailleurs de la fonction publique : “Je suis prêt à claquer la porte”* » [13] et « *“Combien faudra-t-il de Buizingen ou de Pécrot pour que le politique comprenne nos conditions de travail ?”* » [34], mais aussi dans un autre article cette fois centré uniquement sur un travailleur bien précis : « *Il s’oppose à la grève - “Nous sommes des indépendants subsidiés, ça change tout”* ». Sans pour autant être une interview, cet article est une rencontre avec un seul médecin qui, comme le titre l'indique, s'oppose à la grève du corps médical.

#### **4.2.2. Les travailleurs**

Dans l'article : « *La “super note” de Bart De Wever terrifie les travailleurs de la fonction publique : “Je suis prêt à claquer la porte”* » [13], le journaliste va à la rencontre de différents travailleurs de la fonction publique et recueille leurs impressions sur la « super note » de Bart de Wever. Le journaliste explique d'abord ce que cette « super note » aura pour conséquences sur la fonction publique, avec un point d'attention mis sur les pensions. On peut y lire le témoignage de Louis (nom d'emprunt), un militaire ayant recueilli les témoignages de ses collègues. Il se dit inquiet des changements prévus par la « super note ». Notamment en ce qui concerne les potentiels départs dus au changement de régime. Pour autant dans cette partie, si on peut effectivement lire le témoignage d'un concerné, il est aussi question des répercussions que les changements prévus pourraient avoir sur la fonction de manière plus globale :

« Pour de nombreux économistes de la Défense, si la note est appliquée sans modifications, l'armée pourrait risquer un effondrement de ses capacités opérationnelles dans les 5 à 10 ans. Le recrutement sera également impacté : les perspectives moins favorables rendront la Défense moins attractive pour les nouvelles recrues, car certains avantages seront diminués. »

Pourtant, le témoignage de Louis est tout de même complété, voire légitimé par l'opinion d'un responsable syndical, Boris Morenville du SLFP Défense. L'article évoque également le cas des cheminots. L'article évoque d'abord l'expérience faite par Jonathan Coppée, le secrétaire permanent de l'intersyndicale CGSP Cheminots de Charleroi-Centre : « *“Quand je me rends au dépôt, beaucoup m'assurent que c'est un motif de remise en cause de leur carrière”* ». Là aussi, un responsable syndical est sollicité. Un employé de la SNCB, nommé Jean, a néanmoins lui aussi la possibilité d'évoquer son expérience :

« “Pour quelqu'un qui commence sa semaine à 3 heures du matin, du lundi au samedi, travailler encore plus tard devient un vrai défi. Parfois, le réveil sonne à 1h30 ; nos horaires changent tout le temps. Par exemple, je peux démarrer à 3 heures le lundi et à 19 heures le mardi”».

L'article se conclut sur deux témoignages plus courts, celui d'un policier et celui d'un pompier. Cet article est donc l'un des rares à s'intéresser aux points de vue des travailleurs concernés par les mesures prévues par l'Arizona. Or, les témoignages de ces travailleurs sont souvent mis en perspective par des interventions de responsables syndicaux qui jouent donc le rôle « d'expert » dans l'article (Tavernier, 2009, p.6).

Un autre article s'intéresse aux conditions des travailleurs, en particulier des cheminots : « *“Combien faudra-t-il de Buizingen ou de Pécrot pour que le politique comprenne nos conditions de travail ?”* » [34]. Dès l'attaque, l'article évoque les problèmes de santé engendrés par les conditions de travail des cheminots : « *Christian Goffin n'en peut plus. Fatigue. Hypertension. Cet administrateur du SACT officie en tant que conducteur de train depuis vingt-deux ans.* », s'il est également présenté sous son titre d'administrateur du SACT (syndicat de cheminots), l'intérêt de l'article est porté sur ses conditions de travail en tant qu'employé : « *Un jour, ce quadragénaire travaille de nuit ; le lendemain, l'après-midi. La semaine suivante, il doit se lever aux aurores. Et, ainsi de suite. Un rythme saccadé, mais aussi une vie sociale et familiale morcelée.* ». L'article s'intéresse ici aux raisons directes qui ont provoqué le mouvement de grève et non les conséquences. Dans la suite, un autre cheminot évoque ses conditions de travail, qui ne sont pas l'apanage des cheminots

puisqu'une accompagnatrice de train témoigne également des siennes : « *“L'horloge biologique du sommeil se voit totalement déréglée. Récupérer reste difficile”*, murmure-t-elle d'une voix passablement fatiguée ». Le journaliste évoque également des études appuyant les témoignages des cheminots : « *Plusieurs études confirment pourtant que cette cadence de travail se répercute directement sur la santé. Avec à la clé : problèmes cardiovasculaires, somnolence, des troubles cognitifs accentuant le risque d'erreur au travail.* ». Les effets sont ici attestés par des ressources scientifiques. Le journaliste revient également sur le problème de pénurie de cheminots, mais en mettant l'accent sur les difficultés que ça engendre pour les cheminots eux-mêmes : « *La SNCB accuse cependant une importante pénurie de conducteurs. Alors faute de personnel en suffisance, obtenir des repos et des congés s'avère quelquefois un chemin de croix, indiquent plusieurs travailleurs du rail.* ». L'article se conclut sur une intervention de Christian Goffin, en tant que membre du SACT, cette fois-ci. Il s'agit ici de l'un des seuls articles du corpus donnant réellement la parole à des travailleurs en grève. Souvent, les articles du corpus s'intéressent aux conséquences des grèves, et quand ils s'intéressent aux causes des grèves, c'est en citant les raisons évoquées par les syndicats ou en les interrogeant directement. Pourtant les premiers concernés, les motivations des travailleurs sont largement invisibilisées dans ce corpus.

*La Libre Belgique* ne s'est cependant pas intéressée uniquement aux travailleurs désireux de faire grève. Dans le contexte des appels à la grève du corps médical, *La Libre Belgique* est allée interroger un médecin qui ne souhaitait pas suivre le mouvement. « *Il s'oppose à la grève - “Nous sommes des indépendants subsidiés, ça change tout”* » [87]. Sans pour autant être une interview, l'article consiste en une rencontre avec un médecin se trouvant en accord avec les mesures concernant la médecine annoncées par le gouvernement. Similairement à ce qui a été fait avec l'interview de Salvatore Bongiorno, le choix ici d'aller à la rencontre d'un médecin opposé au mouvement de grève n'est pas anodin. La tribune n'est ici pas offerte à des syndicalistes ou à des médecins grévistes mais à un travailleur en accord avec les mesures du gouvernement. Il s'agit ici d'un choix éditorial concernant le point de vue à mettre en avant et en particulier, de publier ce point de vue dans un article où cette opposition à la grève est le sujet principal.

L'article commence par une citation du médecin en question : « *“Lundi, je travaille”*, annonce fièrement le Dr Roger van Cutsem, médecin généraliste dans une maison médicale de Ransart (Charleroi) et chargé de missions à la Fédération des maisons médicales.

l'utilisation du terme « fièrement » montre ici que refuser de se joindre aux revendications de ses collègues est un motif de satisfaction. Si l'article ne prend pas le format d'une interview comme les précédentes, il s'y apparaît pourtant par la longueur des citations. Les propos de Roger van Cutsem sont relayés sans réelles interventions du journaliste. Les questions du journaliste n'apparaissent pas. Cette analyse portant sur le discours de *La Libre Belgique*, ce ne seront pas les propos du docteur qui seront analysés en profondeur puisqu'ils ne rentrent pas dans le cadre de ce travail. Or, le choix de l'intervenant et de la sélection des propos incombe au journaliste et au média et ces éléments seront donc pris en compte pour cette partie. La première citation commence comme ceci : « *“Je suis globalement en accord avec les objectifs du ministre Vandenbroucke : garantir une médecine de qualité, accessible à tous, dans un cadre budgétaire réaliste”* ». La transcription des propos commence donc par une validation explicite des mesures prévues par le ministre. Le docteur embraye ensuite sur une critique du principal syndicat de médecins, l'Absym : « *“Et je suis globalement en désaccord avec les arguments de l'Absym, qui a appelé à la grève. C'est un syndicat très corporatiste, qui défend corps et âme la posture du médecin indépendant”* ». La première citation évoque donc à la fois un encensement de la mesure du ministre et une critique du principal syndicat des médecins. Le reste de l'article consiste en d'autres citations du médecin justifiant sa posture. Comme il a été dit, il n'est pas question ici d'analyser le discours du médecin, mais plutôt de s'arrêter sur le choix qui a été fait par le journaliste d'interroger ce médecin en particulier. A l'image de ce qui a été fait avec Salvatore Bongiorno, cet article découle d'un choix délibéré du journaliste et du média qui décide d'accorder une tribune à un opposant au mouvement de grève.

D'un point de vue quantitatif, *La Libre Belgique* accorde donc largement la parole aux syndicalistes, ils représentent la moitié des intervenants sollicités dans ce corpus. Ils sont souvent interrogés pour réagir à des mesures ou pour annoncer ou expliquer des grèves. Il y a tout de même un certain contraste entre la forte présence nominale de la FGTB dans les titres et le nombre plus restreint d'interviews directes. Cela souligne un écart entre évocation et attribution de parole. Cette dissymétrie alimente le cadrage global : la FGTB occupe l'espace symbolique, mais l'explication détaillée de ses positions est davantage relayée par extraits que par de réels entretiens.

De plus, la majorité des syndicalistes interrogés sont presque uniquement des personnes à hautes responsabilités dans les syndicats. Ce choix favorise une personnalisation du conflit : les enjeux, pourtant collectifs, se trouvent portés par quelques noms propres identifiables qui structurent le conflit. Le point de vue des travailleurs, qui sont directement concernés, est donc très peu sollicité. Il a été vu que deux articles s'intéressent aux préoccupations des travailleurs. Dans le premier néanmoins, « *La “super note” de Bart De Wever terrifie les travailleurs de la fonction publique* : “*Je suis prêt à claquer la porte*” » [13], le point de vue des travailleurs est validé par un syndicaliste qui y joue donc le rôle d'expert. Le deuxième : « “*Combien faudra-t-il de Buizingen ou de Pécrot pour que le politique comprenne nos conditions de travail ?*” » [34], s'intéresse néanmoins exclusivement aux travailleurs et aux conséquences de leurs conditions de travail sur leur santé. Pour autant, tous les travailleurs interrogés ne sont pas favorables à la grève puisque dans le contexte des grèves des médecins, *La Libre Belgique* a décidé d'aller interroger un médecin opposé au mouvement de grève. Si les deux côtés sont représentés, les travailleurs favorables à la grève et ceux y étant opposés, tous n'ont pas la même tribune pour exprimer leur point de vue. Le médecin opposé disposant d'un article où il est le seul à s'exprimer contrairement à ceux favorables qui se partagent un article. Cela indique une certaine inclination du média envers un côté, ce qui peut donc, en un sens, constituer une légitimation implicite.

#### 4.3. Conclusion sur l'analyse des intervenants

Cette partie a montré que l'économie des prises de parole dans *La Libre Belgique* repose sur un double mouvement : une sélection en amont (Qui parle ? À quel moment ? Dans quel format ?) et une mise en forme (titres, chapeaux, choix de questions) qui orientent la réception. Les entretiens confirment le rôle actif du journaliste dans la construction du cadre : choix de l'invité, de l'angle, des questions et du montage final. À ce titre, les notions de cadrage, de *gate keeping* et de défenseurs primaires éclairent la distribution des voix. La parole politique et celle des responsables syndicaux de premier rang y sont légitimées (bien que les responsables syndicaux soient confrontés plus frontalement dans les entretiens) et davantage sollicitées, tandis que les témoignages de travailleurs apparaissent plus ponctuels ou enchaînés dans des formats où une voix « experte » vient souvent cadrer le propos.

L'examen détaillé des interviews met au jour des régularités de cadrage. Lorsque l'intervenant est extérieur mais critique à l'égard des mouvements, le dispositif tend à valoriser la valeur polémique de ses propos : titrage par citation, focalisation sur les « effets » plutôt que sur les causes et insistence sur la répétition des actions. À l'inverse, lorsque l'intervenant est un ministre, l'entretien s'ouvre sur une rhétorique de la victimisation (début de mandat « mouvementé »), et l'ironie de relance (« belle manière de vous accueillir ») installe une grille de lecture où la proportionnalité des grèves et la continuité du service priment, avant l'examen des revendications. Dans les deux cas, la valeur d'expression (expertise, expérience) et la valeur polémique (controverse) s'articulent au bénéfice de l'accroche, sans que l'évaluation ou l'analyse de la situation soit directement endossée par le média.

Le questionnaire constitue un autre levier de cadrage. Des formulations à présupposés balisent la réponse attendue et réduisent la zone d'incertitude. Certaines interrogations invitent explicitement l'intervenant syndical à concéder du « positif » dans une réforme contestée, ou à valider l'idée d'une excessivité des actions. Ce registre n'annule pas la possibilité de nuance dans le corps de l'entretien. Il pré-oriente cependant l'horizon d'attente du lecteur dès l'attaque et rationalise le débat autour de quelques axes (proportionnalité, responsabilité, coût) plus que sur les mécanismes structurels.

Sur le plan de la répartition des voix, l'échantillon confirme la primauté des responsables syndicaux (en particulier du rail) et des responsables politiques, conformément à la logique des définitseurs primaires. Parallèlement, les travailleurs apparaissent nettement moins, souvent dans des rencontres ponctuelles ou des papiers qui demeurent exceptionnels au regard de l'ensemble.

Au total, l'analyse des intervenants met en évidence une cohérence éditoriale : priorité aux acteurs investis d'une légitimité institutionnelle, usage soutenu de citations-accroches pour dramatiser sans endosser, et questionnaires orientés vers la clarification des effets/impacts plus que vers l'exploration des causalités. Ce schéma facilite la lisibilité et la séquentialisation des épisodes, mais il a des effets de cadrage : antagonisation rapide des positions, réduction de la pluralité des voix de terrain, et biais de visibilité entre évocation d'un acteur (fréquemment cité) et attribution effective d'un espace d'expression (interview longue).

## 5. Troisième partie : Analyse des commentaires journalistiques

### 5.1. Analyse de la construction et des commentaires journalistiques

Cette section propose de déplacer le regard, en passant de l'analyse du seuil (titres, chapeaux, interviews) à l'examen du corps des articles eux-mêmes. Si la partie précédente a déjà isolé certains procédés à l'œuvre dans les interviews, il s'agit ici d'élargir l'observation aux autres genres rédactionnels présents dans le corpus (papiers d'actualité, analyses, contributions, éditoriaux, rencontres), afin d'identifier ce que nous appellerons les commentaires journalistiques : des prises de position implicites ou explicites qui, par la sélection des informations, le choix des mots et l'ordonnancement des arguments, orientent la réception du lecteur.

Dans cette perspective, une attention particulière sera portée aux ressources rhétoriques mobilisées par *La Libre Belgique*. Certaines sont discrètes : lexicalisations récurrentes, jeux d'adjectifs et de verbes aspectuels, modalisations, nominalisations, métaphores, connecteurs causaux et concessifs, distribution des citations et des chiffres, hiérarchie des voix. D'autres sont plus apparentes, notamment lorsque le texte assume une dimension argumentative, comme dans le genre de l'éditorial. Dans tous les cas, il ne s'agit pas seulement de relever des « effets de style », mais de décrire des choix d'écriture qui participent à la construction médiatique de l'objet étudié : quel problème est posé, quelle polarité est rendue visible, quelle solution est suggérée ou laissée en suspens.

Cette démarche suppose d'accorder une place centrale à la question de l'énonciation. À la suite de Francine Mazière, on considérera que l'énonciateur se donne à voir dans et par la langue, à travers des marqueurs de personne, de temps et de modalité, mais aussi par le jugement qu'il inscrit dans son dire. En d'autres termes :

« des formes de monstration (celui-là) et de repérage (hier, là-bas), des relations de personne (je/tu opposé à il), des modalités verbales (devoir), qui existent de manières diverses dans chaque langue. S'y ajoute un jugement de l'énonciateur sur ce qu'il dit, par la modalisation (peut-être, sûrement), les formes de phrases (interrogative, impérative, conditionnelle), qui manifestent l'engagement conscient et l'intention de signifier du sujet locuteur.» (Mazière, 2010).

L'objectif n'est pas de juger les textes, mais d'établir, à partir d'indices formels et discursifs, comment s'élabore un commentaire journalistique plus ou moins explicite et quels effets il produit sur la lisibilité et la polarisation du débat.

Parce que ces procédés n'ont pas la même valeur selon les genres mobilisés, on distinguerá les lieux où la prise de position est une part essentielle du format (éditorial, chronique, contribution) de ceux où elle demeure, ou est censée demeurer, implicite (nouvelles, analyses). On s'interrogerá notamment sur le statut et la légitimité de l'énonciateur (éditorialiste, rédacteur en chef ou contributeur externe) et sur le rôle de médiation du média lorsque la parole d'autrui est le sujet principal de l'article. Ce cadre de lecture doit permettre de rendre compte, avec précision, de la façon dont le traitement du mouvement syndical. Comment, au-delà de la titraille, il est orienté, priorisé et problématisé par l'écriture journalistique elle-même. Enfin, puisque l'écriture en elle-même peut orienter la perception du lecteur, la construction des articles sera analysée.

### **5.2.1. Les analyses**

Les mouvements de contestation envers la formation du gouvernement Arizona ont rappelé à certains les protestations qui avaient eu lieu contre la formation du gouvernement dit de « La Suédoise » (regroupant le MR, la N-VA, le CD&V et l'Open VLD) en 2014. Le journaliste de *La Libre Belgique* Bosco d'Otreppe a lui aussi fait cette comparaison dans son article : « Les syndicats comptent mener la vie dure à "l'Arizona" » [18].

Le journaliste rappelle dans son attaque que le gouvernement de La Suédoise avait à son époque essuyé « *d'importantes manifestations et trois journées de grève* ». Il rappelle également les causes : « *souhaits de réformes du travail, d'aménagement des fins de carrière ou des mécanismes de calcul de la pension. Autant de projets comparables à ceux qui se trouvent dans les cartons de Bart De Wever (N-VA) et de sa probable coalition "Arizona".* ». Une claire comparaison est donc établie entre les deux contextes par le journaliste. Il fait d'ailleurs avaliser son observation par un spécialiste, Jean Faniel, politologue au Crisp (Centre de recherche et d'information socio-politiques). Le journaliste conclut son attaque par : « *Si un gouvernement Arizona devait voir le jour, il est donc probable qu'il essuie du gros temps syndical.* ». Dans cette attaque, les syndicats sont majoritairement présentés comme des entités opposées aux gouvernements en formation. Pour autant, il n'est pas encore question de rhétorique de victimisation comme il a été observé dans l'interview de Jean-Luc

Crucke. Au contraire, dans la partie suivante, le camp gouvernemental est présenté comme triomphant : « *Cela est d'autant plus plausible que la Suédoise s'était munie de parapluies, et avait traversé les embruns sans offrir de victoire aux syndicats.* ». La Suédoise est présentée ici comme victorieuse, inflexible aux revendications des syndicats. On peut également noter l'utilisation d'une métaphore filée comparant les syndicats et leurs contestations à des tempêtes contre lesquelles « *la Suédoise s'était munie de parapluies* ». L'utilisation de la métaphore de la tempête n'est pas anodine puisqu'il s'agit d'un temps particulièrement peu clément et potentiellement destructeur. Cette image négative associée aux syndicats peut orienter la perception du lecteur concernant les positions de chaque camp. Le journaliste conclut son paragraphe par : « *Les représentants des travailleurs pourraient donc se montrer plus persévérand cette année.* » Le journaliste annonce donc que les syndicats pourraient se montrer encore plus vindicatifs envers l'Arizona qu'envers La Suédoise, alors que les syndicats de l'époque sont déjà comparés par métaphore à des tempêtes.

Le journaliste interroge tout de même des syndicalistes pour son analyse, Laurent Pirnay (FGTB) et Felipe van Keirsbilck (CNE). Avec ces interventions supplémentaires et celle de Jean Faniel, le journaliste dresse le bilan de 10 ans de contestation sociale et en tire un bilan nuancé. La conclusion revient sur la présence de *Vooruit* dans le gouvernement mais annonce également les objectifs et façons de faire des syndicats pour les mois à venir : « *La potentielle Arizona est donc prévenue. À coups de grèves et de manifestations, le monde syndical compte poursuivre le bras de fer.* » Là encore, les syndicats sont présentés uniquement sous leur rôle d'organisateurs de manifestations et non pas sur leur rôle de négociateurs puisque les seuls outils qui seront utilisés selon le journaliste, seront les grèves et les manifestations. Il faut d'ailleurs noter l'usage de l'expression « à coups de » qui, anodine à première vue, peut s'apparenter à une rhétorique de la violence.

Penchons-nous sur un autre article avec : « *Grève à la SNCB : les syndicats redoutent une bataille kamikaze* » [32]. L'article s'ouvre sur un cadrage immédiat : l'absence de coordination entre préavis de grève, ce qui « *sème la confusion parmi les cheminots et les usagers* » selon le journaliste Ludovic Jimenez. Le chapeau, quant à lui, annonce de possibles « *actions de différentes ampleurs* ». Ce choix d'attaque fixe un fil conducteur : entre dispersion syndicale et coût pour le public. La citation-titre « *bataille kamikaze* » installe d'emblée une métaphore guerrière à forte connotation négative, orientant la lecture vers le risque d'une stratégie auto-destructrice, d'où le terme « *kamikaze* », plutôt que vers la

causalité des désaccords. La première séquence narrative met en scène un front syndical divisé, en mettant en avant les différences entre les institutions : le SLFP lève son préavis après une rencontre « constructive », quand le SIC maintient une grève de neuf jours et le SACT annonce un arrêt de travail au cœur des vacances de Carnaval. Les motifs de revendication sont bien présents (relèvement de l'âge de la pension, suppression de HR Rail) mais ils restent liés à l'axe principal de l'article : la coordination, ou en l'occurrence le défaut de coordination.

La distribution des voix suit un parcours qui hiérarchise implicitement la légitimité des différents acteurs. La CGSP, par la voix de Pierre Lejeune, joue un rôle de balise, il prône l'évitement de « l'action isolée et désordonnée » tout en posant un cadre de mobilisation « deux jours de grève par mois » jusqu'à juillet. À l'inverse, un membre non nommé du SIC assume la pénalisation des voyageurs, ce qui accentue le contraste : responsabilisation contre radicalité. Ce qui est intéressant ici, c'est que le journaliste sollicite également la voix des usagers, non pas en les interrogeant à la volée, mais par le biais de Gery Baele, porte-parole de Navetteurs.be, une association de défense des usagers. Or, cette sollicitation reconduit un motif classique des usagers « pris en otage » (Perrenot, *Les médias contre la gauche*, 2023) qui concentre l'attention sur les difficultés rencontrées par les travailleurs. Enfin, bien qu'elles ne soient pas interrogées directement, les entreprises du rail (HR Rail, Infrabel, SNCB) concluent la séquence en disqualifiant une action qu'ils « digèrent mal » parce que « prématuée et disproportionnée » au regard de « contours politiques encore incertains ». L'enchaînement ainsi construit, avec en premier lieu la modération syndicale puis la plainte des usagers et enfin la condamnation institutionnelle produit un effet hiérarchisant. La dernière voix que l'on peut lire peut être celle qu'on retiendra le plus et donc, cette construction crée une hiérarchie implicite entre les voix des acteurs.

Sur le plan rhétorique, l'article affiche trois procédés identifiables. D'abord, la métaphore « bataille kamikaze », placée en titre, externalise, comme à l'accoutumée, la qualification (attribuée à la CGSP) tout en dressant le portrait de l'ensemble du récit sur une logique d'affrontement. Ensuite, une rhétorique de « l'encombrement » avec l'utilisation de termes comme « confusion », « cacophonie » qui selon le journaliste risque de « brouiller le message ». Cette rhétorique présente l'événement selon une atmosphère pesante est encombrée. Enfin, le relais de formules victimaires du côté de Gery Baele évoquant les

usagers « pris en otage » oriente la lecture du récit vers les conséquences immédiates de la grève.

Dans sa forme comme dans son fond, l'article déplace le regard vers la compétence d'organisation de mouvement de grève par les cheminots. En ordonnant les voix de la sorte : mise en garde de la CGSP, plainte des usagers puis critiques institutionnelles, il installe une lecture où la grève en question devient d'abord un problème de lisibilité plus qu'un débat social de fond. Ce choix d'écriture, renforcé par la métaphore en titre et une rhétorique de l'encombrement fait peser la responsabilité de l'issue sur la coordination syndicale et marginalise les véritables enjeux (pensions, gouvernance du rail).

Ce placement des prises de parole est également observable dans d'autres articles, notamment dans : « *Le régime préférentiel du personnel de la SNCB est-il encore justifié ?* » « *C'est assez injuste d'avoir un système aussi avantageux qu'il y a cent ans* » [30]. Il a déjà été vu que la citation en titre pouvait opérer comme une réponse à la première partie du titre sous forme de question et pouvait donc orienter la lecture de l'événement. Ce n'est néanmoins pas le seul élément guidant le lecteur vers une lecture de l'événement. Le papier est construit de la sorte : mise en contexte, explication d'un « expert » (en l'occurrence, Pierre Devolder, professeur émérite de finances à l'UCLouvain) témoignage d'un travailleur, et enfin conclusion par l'expert. Si le témoignage du travailleur, exprimant son point de vue sur les raisons pour lesquelles le travail de cheminot devrait être considéré comme un métier pénible, apporte de la nuance, la construction de l'article oriente clairement la lecture du sujet. La voix de l'expert, qui est opposé aux revendications des syndicats du rail, est à la fois mise en titre, orientant la perception du lecteur avant même la lecture de l'article, mais également en chute. Il est à la fois la première voix lisible, et aussi la voix qui conclut l'article, celle que le lectorat retiendra peut-être le plus. Pour revenir brièvement sur le sujet des intervenants, solliciter une voix opposée aux revendications syndicales des cheminots opère également à un cadrage de *La Libre Belgique*. Et la façon dont sa voix est mise en avant dans la titraille – comme une réponse à la question – au début et à la fin de l'article, oriente la lecture de ce débat social.

Dans une moindre mesure, l'article : « *Démissionner et toucher des allocations de chômage, ce sera bientôt possible* » [39] est construit d'une manière similaire. Si dans ce cas-ci un point de vue précis n'est pas mis en avant dans le titre, c'est toujours le cas en ce qui concerne la conclusion. Un point de vue en particulier figure en chute de l'article, en

l'occurrence celui de la FEB (Fédération des entreprises Belges). L'article est construit de la sorte : premièrement, l'explication du projet de mesure du gouvernement concernant l'attribution d'allocations chômage après une démission, avec citation à l'appui. Deuxièmement, la réaction (positive) d'un syndicat à la mesure, ici la CGSLB. Et enfin, la réaction (critique) de la FEB. Encore une fois, si deux points de vue opposés sont exprimés, c'est de nouveau l'opinion opposée aux syndicats qui conclut l'article. La chute consiste d'ailleurs simplement en une citation de la FEB. Si ici, le clivage est moins évident entre les deux points de vue, puisqu'il s'agit de réactions à une annonce de mesure gouvernementale, la réaction du syndicat envers cette mesure est positive, alors que celle de la FEB est plus critique. Et donc, c'est le point de vue contraire à celui des syndicats qui sert de chute à l'article, la dernière voix lisible dans le papier.

### **5.2.2. La rhétorique de la grève paralysante et du blocage de la population**

Elle a partiellement été évoquée, mais une rhétorique souvent sollicitée par les journalistes de *La Libre Belgique* est celle de l'encombrement. Par exemple : « *Les manifestants seront couverts par un préavis de grève, ce qui ne manquera pas de compliquer la marche du pays. Les transports en commun régionaux seront fortement perturbés, de même que le transport aérien.* » [29]. Dans cet exemple issu d'un article évoquant la tenue future d'une grève, les mouvements de contestation sont présentés comme des séquences perturbatrices et paralysantes pour le pays. Le cas des transports en commun est évoqué ici, mais ce qui est intéressant c'est l'expression utilisée pour qualifier les effets de la grève : « *ce qui ne manquera pas de compliquer la marche du pays.* ». Le mouvement est ici explicitement présenté comme porteur de complications pour le pays.

Un autre exemple avec l'article : « *La pression syndicale sur l'Arizona et le patronat devrait durer* » [52]. En plus de la trace d'énonciation dans le chapeau : « *ce n'est pas clair* » déjà évoquée dans la première partie, l'article commence par cette attaque :

« Des usines à l'arrêt, des aéroports déserts, des bateaux en attente à l'entrée des ports, des piquets devant les zonings, des transports en commun perturbés, un service du dimanche dans certains hôpitaux, etc. La grève générale menée ce lundi en front commun par la CSC et la FGTB n'aura pas mis la Belgique à l'arrêt (les commerces ont été modérément touchés, par exemple), mais elle aura fortement ralenti l'activité, au nord comme au sud du pays. »

C'est par cette explication que démarre l'article. L'aspect « ralenti » de la Belgique est ici présenté par des images de différents secteurs touchés par les grèves sur lesquelles on accentue leur perturbation par leur absence de fréquentation. Ce qu'il faut noter, c'est que les perturbations sont présentées pas l'attaque. À l'instar de l'effet produit par le titre et le chapeau, l'ouverture d'un article par un élément particulier oriente immédiatement la lecture de l'événement à travers ce prisme. Dans le cas présent, la grève est ainsi introduite avant tout sous l'angle de son caractère perturbateur.

Cette caractérisation de la grève est accentuée plus tard dans l'article par cette séquence : « *Avec la mobilisation réussie de ce lundi, les syndicats ont atteint leur objectif : "faire mal" à l'économie belge.* ». L'expression « faire mal » est ici citée, mais la citation n'est attribuée à personne, et donc dans cette construction, la conséquence de la grève est ici confondue avec son objectif. Les conséquences de ce « mal » fait à l'économie belge est d'ailleurs quantifié : « *Le Voka (patronat flamand) parle d'une perte irrécupérable de 300 à 500 millions d'euros.* » Plusieurs éléments sont intéressants dans cette phrase. Premièrement, le fait de solliciter les chiffres du Voka, l'organisation des employeurs flamands, pour évoquer ces chiffres consiste déjà en un certain cadrage. Cela revient à expliciter les pertes subies de l'économie belge en sollicitant des patrons, une partie se plaignant des conséquences de la grève. Le paragraphe d'où est issue cette phrase se termine d'ailleurs par une citation du Voka : « *Selon Hans Maertens, directeur général du Voka, les syndicats "font la grève contre le gouvernement, mais frappent nos entreprises".* ». Cette citation atteste la volonté de donner la parole au patronat flamand, notamment par l'utilisation de cette citation victimaire où Hans Martens présente le secteur des entreprises comme une victime collatérale de la grève. Deuxièmement, les chiffres en eux-mêmes, il s'agit d'une fourchette assez large évoquant un montant conséquent pouvant susciter un effet de choc chez le lecteur. Et troisièmement, l'utilisation de l'adjectif « irrécupérable » insiste sur l'idée de pertes définitives, ce qui contribue à présenter la grève essentiellement sous l'angle de ses « pertes » économiques, plutôt que comme l'exercice d'un droit social.

Un autre exemple avec l'article : « *Journée d'action nationale du 25 juin - Paralyser Brussels Airport a coûté 125 millions d'euros à l'économie cette année* » [79]. Les chiffres sont ici annoncés directement dans le titre. L'attention est portée sur les conséquences économiques du mouvement de grève. Une nouvelle fois, uniquement la voix du Voka est rapportée. Les griefs des syndicalistes sont exprimés indirectement dans cet article.

Similairement, une autre rhétorique proche est souvent sollicitée, celle du blocage de la population. Souvent *via* les usagers de transports, les conséquences des mouvements de grève, considérées comme négatives pour la population sont souvent mises en avant dans les articles (Perrenot, *Les médias contre la gauche*, p. 218, 2023). Dans le corpus, cela a notamment été vu avec la sollicitation de Gerry Baele, porte-parole d'une association d'usagers (Navetteurs.be) pour donner le point de vue de son association sur les grèves [32]. Il y a néanmoins d'autres exemples. Notamment l'article : « *Le calendrier des prochaines grèves sur rail belge se précise petit à petit* » [47] où l'article se conclut sur une question interrogeant sur un potentiel soulagement des usagers : « *L'idée est d'envisager une meilleure coordination de nos actions, confirme Gregory Lehmann, vice-président du SACT. De quoi soulager (un peu) les navetteurs ?* ». L'idée sous-jacente est que l'objectif d'une meilleure coordination entre syndicats résiderait avant tout dans l'allègement des désagréments subis par les usagers, ou, à tout le moins, que ce serait là le premier effet perceptible. Or, une telle coordination devrait en principe profiter d'abord aux organisations syndicales elles-mêmes. Pourtant, l'effet positif mis en avant dans le discours est systématiquement rapporté aux usagers.

Les conséquences des grèves sur les passagers sont parfois chiffrées. Comme dans l'article : « *Le secteur aérien dénonce être affecté "de manière disproportionnée" par les grèves* » [68]. Bien que le titre mette l'emphase sur les conséquences pour le secteur aérien, l'attaque de l'article quantifie ces conséquences en donnant un chiffre pour les passagers concernés : « *Au moins 180.000 passagers ont subi depuis janvier "des énormes désagréments et des conséquences financières" en raison des grèves nationales menées chaque mois pour contester les projets du gouvernement fédéral de Bart De Wever.* ». L'auteur de cet article se distancie ensuite de cette affirmation : « *C'est l'estimation réalisée par Brussels Airport et les compagnies aériennes Brussels Airlines et TUI fly dans un communiqué.* ». Même si le chiffre émane donc d'une entité extérieure au média, le fait de relayer ce chiffre et ces affirmations résulte d'un choix éditorial. On peut également s'arrêter sur l'utilisation du verbe « *subir* » qui met une nouvelle fois les passagers en position de victimes collatérales.

Au terme de cette sous-partie, plusieurs constantes se dégagent quant à la manière dont *La Libre Belgique* peut, par la construction des articles ou les rhétoriques utilisées, orienter la perception des grèves par le lectorat. D'abord, la mise en parallèle historique fonctionne comme un outil d'orientation rapide. Il est notamment question d'une comparaison avec *La Suédoise* qui ne se limite pas à rappeler l'intensité de la contestation passée mais installe également un scénario attendu et annonce l'idée d'un bras de fer à venir comme étant inéluctable. La métaphore filée de la tempête renforce ce cadrage en assignant aux syndicats le rôle d'entités perturbatrices tandis que le gouvernement précédent est décrit comme inflexible et victorieux. Cette écriture place d'emblée le lecteur dans une dramaturgie où la question n'est pas tant celle des revendications mais aussi celle de la résilience des exécutifs face aux « tempêtes » sociales.

Ensuite, nous avons vu que *La Libre Belgique* orientait l'attention vers la compétence d'organisation du mouvement plutôt que vers ses causes. L'article [32] en est l'exemple le plus net : l'attaque fixe le couple dispersion/effets et la citation-titre colore tout le papier d'une métaphore auto-destructrice. La hiérarchisation des voix est également significative. Ce placement des voix construit un effet de clôture argumentative où la dernière parole, celle que le lecteur pourrait retenir plus facilement, ancre une lecture de la grève comme problème de lisibilité, reléguant au second plan les enjeux concrets. Le résultat est un déplacement du débat : l'évaluation porte davantage sur le comment (coordination, calendrier, service minimum) que sur le pourquoi (revendications).

La rhétorique de l'encombrement et de la grève paralysante complète ce tableau. Les grèves sont souvent présentées *via* le prisme de leurs conséquences économiques. Cela peut-être fait en titre ou dans le corps de l'article, quoiqu'il en soit, il est souvent question des chiffres de « perte » provoqués par ces mouvements. Ces chiffres émanant d'institutions de défense du patronat, en l'occurrence le Voka.

### 5.3. Les opinions

Lors d'une analyse de discours, les genres les plus propices aux marques d'énonciation sont évidemment ceux relevant de l'opinion. Ils peuvent être divers et variés : éditoriaux, billets d'humeur, cartes blanches ou tribunes. Pour autant, le genre trahissant le plus l'opinion d'une rédaction de par sa visée argumentative est l'éditorial (Dubied et Lits, 1997, pp.50-54). Bien

qu'émanant d'un seul journaliste ou éditorialiste, l'éditorial sert souvent à définir l'opinion d'un journal. Yves Agnès avance que l'éditorial : « *n'exprime pas seulement l'opinion d'un journaliste, mais celle du journal tout entier. C'est le propos "de l'éditeur"* » (Agnès, 2017, p. 317) . Les coutumes de l'éditorial varient en fonction des médias. Cette opinion est parfois celle d'un éditorialiste en chef, parfois la plume passe de main en main. À *La Libre Belgique*, les auteurs se succèdent, néanmoins, la majorité des éditoriaux sont rédigés par le rédacteur en chef, Dorian de Meeûs, ou par les rédacteurs en chef adjoints. Le journal ne déroge pas à la définition que fait Yves Agnès de l'éditorial. Dans sa page de présentation « *Mission et valeurs de La Libre Belgique* »<sup>22</sup>, en plus de se présenter comme « *avant tout un journal d'information* » et un « *journal de débat* », le quotidien s'affirme également comme un « *journal d'opinion* » : « *La Libre est également un journal d'opinion, qui exprime : des valeurs dans lesquelles ses lecteurs doivent se retrouver. L'éditorialiste qui est la voix qui exprime les valeurs du journal.* ».

Les opinions exprimées dans un journal ne sont néanmoins pas seulement celles de l'équipe rédactionnelle ou éditrice. *La Libre Belgique* permet en effet à certains de ses lecteurs de publier leurs opinions dans une édition du journal. Dans la majorité des cas, *La Libre Belgique* prévient que les propos de ces « *contributions externes* » ne reflètent pas l'opinion du journal : « *Les textes qui paraissent dans la rubrique Débats sont des contributions externes, qui n'engagent pas la rédaction.* »<sup>23</sup> peut-on lire au début des chroniques émanant de contributeurs externes. Ces arènes ouvertes au public peuvent servir à légitimer une cause. Dans *Analyser les discours institutionnels*, Alice Krieg-Planque avance :

« *La reconnaissance de la cause comme cause politiquement valable se traduit alors par l'imposition de cette formulation comme dénomination de la cause auprès de différentes institutions [...] et dans les arènes médiatiques (lors de la couverture d'événements ayant un rapport avec cette cause : faits divers, débats parlementaires...)* ». (Krieg-Planque, 2017 pp. 17-18)

Néanmoins, le fait d'accorder ou non la parole à certains contributeurs externes pourrait également s'apparenter à du *gate keeping*. *La Libre Belgique* peut choisir quelle opinion sera publiée. Dans une volonté de satisfaire son lectorat, *La Libre Belgique* étant un quotidien

---

<sup>22</sup> La Libre Belgique, *Mission et valeurs de La Libre Belgique* : <https://www.lalibre.be/page/mission-valeurs-la-libre-belgique/>

<sup>23</sup> Dans la rubrique « Opinions » sur le site Internet de *La Libre Belgique*, cette mention apparaît à partir du 12 juin 2025. Les chroniques d'opinion antérieures à cette date n'en font pas mention sur le site.

assumant son idéologie libérale, peut assumer de publier des opinions plus en phase avec ce qu'attendent ses lecteurs.

Dans le corpus sélectionné pour cette analyse, seuls deux documents d'opinion en phase avec le thème de ce travail ont été publiés dans le laps de temps défini, à savoir du 9 juin 2024 au 23 juillet 2025. Un éditorial rédigé par le rédacteur en chef Dorian de Meeûs revenant sur les grèves du personnel du rail et une tribune accordée à Patrick Hamande, un infirmier en maison de repos et soins. Dans cette tribune, l'infirmier compare les conditions de travail des cheminots et des infirmiers afin d'expliquer pourquoi, selon lui, la grève des cheminots est injuste. Bien que l'analyse se concentre principalement sur des productions journalistiques émanant de professionnels de l'information, l'examen de cette tribune apparaît pertinent non seulement parce qu'elle traite directement du sujet, mais aussi parce que son auteur mobilise des procédés rhétoriques similaires à ceux utilisés par Dorian de Meeûs dans son éditorial.

### **5.3.1. « Les dindons de la farce » selon Dorian De Meeûs**

Comme mentionné plus haut, dans le corpus constitué dans le cadre de ce travail de recherche, seul un éditorial concernant les mouvements syndicaux s'y trouve. Il émane du rédacteur en chef de *La Libre Belgique*, Dorian de Meeûs. Son titre laisse peu de place aux doutes : "L'Édito - Les dindons de la farce" [48]. Le rédacteur en chef de *La Libre Belgique* critique ici les mouvements de contestation organisés par les syndicats du rail qui s'opposent à la réforme des pensions proposée par le gouvernement Arizona. Il est ici, notamment, question de relever l'âge du départ à la retraite des cheminots; historiquement fixé à 55 ans comme le rappelle Dorian de Meeûs, lui-même.

« *Prenez le train, braves gens !* » : c'est par cette formule d'encouragement utilisée de manière ironique que Dorian De Meeûs ouvre son éditorial. Ce dernier en profite pour rappeler les bienfaits du train : « *C'est simple, sûr, rapide, flexible et écologique* » avant de nuancer : « *Du moins en théorie* ». Puisqu'en effet, dans cet éditorial, Dorian de Meeûs critique ouvertement les mouvements de contestation du personnel du rail au travers de différentes rhétoriques afin de justifier leur non-sens ou leur manque de légitimité.

Cela a déjà été évoqué à plusieurs reprises, comme l'avance Pauline Perrenot dans les *Les médias contre la gauche*, les mouvements de contestation sociale sont souvent racontés via le prisme des « victimes » de ces grèves, c'est-à-dire la population (Perrenot, *Les médias contre la gauche*, 2023). C'est justement via le prisme des navetteurs que Dorian de Meeùs commence son argumentation. Les navetteurs, dont l'utilisation des transports en commun est notamment comparée à un « *parcours du combattant* ». Toujours dans cette rhétorique de la défense des usagers du train, le rédacteur en chef de *La Libre Belgique* félicite ces navetteurs qui ont laissé leur voiture au garage « *par conviction écologique, nécessité économique, ou juste préférence personnelle* ». Il avance que comme récompense, ces usagers ne reçoivent que « *le mépris et la galère* ». Concluant son introduction en décrivant les navetteurs comme : « *les dindons de la farce* ». Rien que dans l'introduction de son éditorial, Dorian de Meeùs adopte un ton critique à l'encontre des cheminots en grève. De plus, il établit une certaine opposition arbitraire entre les navetteurs et les cheminots. Il n'est pas innocent pour Dorian de Meeùs de commencer son éditorial de la sorte. En effet, bien que les raisons de ce mouvement bien précis soient brièvement expliquées plus tard dans l'édito, elles ne sont ici pas le sujet pour lui. Le sujet est « la galère » engendrée par le mouvement de grève des cheminots. Les termes « mépris » et « galère » sans évoquer les raisons du mouvement de grève pourraient servir à démontrer que l'objectif du mouvement est de contrarier les navetteurs. Les navetteurs sont, comme le décrit Pauline Perrenot (*Les médias contre la gauche*, 2023) considérés comme les « victimes » de ce mouvement de grève. Dorian de Meeùs en profite également pour dresser un profil élogieux du navetteur, assez courageux pour affronter « le parcours du combattant » engendré par le mouvement de grève ou encore soucieux de l'écologie. Cette angélisation ou victimisation du navetteur participe à une diabolisation du cheminot gréviste qui, par son action, engendre des « galères » pour les navetteurs.

Ce ton critique reste dans le deuxième paragraphe. Dorian de Meeùs tire ici un « Bilan » après « des semaines de grèves à répétition ». Ici, l'accent est mis sur l'illimité des mouvements de grève ce qui, en lien avec le paragraphe précédent, correspond donc à des semaines de « galères » pour les usagers. Ces semaines, selon le rédacteur en chef de *La Libre Belgique*, ont permis à « *chaque syndicat, aussi marginal soit-il* » d' « *orchestre[r] son propre calendrier du chaos* ». L'emploi du terme « marginal » mérite attention : si l'on considère que Dorian de Meeùs l'utilise pour désigner un syndicat comptant peu d'adhérents, ce choix lexical peut être interprété comme une forme de délégitimation, en réduisant l'action

de ces syndicats à celle d'acteurs « mineurs ». Si ces plus petits syndicats sont appelés de la sorte, il est intéressant de noter que *La Libre Belgique* qualifie parfois, les autres syndicats regroupant plus d'adhérents par des termes les caractérisant comme plus grands. C'est notamment le cas de l'article intitulé : « *Pendant neuf jours, les cheminots vont croiser le fer avec le gouvernement Arizona* » [39] où la CSC Transcom et la CGSP Cheminots sont qualifiés de « colosses ». Il est également avancé par le journaliste que ces syndicats sont connus de tous : « *Nul besoin de présenter la CSC-Transcom, centrale du secteur des transports du syndicat chrétien, et la CGSP Cheminots, liée à la FGTB.* » Alors que plus tard dans l'article, le Metsip-Protect, un autre syndicat du rail est affublé du surnom de « petit poucet ». Pris ensemble, ces qualificatifs utilisés pour désigner les différents syndicats créent une différenciation entre les syndicats dits « majeurs », les « colosses » de la CGSP ou de la CSC, et les syndicats « marginaux » du SIC et du SACT. Ce clivage entre deux types de syndicats peut inconsciemment présenter l'action de syndicats plus petits comme insignifiante ou moins importante.

Malgré leur statut « marginal », ces petits syndicats peuvent donc quand même « orchestre[r] son propre calendrier du chaos ». Leurs grèves sont donc associées à du « chaos » dans lesquelles les « usagers sont pris en otage ». Une fois encore, Dorian de Meeûs oppose les grévistes, décrits sous l'angle de la perturbation, aux usagers, présentés comme des victimes. Toujours dans cette rhétorique de délégitimation du mouvement syndical, le rédacteur en chef de *La Libre Belgique* qualifie le syndicat Metisp-Protect (Syndicat pour la Mobilité Et Transport Intermodal des Services Publics) de « discret ». L'utilisation de ce terme peut de nouveau servir à une invisibilisation de l'opposition syndicale.

Dans le troisième paragraphe de son éditorial, Dorian de Meeûs explique finalement les raisons de ce mouvement de grève. Le rédacteur en chef de *La Libre Belgique* rappelle que ces mouvements de contestation sont pour : « *contester la réforme des pensions voulue par l'Arizona, qui prévoit de relever l'âge de départ à la retraite des conducteurs et accompagnateurs de train, historiquement fixée à 55 ans.* » Sauf que cette information n'est qu'en partie vraie. Certes, les syndicats du rail protestent contre le relèvement de l'âge du départ à la retraite dans leur secteur, mais ils protestent également contre les coupes

budgétaires<sup>24</sup> prévues par le gouvernement Arizona qui risquent d'avoir de fortes répercussions sur leurs conditions de travail. De plus, seulement une minorité de personnel du rail part à la retraite à 55 ans<sup>25</sup> selon HR-Rail. Le problème étant que cet argument sur le rallongement de l'âge du départ à la retraite est l'argument principal de Dorian De Meeûs pour délégitimer le mouvement de grève des cheminots. Dans le paragraphe suivant, il commence par nuancer en affirmant que : « *Bien sûr, la pénibilité du métier doit être prise en compte* » avant de revenir sur son argument principal de délégitimation : la retraite à 55 ans. Selon Dorian de Meeûs : « *nier les avancées technologiques qui ont allégé les conditions de travail est une posture difficilement tenable* », omettant une nouvelle fois les répercussions que les coupes budgétaires pour la SNCB risquent d'engendrer.

Si Dorian de Meeûs commençait son éditorial par une opposition entre navetteurs et cheminots, dans ce paragraphe, il en introduit une nouvelle : une opposition entre les cheminots et les autres travailleurs. Selon lui, ces mouvements s'apparentent à du « *culot* » vis-à-vis de « *toutes les personnes qui travaillent sans compter dans des tâches lourdes, mais essentielles, comme bon nombre d'infirmiers, d'ouvriers ou de policiers.* » Cela impliquerait ici que la pénibilité d'autres secteurs empêcherait les cheminots d'exprimer leur mécontentement. Avant que Dorian de Meeûs ne conclut son paragraphe avec son argument principal : « *Ceux-ci n'oseraient jamais réclamer la pension à 55 ans* ». L'argument de la retraite à 55 ans pour les cheminots est discutable, bien entendu, là n'est pas la question. Pour que l'argumentation soit complète, il faudrait plutôt établir le constat général des revendications des grévistes plutôt que de se concentrer sur un seul argument. En outre, la comparaison avec les autres corps de métier est discutable puisque Dorian de Meeûs avance ici que « *Ceux-ci n'oseraient jamais réclamer la pension à 55 ans* », ce qui n'est pas forcément comparable avec la situation des cheminots. « *Réclamer* » signifierait ici un abaissement de l'âge de la pension pour ces corps de métier alors que pour les cheminots, il est question de garder un *statu quo*.

---

<sup>24</sup> Le Vif, « Le rail ne décolère pas: plus de 75 jours de grève sont déjà prévus jusqu'à la fin de l'été », *Le Vif*, 18 mars 2025

<sup>25</sup> Eric Renette, « Grève SNCB : à quel âge les conducteurs de train partent-ils réellement à la retraite ? (infographie) », *Le Soir*, 24/02/2025

Dorian de Meeûs conclut son éditorial en affirmant que le mouvement de grève « d'une ampleur inédite » est devenu « un instrument politique ». Il avance cela en argumentant que cela passe par le blocage d'un « programme démocratiquement élu ». L'allusion à un programme « démocratiquement élu » s'assimile à une rhétorique de la justification des réformes contestées par les grévistes. Par ce biais, Dorian de Meeûs avance que puisque le programme a été adopté par une majorité de votants, il est forcément légitime pour tout le monde. Par ailleurs, Dorian de Meeûs avance que dans cette grève, les syndicats sont « *arc-boutés sur des priviléges d'un autre temps* ». Il est intéressant de noter l'utilisation du pluriel pour décrire « les priviléges ». Le rédacteur en chef de *La Libre Belgique* n'a pourtant évoqué que l'âge du départ à la retraite dans son éditorial. Le terme « priviléges » est aussi évidemment à relever. Compte-tenu du reste de son éditorial, il est évident que Dorian de Meeûs fait ici référence au déjà-mentionné âge de départ à la retraite. Si l'utilisation de ce terme ne dénote pas du reste de son argumentation, le fait de décrire les syndicats comme « arc-boutés » sur ces « priviléges » est intéressant puisque le terme « arc-boutés » décrit les syndicats comme inflexibles et fermés à toutes négociations, ce qui participe à une rhétorique de diabolisation de ces derniers. Dorian de Meeûs conclut en avançant que « *trop de grèves tue la grève* » et que si les syndicats du rail « *veulent rester des interlocuteurs crédibles, ils doivent cesser de défendre des intérêts corporatistes au mépris de l'intérêt collectif* ». Les arguments du rédacteur en chef de *La Libre Belgique* sont relativement explicites ici. Il est cela dit pertinent de s'arrêter sur les termes « corporatistes » et « intérêt collectif ». Le fait de défendre des intérêts « corporatistes », c'est-à-dire uniquement propres à leur métier, est souvent utilisé de manière péjorative et est à opposer au terme « intérêt collectif ». Le fait de lier ici les deux termes soulignent implicitement que défendre leurs « intérêts corporatistes » (entendre ici, « les intérêts liés à leur profession ») reviendrait à impacter négativement « l'intérêt collectif » et donc, d'une certaine manière, à agir égoïstement. Une opposition qui participe également à cette rhétorique de la diabolisation.

Dans cet éditorial, les critiques assénées par Dorian de Meeûs sont évidentes. Il est question d'une critique plutôt acerbe des syndicats et des cheminots en grève. Les critiques sont explicites mais les rhétoriques utilisées le sont moins. Dorian de Meeûs argumente notamment son agacement envers les syndicats *via* le prisme des navetteurs qu'il érige en victimes du mouvement de grève. Son argumentation passe également par une délégitimation de la force syndicale ou des plus petits syndicats par l'utilisation de termes comme « marginal », par exemple. La majorité de son argumentaire passe par la critique des

revendications liées à l'âge de départ à la retraite. Il a été cependant vu que cet argument pouvait servir à faire de l'ombre aux autres revendications des cheminots, non citées par Dorian de Meeûs. Globalement tous ces arguments se rencontrent dans une rhétorique de la diabolisation des grévistes.

### 5.3.2. Comparaisons entre corps de métier

Dans cette comparaison qui est faite entre la situation des cheminots et celle des autres corps de métier, il est intéressant de noter que le 17 mars 2025 a été publiée dans *La Libre Belgique*, une tribune à ce sujet. Dans ce papier nommé « *Chers cheminots, en tant qu'infirmier, je vous explique pourquoi votre grève est injuste et disproportionnée* » [45] Patrick Hamande, un infirmier en maison de repos et soins, compare les difficultés entre les deux corps de métier. Il est possible d'y lire notamment une comparaison entre le nombre de morts liés aux suicides sur les rails que doivent endurer les cheminots et le nombre de décès que doit subir un infirmier :

« Je comprends bien qu'une personne qui se jette sur la voie pour être tuée par votre train soit un gros traumatisme, c'est clairement un décès que vous n'avez pas voulu. De notre côté, nous sommes confrontés aux euthanasies, des décès qu'il nous est très difficile de raisonner. »

Une comparaison n'ayant pas vraiment lieu d'être tant les conditions intrinsèques des deux métiers sont différentes. Vis-à-vis de l'argument de la pension, Patrick Hamande se dit « choqué » que le personnel du rail parte à la retraite à 55 ans. Il utilise dans ce paragraphe également la rhétorique de la comparaison, notamment concernant les difficultés que traversent le secteur de la santé : « *Je ne vous apprends rien, le secteur de la santé ne va pas bien, le manque de personnel et l'absentéisme sont récurrents. Ne parlons même pas de la charge physique qui est la nôtre, à laquelle je peux ajouter la charge mentale.* » Selon Patrick Hamande, un départ à la retraite pour les infirmiers serait difficilement tenable : « *Si le métier d'infirmier devait être considéré comme pénible et qu'on retirerait tout ce personnel du circuit, je n'ose même pas imaginer la crise profonde qui en découlerait.* » Il est une nouvelle fois ici question de comparer deux métiers aux contextes et enjeux très différents.

Dans le paragraphe suivant, Patrick Hammande procède à une argumentation supplémentaire concernant l'âge de départ à la retraite des cheminots considéré comme tôt. Il y explique qu'un départ à la retraite survenu plus tôt signifie moins de taxes et donc moins d'argent pour les services publics : « *En vous obligeant à travailler plus longtemps, vous financez indirectement le personnel de santé qui sera présent un jour ou l'autre quand vous aurez des problèmes de santé.* » Les cheminots sont ici en partie responsabilisés du manque de financement du secteur de la santé puisqu'ils partent plus tôt à la retraite. Selon Patrick Hammande, partir à la retraite plus tard permettrait aux cheminots de bénéficier de meilleurs soins de santé plus tard. Le temps utilisé pour parler de ces hypothétiques problèmes de santé est par ailleurs le futur simple. Ce choix au détriment du conditionnel peut précipiter le sentiment d'urgence ainsi que la nécessité pour les cheminots de travailler plus tard.

Patrick Hammande glisse dans le paragraphe suivant une critique envers l'action syndicale : « *Évidemment, la politique syndicale se garde bien de faire une étude généraliste, évite de voir la situation globale. C'est tellement plus simple d'utiliser des raccourcis pour obtenir une adhésion.* » Le terme « raccourcis » est intéressant ici puisqu'il est utilisé de manière péjorative, comme une critique envers les syndicats. Pourtant, il est difficile de savoir à quoi l'auteur fait référence. Comme expliqué plus haut, le paragraphe précédent cette critique évoque l'âge de départ à la retraite des cheminots et ses « conséquences » sur le secteur public et les paragraphes précédents sont des comparaisons entre les deux corps de métier. Patrick Hammande émet une critique qu'il ne contextualise pas. L'utilisation du terme « évidemment » peut d'ailleurs faire penser qu'il s'agit d'un contexte si évident qu'il est inutile de le mentionner. Il s'agit d'ailleurs de l'unique référence explicite aux syndicats dans la tribune de Patrick Hammande.

Avant de conclure, l'auteur de la tribune en profite pour finalement évoquer les « galères » provoquées par les grèves : « *Je suis donc fâché et en colère, car moi je suis bien obligé de m'organiser pour que mes enfants puissent aller à l'école.* » Comme a pu le faire Dorian de Meeûs dans son éditorial, il est ici également question d'évoquer les grèves *via* le prisme de leurs victimes. Sauf qu'ici, la « victime » est l'auteur de la tribune. Il procède également à une ultime comparaison entre les deux métiers : « *Dans le même temps, je ne peux même pas envisager de ne pas me débrouiller pour mon déplacement rien qu'à la pensée qu'une personne ne recevrait pas ses soins du jour* ». Une nouvelle fois, les enjeux des deux métiers sont comparés par l'auteur de la tribune.

Il a été vu, et cela a été annoncé par l'auteur, la majorité de la tribune consiste en une comparaison simple entre les deux corps de métiers. Comme dans l'éditorial de Dorian De Meeûs, l'argument principal de cet article d'opinion est l'accès à la pension à 55 ans pour les cheminots. Pourtant, nous l'avons vu, c'est une option qui est très peu sollicitée.

Dans les deux documents, il est intéressant de noter que les rhétoriques employées et les arguments déployés sont similaires. Pour les arguments avancés, il est dans les deux cas en majorité question de l'âge du départ à la retraite considéré comme trop tôt. Bien que cet argument soit effectivement revendiqué par les grévistes pour justifier leur mouvement de grève, ce n'est pas l'unique raison pour laquelle ces mouvements sociaux ont eu lieu. Se concentrer uniquement sur cet argument peut permettre d'invisibiliser les autres revendications. Le fait de choisir une raison facilement comparable et critiquable peut faciliter la dénonciation de ce mouvement social qui suscite généralement déjà beaucoup de frustrations puisque la majorité des usagers du train sont impactés. C'est d'ailleurs *via* le prisme de ces usagers que Dorian de Meeûs introduit le sujet de son éditorial. Ce prisme est souvent utilisé par les médias pour critiquer les grèves comme le rappelle Pauline Perrenot (*Les médias contre la gauche*, 2023). Dorian de Meeûs utilise ici la même rhétorique accentuée par l'utilisation de termes forts comme « mépris » et « galère ». Rhétorique également utilisée par Patrick Hamande dans sa tribune à la différence que lui s'érigé en « victime » du mouvement de grève. Dans les deux articles, il est aussi question d'une rhétorique de délégitimation de l'action syndicale. Chez Dorian de Meeûs, cela passe par l'utilisation de termes comme « marginal » pour décrire de plus petits syndicats ou comparer les actions de grève à du « chaos ». Dans la tribune de Patrick Hamande, cela passe par une critique plus générale des syndicats, mais une critique qui n'est pas contextualisée. Et comme il en était déjà question avec le sujet de l'âge de départ à la retraite, les deux auteurs utilisent tous les deux une rhétorique de la comparaison entre les différents corps de métier. Cette comparaison est évidemment le point central de la tribune de Patrick Hamande mais Dorian de Meeûs n'est pas en reste. Il cite notamment le fait que les autres corps de métier « *n'oseraient jamais réclamer la pension à 55 ans* », mais il procède aussi à un autre type de rhétorique similaire, plus proche de l'opposition. Dans ce contexte, Dorian de Meeûs avance que le fait de se concentrer sur des intérêts « corporatistes » pour les cheminots en grève revient à nier « l'intérêt collectif », ce qui pourrait se traduire par une forme d'égoïsme de leur part.

Analyser le discours de *La Libre Belgique* au travers de ses articles d'opinion peut paraître assez évident mais il est toujours pertinent de s'y intéresser pour plusieurs raisons. Les éditoriaux sont évidemment les documents traduisant le mieux la pensée d'un média puisque comme l'avance Yves Agnès, l'éditorial revient à construire l'opinion de l'édition (Agnès, 2017, p. 317). Dans le cadre de cette analyse, les critiques envers les syndicats sont évidemment moins insidieuses que dans des articles plus classiques, mais il est aussi important d'analyser comment un média procède à la critique des syndicats dans un document où la subjectivité est assumée, mais aussi par quelles manières il procède. Les contributions externes sont également pertinentes puisque bien qu'émanant d'auteurs extérieurs aux médias, cela traduit ce que le média accepte ou non de publier.

#### **5.4. Conclusion de la partie III**

Comme il a été vu dans cette partie, la construction d'un article peut, en fonction de l'ordre de distribution des voix, définir une ligne et définir ce que le lecteur retiendra. Cela peut être fait en titre avec la mise en avant d'une voix au détriment d'une autre mais aussi en concluant un papier avec une voix en particulier, orientant la perception du lecteur puisqu'il s'agit de la dernière opinion qu'il lira.

Les rhétoriques employées servent également à définir un cadre. Pour citer quelques exemples qui ont été vus, la comparaison avec des événements similaires passés (les contestations contre La Suédoise) peut établir un cadre facilitant la lecture d'événements nouveaux. Certaines utilisations de métaphores orientent également la lecture en comparant les syndicats à par exemple « des tempêtes » donc à un élément dévastateur et incontrôlable. La lecture peut également être orientée par le sujet de l'article en lui-même, l'exemple qui a été vu est celui où *La Libre Belgique* se concentre sur la difficile coordination des syndicats du rail.

Or, deux des rhétoriques principales analysées sont celles mettant l'accent sur les « conséquences », les « victimes collatérales » des mouvements de grève. Cela a été vu à plusieurs reprises, lorsque couvertes médiatiquement, les grèves sont présentées *via* le prisme des victimes, le plus souvent, les usagers des transports en commun. Il s'agit également parfois d'un argument utilisé par les détracteurs des mouvements de grève. Ce sont les désagréments causés qui sont mis en avant, souvent les trains ou avions annulés, la « galère »

rencontrée par les navetteurs. Les conséquences économiques sont également régulièrement mises en avant. Elles sont le plus souvent chiffrées à partir de données issues d'institutions patronales. Ce cadrage réduit la grève à une logique de pertes financières et alimente l'idée d'un pays « paralysé » par l'action syndicale. En privilégiant cette perspective, le discours médiatique contribue à invisibiliser les revendications sociales et à renforcer une lecture strictement économique du conflit, centrée sur les intérêts du patronat et le bien-être des usagers des transports en commun plutôt que sur les conditions de travail et revendications des grévistes.

Pour les opinions, c'est évidemment le genre d'article où la valeur argumentative est la plus explicite. Bien que les deux articles soient différents – un éditorial émanant du rédacteur en chef d'un côté, et une opinion d'une personne externe au média de l'autre – les deux articles ont le même objectif : convaincre que les revendications des cheminots ne sont pas justifiées. En mettant l'accent sur la revendication des cheminots concernant l'âge de départ à la retraite de leur secteur. Ce qui, comme il a été vu, n'est pas une réalité commune à tous les travailleurs du rail. L'édito de Dorian de Meeûs est sans doute l'article définissant le plus la ligne éditoriale de *La Libre Belgique* puisque selon le média lui-même, l'éditorial définit l'opinion du journal. Et donc, bien que le rédacteur en chef de *La Libre Belgique* ne vise ici qu'un pan précis des grèves, c'est une critique acerbe qui s'abat sur les cheminots grévistes. Comme cela a souvent été le cas dans l'ensemble des articles de ce corpus, Dorian de Meeûs met en avant les « galères » que subissent les navetteurs mais qui sont cette fois accompagnées de « mépris ».

Si cette analyse se concentre en majorité sur le discours produit par *La Libre Belgique* et donc par ses journalistes et pas les intervenants (dans une interview, les questions sont davantage étudiées que les réponses) à l'instar de ce qui a été réalisé avec l'analyse des intervenants, il est pertinent de s'intéresser aux messages extérieurs que le journal décide de véhiculer. Si quelques arguments de Patrick Hamande ont été analysés, c'est avant tout le choix de *La Libre Belgique* de publier son opinion qui est pertinent dans le cadre de cette analyse. Comme il a été vu dans la deuxième partie, centrée sur l'analyse des intervenants, le choix d'une personne à interroger n'est pas neutre. Ici, si Patrick Hamande n'est pas « interrogé » au sens propre, le cas est similaire. Il s'agit de relayer l'avis d'une personne extérieure au média, ce qui découle d'un choix du média en question. Publier l'opinion de Patrick Hamande cadre le conflit en cours et peut implicitement créer une hiérarchie entre les

« bons travailleurs » qui ne se plaignent pas, voire dénoncent les mouvements de grève, et les « mauvais travailleurs » qui font grève et se plaignent de perdre des « avantages injustifiés ». Une rhétorique d'ailleurs utilisée par Dorian de Meeûs dans son éditorial puisqu'il avançait que certains corps de métier n'oseraient jamais réclamer la pension à 55 ans. D'une manière générale, cet éditorial définit concrètement la ligne éditoriale de *La Libre Belgique* sur le sujet des syndicats et des grèves.

## 6. Conclusions générales

Ce travail de recherche avait pour but d'analyser la manière dont *La Libre Belgique* a traité le mouvement syndical entre le 9 juin 2024 (lendemain du triple scrutin) et le 23 juillet 2025 (deux jours après l'accord de gouvernement), en mobilisant un corpus de 93 articles. Trois hypothèses ont été établies en amont de ce travail. Premièrement, la tradition libérale du journal l'amènerait à une certaine propension à critiquer les mouvements syndicaux. Deuxièmement, cette critique s'exprimerait par des procédures de cadrage (effets de titraille, choix d'angles, choix des intervenants.), souvent plus implicites et moins perceptibles. Troisièmement, les articles d'opinion de *La Libre Belgique* se montreraient critiques envers les mouvements syndicaux. Et enfin, il y aurait une primauté de *La Libre Belgique* d'interroger des personnalités politiques plutôt que des représentants syndicaux. L'ensemble des analyses confirme globalement ces hypothèses, avec des nuances : le cadrage antagonisant existe, mais coexiste avec des articles plus nuancés, notamment par une ouverture aux voix de travailleurs, bien que cela reste marginal dans le corpus. La quatrième hypothèse n'a quant à elle, pas été confirmée, bien qu'une différence de traitement entre les différents types d'intervenants aient été signalée (nous y reviendrons).

L'analyse des titres et des chapeaux met en évidence une cohérence d'écriture. Les titres privilégient, sans surprise, des substantifs pivot : « syndicat(s) », « grève », « manifestation », « journée d'action », et des verbes décrivant une opposition : « dénoncer », « rejeter », « fustiger » qui installent, dès la titraille, un paradigme conflictuel. Une part notable des adjectifs connotés est placée en citation ce qui permet au journal d'exhiber la conflictualité tout en maintenant une distance énonciative. En miroir, les annonces gouvernementales sont, de manière plus fréquente, formulées sans guillemets, comme de l'ordre du « dit » plutôt que du « rapporté ». S'ajoute une rhétorique de la durée qui naturalise l'idée d'une conflictualité répétitive et prolongée. Enfin, les chapeaux jouent un rôle déterminant : informatifs, qualificatifs, problématisants ou dichotomiques, ils sélectionnent d'emblée l'angle, conditionnant le parcours du lecteur avant le corps du texte.

Au total, la titraille séquence rapidement l'actualité, polarise lisiblement, au prix d'une simplification des enjeux, et déporte souvent l'attention des revendications vers les effets. Cette orientation est d'autant plus structurante qu'elle intervient avant l'accès aux nuances du texte.

La cartographie des intervenants éclaire également sur le cadrage effectué : responsables syndicaux (surtout du rail) et responsables politiques dominent l'espace d'énonciation, conformément à la logique des « définitseurs primaires ». La FGTB apparaît très présente dans les titres mais ses membres sont relativement peu interviewés. Les travailleurs, bien que présents dans quelques papiers (rencontres, témoignages), restent moins auditionnés et, quand ils le sont, leur parole est souvent recontextualisée par une voix d'organisation (syndicale, expert), ce qui en réduit l'autonomie symbolique. D'une manière générale la distribution contribue à personnaliser le conflit (quelques noms récurrents), à agréger des acteurs hétérogènes sous des étiquettes larges (« la gauche ») et à stabiliser des asymétries de légitimité perçue.

Dans les interviews, le rôle actif du journaliste se voit à la sélection des invités, au cadrage des questions (présupposés, alternatives binaires, mise à l'épreuve de « nécessité » budgétaire), à la dramaturgie (ironie d'ouverture, relances sur la « proportionnalité »). Les responsables syndicaux sont plus volontiers confrontés à des formulations qui testent l'adhésion à l'inéluctabilité de réformes ou à l'existence d'un « positif » dans les mesures contestées. Les personnalités politiques, elles, peuvent bénéficier d'entrées victimaires (« début de mandat mouvementé »), déplaçant l'attention vers la difficulté de gouverner plus que vers la discussion de fond.

L'examen du corps des articles confirme quant à lui plusieurs procédés. D'une part, des mises en parallèle historiques (comparaison avec « La Suédoise ») produisent une anticipation narrative, simplifiant la complexité des enjeux. D'autre part, le positionnement des voix construit des clôtures argumentatives où la dernière parole fait autorité. Enfin, une rhétorique de l'encombrement et du coût fixe un prisme : la grève comme séquence perturbatrice et économiquement négative. Dans ce cadre, les causes (pénibilité, gouvernance du rail, statuts, salaires) passent après la question du « comment » (calendrier, coordination, service minimum).

Les genres d'opinion accentuent cette logique. L'éditorial étudié, en personnifiant les « victimes » (les navetteurs « dindons de la farce ») et en sélectionnant un grief phare (l'âge de la pension au rail), généralise l'argument et renforce la dichotomie « intérêt corporatiste » vs « intérêt collectif ». Une tribune externe reproduit des comparaisons inter-métiers peu commensurables et légitime l'idée d'un juste sacrifice des uns pour les autres. Même s'ils ne représentent qu'une part restreinte du corpus, ces textes à forte valeur d'argumentation clarifient la ligne : les grèves sont majoritairement lues à travers leurs effets plutôt qu'à partir de leurs ressorts.

L'accumulation des différents procédés produit des effets de structure. Tout d'abord, une antagonisation rapide. Les verbes d'opposition et les « étiquettes » disqualifiantes orientent vers une lecture « pour/contre », où le conflit devient un duel plus qu'un véritable débat social. Cela se retrouve également dans certains chapeaux problématisants qui réduisent des dossiers complexes à deux issues exclusives, au risque d'éclipser les variables structurelles. Ensuite, une normalisation de la répétition. Les marqueurs de durée et le champ lexical du cycle fixent l'idée d'une conflictualité répétitive et prolongée qui, associée à la description négative des mouvements de grève, peut justement présenter l'ensemble comme un « cycle répété de perturbations ». Ce qui peut également mener à un déplacement de l'attention vers les effets. L'accent est mis, de manière récurrente sur l'encombrement, la paralysie supposée et les coûts chiffrés déporte la focale du « pourquoi » au « combien » et « comment ». Il y a également une asymétrie dans l'attribution. La parole syndicale est plus souvent « rapportée » (donc distanciée) tandis que les annonces gouvernementales sont fréquemment « énoncées ». Cette dissymétrie sémiotique crédite tacitement l'une comme « information » et renvoie l'autre à de l'énonciation.

Ces effets ne signifient pas forcément que l'ensemble du corpus « prend parti » explicitement. Ils décrivent néanmoins des régularités de construction qui, au fil de la lecture, stabilisent une représentation du conflit social lisible, rapide mais appauvrie.

Certaines limites de cette recherche peuvent cependant être citées. Tout d'abord, le fait de se concentrer uniquement sur *La Libre Belgique* ne permet pas de dresser un portrait global du traitement syndical par la presse francophone en général. Une comparaison avec d'autres médias au format similaire (exemple : *Le Soir*) aurait permis de dresser ce portrait plus global. Or, ce choix se justifie par la tradition historiquement libérale de *La Libre*

*Belgique* et le choix de ne se concentrer que sur ce quotidien est assumé. Deuxièmement, l'analyse se porte sur un corpus sélectionné à partir de dates. Si ce choix est délibéré afin de se concentrer sur le traitement médiatique de l'action syndicale depuis les premières rumeurs de formation du gouvernement Arizona, il ancre la recherche dans un contexte bien précis et limité dans le temps. L'analyse d'un corpus constitué sur un laps de temps plus long aurait pu permettre d'obtenir une image plus globale du traitement médiatique de notre objet par *La Libre Belgique*. Troisièmement, ce travail ne se concentre que sur le texte. Les éléments iconographiques ou les méthodes de diffusion ne sont pas analysés. Enfin, ce travail s'intéressant aux effets que peuvent procurer les choix éditoriaux sur le lectorat, il aurait pu être pertinent de mesurer empiriquement ces effets en interrogeant certains lecteurs par exemple. Bien qu'assumées, toutes ces limites se justifient par des choix bien précis s'ancrant dans une méthodologie et un contexte choisis.

Revenons aux hypothèses et évaluons leur bien-fondé. Pour la première hypothèse (criticité envers les syndicats) : l'antagonisation, la primauté du point de vue sur les conséquences, l'asymétrie d'attribution ainsi que la différence de traitement entre les intervenants, tendent à confirmer cette hypothèse. Il y a évidemment des nuances comme vu au long de ce travail, mais il y a bien, quoiqu'il en soit, des choix éditoriaux qui orientent vers le négatif la réception du travail des institutions syndicales. Pour la deuxième hypothèse (cadrages plus que jugements frontaux) : la plupart des effets tendent également à la confirmer. Ces effets passent par la titraille, le montage, la sélection des voix et des chiffres, davantage que par des condamnations signées (à l'exception des genres d'opinion, assumés comme tels). Et justement, pour la troisième hypothèse (articles d'opinion ouvertement critiques) : elle est quant à elle assurément confirmée. Si la tribune accordée à un infirmier constitue certes, un avis extérieur au média, le seul éditorial du corpus est une critique acerbe du rédacteur en chef de *La Libre Belgique* envers les syndicats. La quatrième hypothèse quant à elle (primauté des interviews consacrées aux personnalités politiques), ne s'est pas vérifiée. Les syndicalistes sont plus interrogés que n'importe quel autre groupe. Néanmoins, il a été vu qu'il y avait une certaine différence de traitement entre les groupes, surtout dans les interviews. Les responsables syndicaux sont davantage confrontés que les personnalités opposées à la grève, et les questions se posent parfois sous la forme d'une affirmation ou d'une invitation à la concession. Et donc, bien que les syndicalistes soient majoritairement sollicités dans le corpus, il existe une différence de traitement entre eux, et les autres groupes sollicités dans les articles de ce corpus.

Pour conclure, ce travail montre que, sur la période étudiée, *La Libre Belgique* propose une couverture du conflit social d'une manière relativement binaire. Cette binarité s'accompagne d'effets de cadrage : la conflictualité est plus visible que la causalité, la conséquence l'emporte souvent sur la cause, l'opposition binaire facilite la lecture mais l'appauvrit. En refermant ce travail de recherche, deux acquis se dégagent. D'abord, l'analyse outille la lecture critique de la fabrique quotidienne de l'actualité sociale : elle montre comment des choix *a priori* mineurs (un verbe, une citation, un dernier paragraphe) configurent la perception publique du conflit.

## 7. Bibliographie

- **Livres**

AGNES, Yves, 2015. *Manuel de journalisme : l'écrit et le numérique*, Paris, La Découverte.

CHARAUDEAU, Patrick, 1997. *Le discours d'information médiatique – La construction du miroir social*, Noisy-le-Grand, Nathan.

CHARAUDEAU, Patrick, 2005. *Les médias et l'information : l'impossible transparence du discours*, Bruxelles, De Boeck.

DEXTER, Lewis Anthony ; WHITE, David Manning (dir.), 1964. *People, Society and Mass Communications*, The free press of Glencoe Collier-MacMillan LTD.

HALL, Stuart ; *et alii*, 1978. *Policing the crisis : Mugging the state, and law and order*, Londres, The MacMillan Press LTD, Coll. « Critical social studies ».

KRIEG-PLANQUE, Alice, 2017. *Analyser les discours institutionnels*, Paris, Armand Colin.

MAZIÈRE, Francine, 2010. *L'analyse du discours : Histoire et pratiques* (2e édition), Paris, Presses Universitaires de France, 2010.

PERRENOT, Pauline, 2023. *Les Médias contre la gauche*, Marseille, Agone.

TOUSSAINT-DESMOULINS, Nadine Toussaint-Desmoulins, 2015. *L'économie des médias*, Paris, Presses Universitaires de France.

- **Articles**

BOURDIEU, Pierre, 1977. « Une classe objet », *Actes de la recherche en sciences sociales*. Vol. 17-18, novembre 1977. « La paysannerie, une classe objet ». pp. 2-5.

URL : [https://www.persee.fr/doc/arss\\_0335-5322\\_1977\\_num\\_17\\_1\\_2572](https://www.persee.fr/doc/arss_0335-5322_1977_num_17_1_2572) (consulté le 10 août 2025)

CHARRON, Jean, 1995. « Les médias et les sources. Les limites du modèle de l'agenda-setting », *Hermès, La Revue* 1995/3 (n° 17-18), p. 73-92. URL : <https://shs.cairn.info/revue-hermes-la-revue-1995-3-page-73?lang=fr> (Consulté le 18 juillet 2025)

D'ALTOE, Laurent, 2020. « Syndicats & médias : Je t'aime, moi non plus », *CEPAG*, URL : [https://www.cepag.be/sites/default/files/publications/analyse\\_cepag\\_-\\_septembre\\_2020\\_-\\_syndicats\\_medias\\_0.pdf](https://www.cepag.be/sites/default/files/publications/analyse_cepag_-_septembre_2020_-_syndicats_medias_0.pdf) (consulté le 8 août 2025)

DUBIED, Annik ; LITS, Marc, 1997. « L'éditorial : genre journalistique ou position discursive ? », dans *Pratiques : linguistique, littérature, dialectique*, no. 94, 1997, p. 49-61. URL : [https://www.persee.fr/doc/prati\\_0338-2389\\_1997\\_num\\_94\\_1\\_1803](https://www.persee.fr/doc/prati_0338-2389_1997_num_94_1_1803) (consulté le 22 juillet 2025).

LEMARIER-SAULNIER Catherine, 2016. « Cadrer les définitions du cadrage : une recension multidisciplinaire des approches du cadrage médiatique », *Canadian Journal of Communication* [En ligne], mis en ligne le 21 février 2016, URL : <https://cjc.utppublishing.com/doi/10.22230/cjc.2016v41n1a3010> (Consulté le 9 juillet 2025)

PERRENOT, Pauline, 2023. « Réforme des retraites : l'éditocratie en ordre de bataille », *Acrimed* [En ligne], mis en ligne le vendredi 6 janvier 2023, URL : <https://www.acrimed.org/Reforme-des-retraites-l-editocratie-en-ordre-de> (Consulté le 22 juillet 2025)

TAVERNIER, Aurélie, 2009. « Rhétoriques journalistiques de médiatisation », *Questions de communication* [En ligne], 16 | mis en ligne le 19 janvier 2012, URL : <http://journals.openedition.org/questionsdecommunication/341> (Consulté le 22 juillet 2025)

- **Articles de presse**

CLEVERS, Antoine, 14 juin 2024. « La FGTB wallonne "se met en mode résistance" face au futur gouvernement MR-Engagés », *La Libre Belgique*. URL : <https://www.lalibre.be/belgique/politique-belge/2024/06/14/la-fgtb-wallonne-se-met-en-mode-resistance-face-au-futur-gouvernement-mr-engages-3RKIDTAVONCQZJCRRIQEDF6B6Q/>

DEBAUCHE, Marie ; LOVENS, Pierre-François, 23 juin 2025. « Rossel et IPM, les deux grands groupes de presse francophone, annoncent leur fusion », *La Libre Eco*. URL : [https://www.lalibre.be/economie/entreprises-startup/2025/06/23/rossel-et-ipm-les-deux-grands-groupes-de-presse-francophone-annoncent-leur-fusion-FHQOEI7ACBBUTHUMYJUFMII\\_RDU/](https://www.lalibre.be/economie/entreprises-startup/2025/06/23/rossel-et-ipm-les-deux-grands-groupes-de-presse-francophone-annoncent-leur-fusion-FHQOEI7ACBBUTHUMYJUFMII_RDU/)

GADISSEUX, Thomas ; *et alii*, 1er février 2025. « Voici les principales mesures décidées par le nouveau gouvernement de Bart De Wever », *RTBF*. URL : <https://www.rtbf.be/article/voici-toutes-les-mesures-decidees-par-le-nouveau-gouvernement-de-bart-de-wever-11496325>

JORIS, Quentin, 12 avril 2025. « Ce qu'il faut retenir de "l'accord de Pâques" du gouvernement De Wever », *L'Echo*. URL : <https://www.lecho.be/economie-politique/belgique/federal/ce-qu-il-faut-retenir-de-l-accord-de-paques-du-gouvernement-de-wever/10602468.html>

LA LIBRE, 27 août 2024. « Formation fédérale - Pour la FGTB, la note De Wever préparait "la plus grande régression sociale depuis 80 ans" », *La Libre Belgique*. URL : <https://www.lalibre.be/belgique/politique-belge/2024/08/27/formation-federale-pour-la-fgtb-la-note-de-wever-preparait-la-plus-grande-regression-sociale-depuis-80-ans-YQGBECCH4JC4NJKXTCG4CO2OA/>

LE VIF, 18 mars 2025 « Le rail ne décolère pas: plus de 75 jours de grève sont déjà prévus jusqu'à la fin de l'été », *Le Vif*. URL :

<https://www.levif.be/belgique/social/mouvements-sociaux/un-syndicat-annonce-plusieurs-jours-de-greve-sur-le-rail-jusqua-ete/>

MEULDERS, Raphaël, 22 octobre 2024. « Le PTB devient très puissant et infiltré de plus en plus les syndicats des grandes entreprises dans la région de Charleroi, dont son aéroport" » *La Libre Eco*. URL :

<https://www.lalibre.be/economie/entreprises-startup/2024/10/22/gacher-les-vacances-des-gens-ne-va-pas-faire-avancer-une-cause-au-contreire-les-voyageurs-leses-vont-maudire-le-monde-syndical-27X264CVCZAPТИGV5OU74CKHU/#:~:text=Pouvez%2Dvous%20expliquer%20%3F-,Le%20PTB%20devient%20tr%C3%A8s%20puissant%20et%20infiltr%C3%A9%20de%20plus%20en,Ils%20%C3%A9taient%20devenus%20incontr%C3%A9ables.>

RENETTE, ERIC, 24 février 2025. « Grève SNCB : à quel âge les conducteurs de train partent-ils réellement à la retraite ? (infographie) », *Le Soir*. URL :

<https://www.lesoir.be/657578/article/2025-02-24/greve-sncb-quel-age-les-conducteurs-de-train-partent-ils-reellement-la-retraite>

RTBF, , 31 mars 2025. « Grève générale ce lundi 31 mars : forte mobilisation, peu d'incidents à déplorer (relire notre direct) », *RTBF*. URL :

<https://www.rtbf.be/article/greve-nationale-de-ce-lundi-31-mars-suivez-la-situation-en-direct-11525705>

RTBF, 21 juillet 2025. « Pensions, réforme fiscale, heures supplémentaires, soins de santé : le gouvernement fédéral tient son accord de l'été », *RTBF*. URL :

<https://www.rtbf.be/article/fumee-blanche-le-gouvernement-federal-obtient-son-accord-de-l-ete-au-bout-de-la-nuit-11578612>

VAN EECKHAUT, Fabien, 10 juillet 2024. « Le Roi nomme Bart De Wever formateur du futur gouvernement fédéral », *RTBF* URL :

<https://www.rtbf.be/article/le-roi-nomme-bart-de-wever-formateur-11402680>

ZEVNY, Zhen-Zhen, 27 janvier 2025. « Service public, Tec, cheminot, enseignants... la colère gronde partout : "Les dernières grèves ont permis d'obtenir quoi ? Quasi rien ! " »,

*La DH. URL :*

<https://www.dhnet.be/actu/belgique/2025/01/27/service-public-tec-cheminot-enseignants-la-colere-gronde-partout-les-dernieres-greves-ont-permis-dobtenir-quoi-quasi-rien-WAIZWNTU5ZD4NL7JS7NSAUKSHY/>

- **Sources électroniques**

CSC, 2025. « Un "Accord de Pâques" au goût amer » :

<https://www.lacsc.be/page-dactualites/2025/04/14/un---accord-de-p-ques---au-go-t-amer?t=1755352545687>

IPM Groupe, « Qui sommes-nous ? » <https://www.ipmgroup.be/a-propos/?utm>

La Libre Belgique, « Mission et valeurs de La Libre Belgique » :

<https://www.lalibre.be/page/mission-valeurs-la-libre-belgique/>

La Libre Belgique, « Quelle est la ligne éditoriale de "La Libre Belgique" ? », *La Libre Belgique*, 27 avril 2005 :

<https://www.lalibre.be/culture/medias-tele/2005/04/27/quelle-est-la-ligne-editoriale-de-la-libre-belgique-QFE2UEEPDVAA3EFHYLQUI3>

*Le Larousse*, définition de « militant » :

<https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/militant/51435>

Présentation de *La Libre Belgique* sur le site eurotopics.net :

<https://www.eurotopics.net/fr/148664/la-libre-belgique>

Résultats des élections fédérales belges de juin 2024 :

<https://resultatselection.belgium.be/fr/election-results/parlement-wallon/2024/r%C3%A9gion/253626>

## 8. Corpus

[01] « Formation wallonne - En Wallonie, la FGTB sera attentive aux inégalités sociales et à l'emploi de qualité » 14 juin 2024, consulté le 1er juillet 2025

[02] « Belgique Syndicat | La FGTB wallonne et Canopea analyseront avec attention les mesures prises par le futur gouvernement wallon MR-Engagés. S'il...», 14 juin 2024, consulté le 1er juillet 2025

[03] « La réaction syndicale - La FGTB wallonne “se met en mode résistance” face au duo MR-Engagés », 14 juin 2024, consulté le 1er juillet 2025

[04] « Le MR et Les Engagés listent leurs points communs », 20 juin 2024, consulté le 1er juillet 2025

[05] « Des qualificatifs en tous genres pour les mesures du MR et des Engagés », 13 juillet 2024, consulté le 1er juillet 2025

[06] « Formation fédérale : De Wever a rencontré le groupe des 10 ce lundi matin », 29 juillet 2024, consulté le 1er juillet 2025

[07] « Formation fédérale: pour la FGTB, la note De Wever préparait "la plus grande régression sociale depuis 80 ans" », 27 août 2024, consulté le 1er juillet 2025

[08] « Formation fédérale : le Syndicat Libre de la Fonction Publique appelle à rejeter la note de négociation de l'Arizona », 28 août 2024, consulté le 1er juillet 2025

[09] « Formation fédérale : la note De Wever aurait annoncé un “burn-out collectif” pour les travailleurs du commerce, selon la CNE » 29 août 2024, consulté le 1er juillet 2025

[10] « La SNCB réduit la voilure de son plan de transport 2025 », 7 septembre 2024, consulté le 1er juillet 2025

[11] « “Gâcher les vacances des gens ne va pas faire avancer la cause des syndicats” », 23 octobre 2024, consulté le 1er juillet 2025

[12] L'écart du coût salarial entre la Belgique et les pays voisins est presque comblé, 26 octobre 2024, consulté le 1er juillet 2025

[13] « La “super note” de Bart De Wever terrifie les travailleurs de la fonction publique : “Je suis prêt à claquer la porte” », 31 octobre 2024, consulté le 1er juillet 2025

[14] « Les syndicats dénoncent les “cadeaux pourris” de l'Arizona », 14 décembre, consulté le 1er juillet 2025

[15] « Colère dans le secteur de l'enseignement, de grosses perturbations à venir en janvier : “Maintenant on passe à la vitesse supérieure” », 4 janvier 2025, consulté le 1er juillet 2025

[16] « "Tous les salaires ne sont pas logés à la même enseigne" : un syndicat dénonce des inégalités flagrantes en Belgique », 8 janvier 2025, consulté le 1er juillet 2025

[17] « Manifestation pour les pensions - "Ça ne passera pas", les syndicats mettent en garde les négociateurs de l'Arizona », 13 janvier 2025, consulté le 1er juillet 2025

[18] « Les syndicats comptent mener la vie dure à “l'Arizona” », 14 janvier 2025, consulté le 1er janvier 2025

[19] « Les syndicats d'enseignants maintiennent la pression sur le gouvernement MR-Engagés », 27 janvier 2025, consulté le 1er juillet 2025

[20] « Bert Engelaar, comme un cheveu sur la soupe de Bart De Wever », 28 janvier 2025, consulté le 1er juillet 2025

[21] « Belgique: accord de gouvernement conclu après sept mois de négociations », 31 janvier 2025, consulté le 1er juillet 2025

[22] « Accord de gouvernement fédéral - La FGTB "acte des attaques en rafales contre les droits sociaux" », 1er février 2025, consulté le 1er juillet 2025

[23] « Gouvernement De Wever - La FGTB annonce une grève générale pour contester l'accord gouvernemental », 4 février 2025, consulté le 1er juillet 2025

[24] « Gouvernement De Wever - La CGSLB veut "donner une chance" à la concertation », 4 février 2025, consulté le 1er juillet 2025

[25] « La FGTB annonce une grève générale : "Le début d'un marathon de résistance" », 5 février 2025, consulté le 1er juillet 2025

[26] « Le nouveau gouvernement veut donner un nouveau rôle aux militaires, mais deux syndicats montent au créneau: "Ce n'est pas notre travail" », 9 février 2025, consulté le 1er juillet 2025

[27] « "Totalelement irresponsable": un des négociateurs de l'Arizona s'insurge contre la grève qui se prépare sur le rail », 11 février 2025, consulté le 1er juillet 2025

[28] « Les sociétés du rail jugent l'appel à la grève "totalement irresponsable et inacceptable" », 12 février 2025, consulté le 1er juillet 2025

[29] « Soixante mille manifestants attendus à Bruxelles ce jeudi, avant une grève générale FGTB-CSC », 12 février 2025, consulté le 1er juillet 2025

[30] « Le régime préférentiel du personnel de la SNCB est-il encore justifié ? "C'est assez injuste d'avoir un système aussi avantageux qu'il y a cent ans" », 13 février 2025, consulté le 1er juillet 2025

[31] « "Dans les secteurs et les entreprises, il va y avoir le feu", prévient Thierry Bodson », 13 février 2025, consulté le 1er juillet 2025

[32] « Grève à la SNCB : les syndicats redoutent "une bataille kamikaze" », 17 février 2025, consulté le 1er juillet 2025

[33] « Élections sociales : l'Arizona réduit la protection des candidats non élus contre le licenciement », 18 février 2025, consulté le 1er juillet 2025

[34] « "Combien faudra-t-il de Buizingen ou de Pécrot pour que le politique comprenne nos conditions de travail ?" », 20 février 2025, consulté le 1er juillet 2025

[35] « Pendant neuf jours, les cheminots vont croiser le fer avec le gouvernement Arizona », 20 février 2025, consulté le 1er juillet 2025

[36] « L'Arizona veut que tous les chômeurs cherchent activement un emploi, même les plus âgés », 20 février 2025, consulté le 1er juillet 2025

[37] « Le PS et la FGTB divergent dans la manière de lutter contre l'Arizona », 20 février 2025, consulté le 1er juillet 2025

[38] « “Une grève de neuf jours, c'est totalement disproportionné” », 21 février 2025, consulté le 1er juillet 2025

[39] « Démissionner et toucher des allocations de chômage, ce sera bientôt possible », 27 février 2025, consulté le 1er juillet 2025

[40] « Grève sur le rail - Peu de trains circuleront en Wallonie samedi en raison de la grève du rail », 27 février 2025, consulté le 1er juillet 2025

[41] « Grève sur le rail - Les syndicats ferroviaires annoncent 18 jours de grève pour les cinq prochains mois », 28 février 2025, consulté le 1er juillet 2025

[42] « Le dialogue de sourds se poursuit entre le gouvernement et les grévistes du rail », 28 février 2025, consulté le 1er juillet 2025

[43] « 8 mars - Le front commun syndical appelle à une journée d'action nationale », 3 mars 2025, consulté le 1er juillet 2025

[44] « Arizona: "Les femmes subiront durement les conséquences ces mesures" selon la CGSLB », 4 mars 2025, consulté le 1er juillet 2025

[45] « Chers cheminots, en tant qu'infirmier, je vous explique pourquoi votre grève est injuste et disproportionnée », 17 mars 2025, consulté le 1er juillet 2025

[46] « Des discussions à deux vitesses entre les syndicats du rail et l'Arizona », 18 mars 2025, consulté le 1er juillet

[47] « Le calendrier des prochaines grèves sur rail belge se précise petit à petit », 22 mars 2025, consulté le 1er juillet 2025

[48] « L'Édito - Les dindons de la farce », 25 mars 2025, consulté le 1er juillet 2025

[49] « Grève générale - Quelque 180 piquets de grève dans le secteur de l'alimentation et des services », 31 mars 2025, consulté le 1er juillet 2025

[50] « “Le gouvernement est un rouleau compresseur contre les mécanismes de solidarité” », 31 mars 2025, consulté le 1er juillet 2025

[51] « Le gouvernement n'a aucune intention de revenir sur les réformes annoncées », 1er avril 2025, consulté le 1er juillet 2025

[52] « La pression syndicale sur l'Arizona et le patronat devrait durer », 1er avril 2025, consulté le 1er juillet 2025

[53] « Sur le rail, la concertation sociale se poursuit tant bien que mal », 8 avril 2025, consulté le 1er juillet 2025

[54] « Journée d'action du 29 avril - Les syndicats chrétiens et socialistes à nouveau dans la rue le 29 avril », 25 avril 2025, consulté le 1er juillet 2025

[55] « Limitation du chômage à deux ans : quel impact sur les finances des syndicats ? », 27 avril 2025, consulté le 1er juillet 2025

[56] « La CGSP appelle à une grève générale des services publics le 20 mai », 29 avril 2025, consulté le 1er juillet 2025

[57] « Les syndicats du rail envisagent de suspendre les grèves », 29 avril 2025, consulté le 1er juillet 2025

[58] « "Ils ont perdu leur âme", "Je croyais Conner plus stratégique"… Le président de la FGTB égratigne le fédéral et n'épargne pas les Engagés ni Vooruit », 1er mai 2025, consulté le 1er juillet 2025

[59] « Fête du travail », 2 mai 2025, consulté le 1er juillet 2025

[60] « La gauche profite du 1er mai pour appeler à la “résistance” contre l'Arizona », 2 mai 2025, consulté le 1er juillet 2025

[61] « Les militaires en colère contre les mesures de l'Arizona : "Cette réforme n'est pas bonne, elle coûtera 4 milliards d'euros" », 5 mai 2025, consulté le 1er juillet 2025

[62] « Accord interprofessionnel - La FGTB appelle à nouveau à une révision de la norme salariale », 7 mai 2025, consulté le 23 juillet 2025

[63] « Les socialistes prendront quelques distances avec la FGTB », 16 mai 2025, consulté le 23 juillet 2025

[64] « La CSC grime l'Arizona en Dalton et dénonce un "transfert d'argent vers les actionnaires" », 27 mai 2025, consulté le 23 juillet 2025

[65] « Les syndicats des chemins de fer rejettent le préaccord signé avec Jean-Luc Crucke », 27 mai 2025, consulté le 23 juillet 2025

[66] « Les syndicats rejettent massivement le préaccord social sur le rail », 28 mai 2025, consulté le 23 juillet 2025

[67] « Pas d'accord au groupe des 10 sur le pouvoir d'achat », 4 juin 2025, consulté le 23 juillet 2025

[68] « Le secteur aérien dénonce être affecté "de manière disproportionnée" par les grèves », 6 juin 2025, consulté le 23 juillet 2025

[69] « "Que fait encore Vooruit dans ce gouvernement ?" Le secrétaire général de la FGTB plaide pour que le parti quitte l'Arizona », 10 juin 2025, consulté le 23 juillet 2025

[70] « Le président de la FGTB Thierry Bodson annonce sa démission », 12 juin 2025, consulté le 23 juillet 2025

[71] « Les syndicats dénoncent les mesures de l'avant-projet de décret dans l'enseignement en FWB », 12 juin 2025, consulté le 23 juillet 2025

[72] « La CSC se mobilise pour valoriser les professionnels du nettoyage », 20 juin 2025, consulté le 23 juillet 2025

[73] « Des flexi-jobs pour faire face à la pénurie de professeurs ? », 21 juillet 2025, consulté le 23 juillet 2025

[74] « Les flexi-jobs, entre engouement économique et controverses sociales », 21 juillet 2025, consulté le 23 juillet 2025

[75] « Belgique Grève | L'Association belge des syndicats médicaux (Absym) a déposé un préavis de grève pour le lundi 7 juillet, en signe de protestation... », 23 juin 2025, consulté le 23 juillet 2025

[76] « Action nationale à Bruxelles mercredi contre “les mesures antisociales” de l'Arizona », 24 juin 2025, consulté le 23 juillet 2025

[77] « Pourquoi la réforme Vandenbroucke met le secteur de la santé en ébullition », 24 juin 2025, consulté le 23 juillet 2025

[78] « Journée d'action nationale du 25 juin - Une manifestation en front commun contre le gouvernement avant le break estival », 25 juillet 2025, consulté le 23 juillet 2025

[79] « Journée d'action nationale du 25 juin - Paralyser Brussels Airport a coûté 125 millions d'euros à l'économie cette année », 25 juin 2025, consulté le 23 juillet 2025

[80] « Les syndicats prévoient déjà une grande manifestation le 14 octobre », 25 juin 2025, consulté le 23 juillet 2025

[81] « Thierry Bodson quitte une FGTB en pleine agitation », 25 juin 2025, consulté le 23 juillet 2025

[82] « Les syndicats fustigent l'absence de concertation », 26 juin 2026, consulté le 23 juillet 2025

[83] « Yves Coppieters, ministre wallon de la Santé, “exhorté” les médecins à ne pas faire grève le 7 juillet », 1er juillet 2025, consulté le 23 juillet 2025

[84] « Un rapport au vitriol dénonce une “culture de la peur” chez Securail », 1er juillet, consulté le 23 juillet 2025

[85] « Le personnel bpost de Gosselies et de Saint-Nicolas toujours en grève », 2 juillet 2025, consulté le 23 juillet 2025

[86] « Grève des médecins - L'ABSyM maintient son appel à la grève après une réunion avec Frank Vandenbroucke », 4 juillet, consulté le 23 juillet 2025

[87] « Il s'oppose à la grève - “Nous sommes des indépendants subsidiés, ça change tout” », 5 juillet 2025, consulté le 23 juillet 2025

[88] « Une manifestation contre la politique du gouvernement wallon à Namur le 24 septembre », 9 juillet 2025, consulté le 23 juillet 2025

[89] « La FGTB et la CGSLB se réjouissent de l'accord sur les chèques-repas, mais restent nuancés », 11 juillet 2025, consulté le 23 juillet 2025

[90] « Des syndicats au domicile d'Yvan Verougstraete contre la modification du travail de nuit », 11 juillet 2025, consulté le 23 juillet 2025

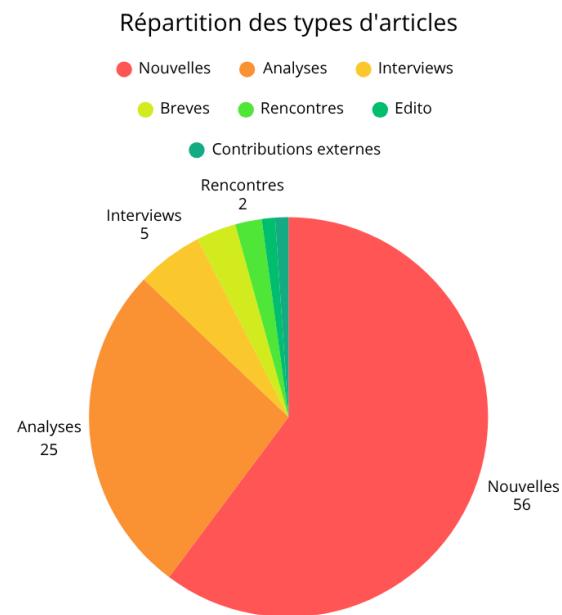
[91] « ”Bouchez veut faire diversion et sort des phrases incompréhensibles. Le bilan de Thatcher est catastrophique. Venir avec ça, c'est aberrant et idiot” », 15 juillet 2025, consulté le 23 juillet 2025

[92] « Valérie Glatigny sur la hausse des seuils de réussite des épreuves certificatives : “On veut envoyer un signal d'exigence” », 18 juillet 2025, consulté le 23 juillet 2025

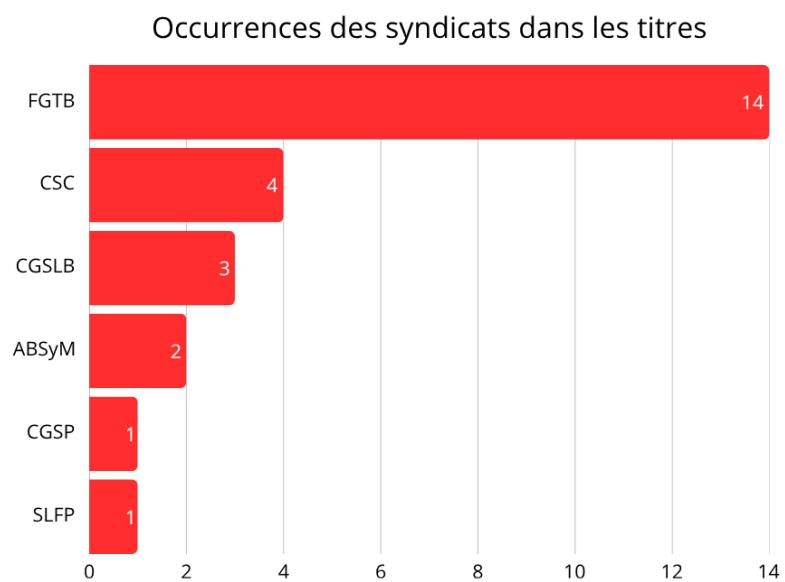
[93] « Une réforme portée par le ministre Jeholet inquiète les syndicats, qui dénoncent un "tout à l'intérim" », 18 juillet 2025, consulté le 23 juillet 2025

## 9. Annexes

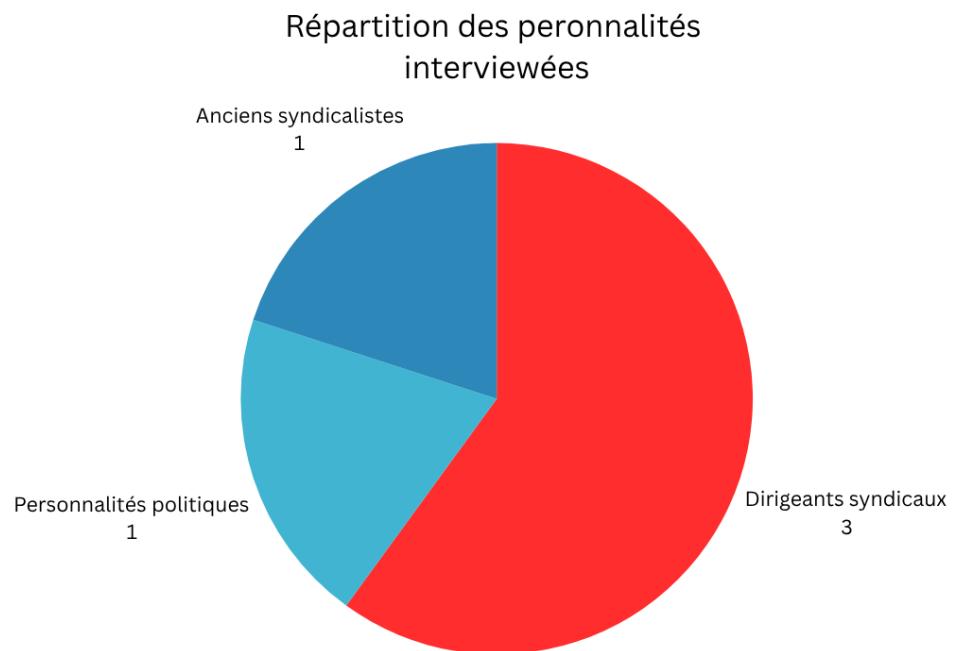
### ANNEXE I



### ANNEXE II

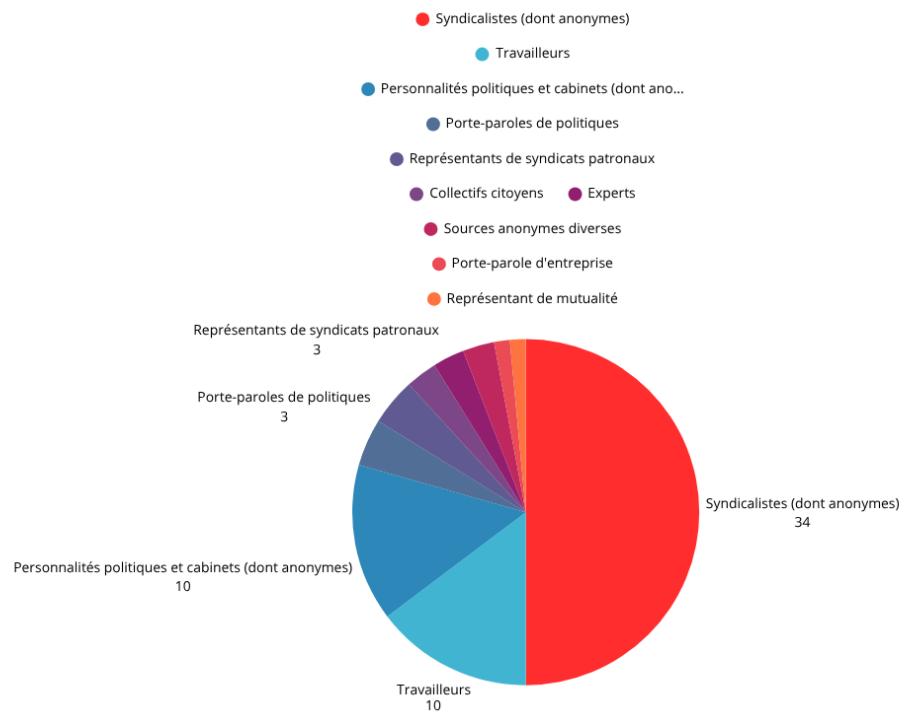


### ANNEXE III



## ANNEXE IV

### Répartition des intervenants



# Table des matières

<b>1. Introduction:</b>	<b>1</b>
1.1. Objet de la recherche.....	1
1.2. Contexte politique belge depuis le 9 juin.....	3
1.3. Le journal La Libre Belgique.....	5
1.4. Hypothèses.....	6
<b>2. Corpus et méthodologie.....</b>	<b>8</b>
2.2. Méthodologie.....	9
<b>3. Première partie : Analyse de la titraille.....</b>	<b>12</b>
3.1. Répartition dans le corpus.....	13
3.2. Les récurrences dans les titres.....	14
3.2.1. Récurrence des substantifs.....	14
3.2.2. Récurrence des verbes.....	16
3.2.3. Récurrences des adjectifs.....	17
3.3. Analyse des expressions.....	18
3.4. Analyse des citations en titre.....	20
3.4.1. Les types de citations.....	22
3.5. Les chapeaux.....	25
3.5.1. Les types de chapeaux.....	25
3.6. Conclusion de la partie I.....	32
<b>4. Partie II : analyse des intervenants.....</b>	<b>35</b>
4.1. Les interviews.....	36
4.1.1. « "Gâcher les vacances des gens ne va pas faire avancer la cause des syndicats" ».....	38
4.1.2. Jean-Luc Crucke : "Une grève de 9 jours, c'est totalement disproportionné".....	43
4.1.3. Les interviews de responsables syndicaux actuels.....	45
4.2. Les intervenants dans les articles.....	48
4.2.1. La répartition des intervenants.....	49
4.2.2. Les travailleurs.....	51
4.3. Conclusion sur l'analyse des intervenants.....	55
<b>5. Troisième partie : Analyse des commentaires journalistiques.....</b>	<b>57</b>
5.1. Analyse de la construction et des commentaires journalistiques.....	57
5.2.1. Les analyses.....	58
5.2.2. La rhétorique de la grève paralysante et du blocage de la population.....	62
5.3. Les opinions.....	65
5.3.1. « Les dindons de la farce » selon Dorian De Meeûs.....	67
5.3.2. Comparaisons entre corps de métier.....	72
5.4. Conclusion de la partie III.....	75
<b>6. Conclusions générales.....</b>	<b>78</b>
<b>7. Bibliographie.....</b>	<b>83</b>
● Livres.....	83
● Articles.....	84
● Articles de presse.....	85
● Sources électroniques.....	87
<b>8. Corpus.....</b>	<b>88</b>
<b>9. Annexes.....</b>	<b>96</b>